



Champagné-Saint-Hilaire 2021

La Bibliothèque fête ses 10 ans



2008



2011- Inauguration



2020





- Menuiserie
- Cloisons sèches
- Isolation

1 route de Gençay
86160 Champagné St Hilaire
Tel : 06.80.65.48.44

Mail : d.e.thomas@laposte.net

Espace de Soins et de Santé



Propriété de la commune de Champagné-Saint-Hilaire



Les thérapies douces s'invitent à
Champagné -Saint- Hilaire

Il vous est dorénavant proposé de prendre soin de vous
grâce à des approches naturelles avec :

**Sandrine BRESSOLIN - Drainage manuel VODDER®,
aromathérapie, Reiki**
Téléphone : 06.66.56.67.93

Émilie DOUTEAU - Hypnothérapie Ericksonienne
Téléphone : 07.87.17.07.92

Céline BELLIN - Ostéopathie
Téléphone : 06.30.62.59.72

Muriel DARET - Soins traditionnels chinois
Téléphone : 06.46.81.46.86



12 ter, Rue Étienne Sabty
86160 Champagné-Saint-Hilaire

Changement de propriétaire.

Venez découvrir votre nouveau restaurant « L'Olivier », Bar, Restaurant, Traiteur, Pizzeria,
sur place ou à emporter. Accueil chaleureux, cuisine familiale et menus de 13,50 € à 27 €.



1 Place du Puits
86160 Champagné-Saint-Hilaire

Infos et réservations au 05.49.38.37.14



Redin Alexis

Terrassement, Aménagement

Bois Brunet
86160 Champagné-Saint-Hilaire
06 68 59 79 02
redin.alexis@gmail.com

Siret : 88533791500015



Vente escargots vifs et cuisinés.

L'escargoterie du sorcin

Demezil Younic

Le Sorcin
86160 Champagné-Saint-Hilaire

Tel : 06 13 46 75 59

escargoteriedusorcin@gmail.com



PROFESSIONNELS & PARTICULIERS



- Location d'Engins de Chantier avec Chauffeur
- Terrassement
- Assainissement
- Aménagement de Cours
- Enrochement
- Evacuation de Matériaux

**DEVIS
GRATUIT**

Romain Massard
50 Lieu-dit de la Porcherie
86160 Champagné Saint-Hilaire
06 45 84 80 02
09 63 60 48 52

 **RMTP**
 sarlrmt@gmail.com



Adeline Mariette

Contact :

 *Mariette.ade@gmail.com*

 *06.21.66.97.23*

 *Les Ecuries du Moulin de Chaume*

VENEZ EN FAMILLE À LA BASE DE LOISIRS

DES TROIS FONTAINES



Petits et grands, vous pourrez vous promener autour des

2 grands étangs qui sont ouverts à la pêche communale

(renseignements en mairie).

Des jeux d'enfants sont accessibles,

Mail : contact@champagne-saint-hilaire.fr

www.champagne-saint-hilaire.fr

DÉCOUVREZ LE GÎTE COMMUNAL



Ouvert toute l'année avec :

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DE

23 COUCHAGES (7 CHAMBRES)

ACCÈS HANDICAPÉ

CUISINE AMÉNAGÉE-COUR AVEC BARBECUE

SÉJOUR AVEC TV, 32 PLACES ASSISÉS

ACCÈS WIFI DANS 6 CHAMBRES

ADAPTÉ POUR SÉMINAIRES

RESTAURANT À CÔTÉ



Tous les vendredis à partir de 16 heures

NOUVEAU : Marché hebdomadaire tous les vendredis à partir de 16 heures sur la place, des producteurs et des artisans d'art à Champagné-Saint-Hilaire 86160.

Premier marché le vendredi 19 mars 2021

Renseignez-vous à la mairie : 05 49 37 30 91, contact@champagne-saint-hilaire.fr

SOMMAIRE

Le Mot du Maire

4

1 – LA VIE COMMUNALE

- Chiffres clés, Etat Civil 5
- Conseil Municipal, Délégations des adjoints, Délégués des Syndicats, Commissions Communales, Personnel 6-10
- Les réalisations et les Projets 11-24
- Les Évènements communaux et les Loisirs 25-35

2 – LA VIE PRATIQUE

- ◇ Mairie et Agence Postale 36
- ◇ Informations Générales 37
 - Numéros d'urgence, Défibrillateur, Responsabilités
 - Papiers d'Identité, Recensement, Carte Grise, Préfecture, Urbanisme, Canton, Conseillers Départementaux 38-40
 - Eaux de Vienne Siveer, déchèterie, Orange, Sorégies, SDIS 41-44
- ◇ Syndicat Mixte du Clain Sud 45
- ◇ Communauté de Communes du Civraisien en Poitou 46
- ◇ Tarifs Communaux 47-49
- ◇ Liste des Artisans et Commerçants 50-51
- ◇ Famille et Enfance 52
 - ◇ Cantine, Garderie, Ramassage scolaire, Assistantes Maternelles et sociales,
 - Accueil de Loisirs, Centre social (Mille Bulles), Séniors connectés 53
 - L'école 54
- ◇ Culture et Loisirs 55-56
 - La Bibliothèque Municipale
 - L'école de Musique « La Cendille »
- ◇ Les Réseaux de Soutien et de Solidarité 57
 - ELAN : épicerie solidaire et Présence Verte Services 58
 - L'Escale et ADMR Gençay 59
 - APEF 60
 - La Mission Locale Rurale 61
 - Pluriservices 61
- ◇ Le calendrier des Fêtes 62

3 – LA VIE ASSOCIATIVE

- ◇ Bibliothèque et Tableau des Associations 63
- ◇ Communiqués des Associations 64
 - ADEPV86 64
 - André Léo 65
 - Communauté Locale 65
 - Ensemble Vocal 66
 - Merveilleux Noël 66
 - ACCA 66
 - APE 67
 - Club de Chiens de Recherche et de Sauvetage 68-69
 - Comité des Fêtes 69
 - Murmures et Cultures à Champagné 70
 - Le Jardin à Grandir 70-71
 - Jumelage Saint-Romphaire 71
 - Comité FNACA 71
 - La Gymnastique Volontaire 72
 - Les Donneurs de Sang 73
 - Club de Foot « Les Montagnards » 73

4 – EXPRESSION LIBRE

- La Noblesse Champagnoise 74-80
- Quand les rois passaient à Champagné-Saint-Hilaire 80
- Mais t'es haut ! Bilan Météo... 81
- La vie est un éternel recommencement 82
- Confinement 82

Comité de rédaction

Responsable de la rédaction : Gilles BOSSEBOEUF

Comité de rédaction et de relecture :

Jacky DIDIER, Natalie FRANÇOIS-DIT-SORTON, Annette BOSSEBOEUF, Louis VIBRAC, Olivier PIN

Secrétariat : Patricia RODRIGUES

LE MOT DU MAIRE



Cette année a été très particulière, une année qui devait être 20 sur 20 pour « les hommes » que nous sommes, mais la nature en a décidé autrement. N'est-ce pas un message ? « Attention je suis là... ». Souvent l'homme pense qu'il va dompter la nature, mais elle nous rappelle à l'ordre.

Ce virus a fait beaucoup de dégâts, pour ceux qui ont subi la maladie, mais aussi pour nous tous, avec la rupture de tous les liens sociaux que nous avons au travers des animations, de notre travail, de notre famille. Il a fait aussi s'éveiller des consciences. Nos dirigeants ont découvert que les hyper-concentrations n'étaient pas la solution, ils ont découvert que la ruralité ne devait pas être détruite, bien au contraire, c'est le socle de notre France. Etonnamment, en novembre 2020, lors du deuxième confinement, un décret des préfets présentait une carte avec l'obligation de port du masque dans toutes les zones urbanisées, et nos villages figuraient parmi les zones urbanisées alors que, dans le PLUi, les villages sont non constructibles et classés en zone agricole ; le Conseil Municipal précédent avait proposé des cartes de constructibilité des villages ressemblant, trait pour trait, à la carte de port du masque. Ces cartes avaient l'avantage de permettre la construction dans les espaces entre les maisons, n'empiétaient pas sur les espaces agricoles et donnaient de la vie à nos communes, assurant la vie de nos commerces. Espérons que nos dirigeants prendront conscience de l'intérêt de laisser vivre nos campagnes!

Un point très positif cependant, c'est la solidarité qui s'est exprimée vis-à-vis de nos anciens mais aussi vis-à-vis de tous, avec la mobilisation de bénévoles, couturières, qui ont fabriqué des masques pour l'ensemble de la population, solidarité aussi de nos agents municipaux qui ont toujours été présents pour que le service public ne soit pas arrêté ; un grand merci à tous ! L'histoire démontrera que nous avons raison.

Malgré ce virus, la commune a continué de fonctionner ; un nouveau Conseil Municipal a été élu, il s'est mis en place tardivement, mais il n'y a pas eu de rupture dans les actions entre le précédent et l'actuel ; nous avons continué les travaux engagés, et nous en avons étudié d'autres. Nous avons aussi débuté les animations annuelles normalement et réussi à faire quelques animations sur notre base de loisirs. Nous reprendrons ces animations dès que ce sera possible, et nous organiserons, **à partir du printemps 2021, un marché du terroir hebdomadaire.**

Vous trouverez sur ce bulletin l'ensemble de ces réalisations, ainsi que tous les renseignements qui vous permettent de bien vivre à Champagné-Saint-Hilaire.

Un grand merci à vous tous, aux élus, aux agents municipaux ! Sans cette solidarité, notre commune ne serait pas si attractive.

Je formule le vœu que l'année 2021 soit l'année du retour au lien social qui nous a tant manqué en 2020, grâce à une reprise du travail et des diverses activités dans des conditions normales. Beaucoup de personnes ont souffert financièrement de ne pas pouvoir travailler en 2020, je pense à eux; notre solidarité doit aussi se tourner vers eux.

Je vous présente mes meilleurs vœux, que cette nouvelle année 2021 vous apporte travail, bonheur, sérénité, amour, partage, solidarité !

Bonne lecture...

Votre Maire,

Gilles BOSSEBOEUF

1 - LA VIE COMMUNALE

... La Vie
Communale...

Les chiffres clés

Les habitants de Champagné-Saint-Hilaire, appelés « Champagnois », sont au nombre de 1023 au 1er janvier 2021 (population municipale : 1002 / population comptée à part : 21). La superficie est de 46.9 km². Champagné-Saint-Hilaire est une des communes les plus élevées du département ; son point culminant, la butte de Fougeret, est le plus haut lieu habité du département, l'altitude y est de 195 mètres.

État Civil

Naissances



13 « petits bouts » ont pointé le nez sur la commune pendant cette année.

25/02/2020	Adélia BRIANCEAU
04/05/2020	Romain GROSBARD
12/05/2020	Ambre SABOURIN
09/07/2020	Lyséa BAILLOT
22/08/2020	Jules BONNIN
16/09/2020	Emma CHAUVINEAU
21/09/2020	Rose REDIN BOUTIN
13/11/2020	Théo VUZÉ

La commune offre à chaque naissance d'enfant, dont les parents sont domiciliés à Champagné-Saint-Hilaire, la somme de 70 € pour ouvrir un livret à la Poste de Gençay.

JUST MARRIED



Mariages

17/10/2020	Maxime DELAYRE et Clémence LAURENDEAU
18/12/2020	Eric CURREL et Julia CHANTRY

Décès



19/03/2020	Bernard HOUDU
12/04/2020	Gisèle BEAU née NAUD
16/06/2020	Anita MERLET
16/06/2020	Jeannine CHARGELEGUE née ARLLOT
20/06/2020	Georges PASQUIER
23/06/2020	Marie-Antoinette MATHIEU née BOUCHET
12/07/2020	Solange GODET née LUCAS
13/07/2020	Anis BRUNO
14/09/2020	Guy LEVRAULT
14/09/2020	Roland CAYRE
03/11/2020	Robert GUYARD
08/11/2020	Anne-Marie BLANC née BARRÉ
21/11/2020	Jean-Pierre PONSONNET
04/12/2020	Françoise HOUDU née GIGOUT
08/12/2020	Geneviève GIRARD née BLAUDEAU

... Chiffres clés, État Civil ...

Présentation du Conseil Municipal élu le 25 mai 2020

Depuis avril 2008

Le Maire, Gilles Bosseboeuf



	Prénom NOM	Fonction		Prénom NOM	Fonction
	Jacky DIDIER	1 ^{er} Adjoint		Vincent BONNIN	Conseiller
	Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	2 ^{ème} Adjointe		Vincent COISCAUD	Conseiller
	Olivier PIN	3 ^{ème} Adjoint		Sylvie FABA	Conseillère
	Nadine MEMIN	4 ^{ème} Adjointe		Thomas LHOMMEAU	Conseiller
	Marie ALEXIS	Conseillère		Hugo ROUSSEL	Conseiller
	Sylvie BAZILLE	Conseillère		Marina SAUMUR	Conseillère
	Ludovic BERGÈS	Conseiller		Gladys SIRE	Conseillère

Délégations des adjoints

Il est donné délégation de fonctions à M. Jacky DIDIER, 1^{er} adjoint pour exercer les attributions suivantes :

- Aide à la gestion du personnel
- Ensemble des attributions en l'absence du maire
- Lotissement et habitat (aidé par le Maire)
- Lutte contre le feu (aidé par Olivier Pin)
- Ravitaillement en eau (en cas de pénurie)
- Réseaux électriques et téléphoniques (aidé par le Maire)
- Risque nucléaire, DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- Urbanisme (aidé par le Maire et Nadine Memin-Nicoulaud)

- Bâtiments (entretien et contrôles obligatoires périodiques) (aidé par le Maire)
- Voirie (alignements) (aidé par Olivier Pin)
- Relations avec les associations (aidé par le Maire)

Il est donné délégation de fonctions à Mme Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON, 2^{ème} adjointe pour exercer les attributions suivantes :

- Animations communales annuelles (hors pêche) (aidée par le Maire et Olivier Pin)
- Communication hors site internet et réseaux sociaux (aidée par le Maire)
- École, restaurant scolaire, ramassage scolaire (aidée par le Maire)
- Études et dossiers développement touristique

que (aidée par le Maire)

- Péri scolaire, temps d'activités périscolaires avec le Maire
- Relations avec les associations (aidée par le Maire)

Il est donné délégation de fonctions à M. Olivier PIN, 3^{ème} adjoint, pour exercer les attributions suivantes :

- Assainissement et eaux pluviales
- Développement durable, économies d'énergie, environnement
- Investissement (aidé par le Maire)
- Matériel (aidé par Jacky Didier)
- Pêche
- Réseaux et cours d'eau (aidé par le Maire)
- Voirie, finances et marchés publics (aidé

par le Maire)

- Relations avec les associations (aidé par le Maire)

Il est donné délégation de fonctions à Mme Nadine MEMIN-NICOULLAUD, 4^{ème} adjointe, pour exercer les attributions suivantes :

- Action sociale
- Bâtiments (locations, état des lieux, contrôles obligatoires pour location, normes pour la location, assurances, etc.) (aidée par le Maire)
- Cimetière (aidée par le Maire et Roseline Blanc)
- Espaces verts et fleurs (aidée par le Maire)
- Relations avec les associations (aidée par le Maire)

Délégués des Syndicats

DÉLÉGUÉS DES SYNDICATS

Syndicat Énergies Vienne	
Titulaire	Suppléant
Gilles BOSSEBOEUF	Olivier PIN
Syndicat Eaux de Vienne et Siveer	
Titulaire	Suppléant
Olivier PIN	Gilles BOSSEBOEUF
SIMER	
Titulaire	Suppléant
Gilles BOSSEBOEUF	Hugo ROUSSEL
Banque alimentaire et épicerie solidaire	
Titulaire	Titulaire
Nadine MEMIN	Sylvie BAZILLE
Correspondant défense	
Titulaire	
Hugo ROUSSEL	
AT86	
Titulaire	Suppléant
Gilles BOSSEBOEUF	Olivier PIN
Conseillers Communautaires	
Titulaire	Titulaire
Gilles BOSSEBOEUF	Nadine MÉMIN

COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie, Assainissement, Eaux pluviales, Incendie		Finances et vie économique
Olivier PIN		
Gilles BOSSEBOEUF	Vincent BONNIN	Gilles BOSSEBOEUF
Communication		Jacky DIDIER
Gilles BOSSEBOEUF		Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON
Site internet et réseaux sociaux	Bulletin Municipal	Olivier PIN
Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	Nadine MÉMIN
Sylvie FABÀ	Olivier PIN	Vincent COISCAUD
Ludovic BERGÈS	Sylvie FABÀ	Hugo ROUSSEL
Correspondants associations Sportives	Ludovic BERGÈS	Sylvie FABÀ
	<i>Louis VIBRAC (Hors Conseil)</i>	Sylvie BAZILLE
	<i>Annette BOSSEBOEUF (Hors Conseil)</i>	Marina SAUMUR
Gilles BOSSEBOEUF	Bâtiments, lotissement	Ludovic BERGÈS
Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON		Marie ALEXIS
Vincent COISCAUD		Gladys SIRE
Correspondants associations de loisirs et d'animations	Gilles BOSSEBOEUF	Thomas LHOMMEAU
	Jacky DIDIER	Vincent BONNIN
Gilles BOSSEBOEUF	Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	Responsable Salles des fêtes et gîte
Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	Olivier PIN	
Vincent COISCAUD	Nadine MÉMIN	
Marina SAUMUR	Vincent COISCAUD	
Thomas LHOMMEAU	Hugo ROUSSEL	
Vincent BONNIN	Sylvie FABÀ	
Vincent BONNIN	Sylvie BAZILLE	
Correspondants associations culturelles et bibliothèque	Marina SAUMUR	Calamités agricoles, catastrophes
	Ludovic BERGÈS	
	Marie ALEXIS	
Sylvie FABÀ	Gladys SIRE	Olivier PIN
Ludovic BERGÈS	Thomas LHOMMEAU	Hugo ROUSSEL
Pêche	Vincent BONNIN	Marie ALEXIS
Olivier PIN	Vincent BONNIN	Vincent BONNIN
Marina SAUMUR	Autres Animations Communales	Projets d'investissements
Thomas LHOMMEAU		
Vincent BONNIN		
Représentant Conseil d'École	Gilles BOSSEBOEUF	Gilles BOSSEBOEUF
	Jacky DIDIER	Jacky DIDIER
Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON
Gilles BOSSEBOEUF	Olivier PIN	Olivier PIN
Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	Nadine MÉMIN	Nadine MÉMIN
Marché hebdomadaire	Vincent COISCAUD	Vincent COISCAUD
	Hugo ROUSSEL	Hugo ROUSSEL
Gilles BOSSEBOEUF	Sylvie FABÀ	Sylvie FABÀ
Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	Sylvie BAZILLE	Sylvie BAZILLE
Nadine MÉMIN	Marina SAUMUR	Marina SAUMUR
Hugo ROUSSEL	Ludovic BERGÈS	Ludovic BERGÈS
Ludovic BERGÈS	Marie ALEXIS	Marie ALEXIS
Marie ALEXIS	Gladys SIRE	Gladys SIRE
Cimetière	Thomas LHOMMEAU	Thomas LHOMMEAU
Nadine MÉMIN	Vincent BONNIN	Vincent BONNIN

COMMISSIONS COMMUNALES

Patrimoine, Développement touristique, Développement durable	
Gilles BOSSEBOEUF	
Olivier PIN	Nadine MÉMIN
Ludovic BERGÈS	Marie ALEXIS
Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	
Fleurissement et espaces verts	Illuminations et Téléthon
Gilles BOSSEBOEUF	Gilles BOSSEBOEUF
Nadine MÉMIN	Jacky DIDIER
Sylvie BAZILLE	Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON
Marie ALEXIS	Olivier PIN
Randonnée Pédestre	Nadine MÉMIN
Gilles BOSSEBOEUF	Vincent COISCAUD
Jacky DIDIER	Hugo ROUSSEL
Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	Sylvie FABÀ
Olivier PIN	Sylvie BAZILLE
Nadine MÉMIN	Marina SAUMUR
Vincent COISCAUD	Ludovic BERGÈS
Hugo ROUSSEL	Marie ALEXIS
Sylvie FABÀ	Gladys SIRE
Sylvie BAZILLE	Thomas LHOMMEAU
Marina SAUMUR	Vincent BONNIN
Ludovic BERGÈS	Marché des arts et des producteurs
Marie ALEXIS	Gilles BOSSEBOEUF
Gladys SIRE	Jacky DIDIER
Thomas LHOMMEAU	Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON
Vincent BONNIN	Olivier PIN
<i>Annette BOSSEBOEUF (Hors Conseil)</i>	Nadine MÉMIN
<i>Jean-Louis BLANC (Hors Conseil)</i>	Vincent COISCAUD
<i>Michel MINGOT (Hors Conseil)</i>	Hugo ROUSSEL
Communauté de Communes	Sylvie FABÀ
Gilles BOSSEBOEUF	Sylvie BAZILLE
Nadine MEMIN	Marina SAUMUR
Commission C.C.A.S.	Ludovic BERGÈS
Gilles BOSSEBOEUF	Marie ALEXIS
Nadine MÉMIN	Gladys SIRE
Sylvie FABÀ	Thomas LHOMMEAU
Sylvie BAZILLE	Vincent BONNIN
Vincent BONNIN	<i>Annette BOSSEBOEUF (Hors Conseil)</i>
<i>Josette GAGNAIRE (Hors Conseil)</i>	<i>Anne-Marie CHAMBON (Hors Conseil)</i>
<i>Anne-Marie CHAMBON (Hors Conseil)</i>	
<i>Nadine ROGEON (Hors Conseil)</i>	Affaires scolaires et périscolaires
<i>Michel TESSERAU (Hors Conseil)</i>	Gilles BOSSEBOEUF
Validation Liste Électorale	Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON
Vincent COISCAUD	Gladys SIRE
<i>Annie BOILLEDIEU (Hors Conseil)</i>	Appel d'offre
<i>Nadine ROGEON (Hors Conseil)</i>	Gilles BOSSEBOEUF
	Jacky DIDIER
	Olivier PIN
	Hugo ROUSSEL

Commission des Impôts	
Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
Carole BOUTRON	Michèle BLANC
Frédéric DURIVAUT	Claude TESSERAU
Gertrude PETERS	Stéphane BOSC
Gilles BLAUDEAU	Philippe PACQUET
Marjorie ESTEVENET	Martine PASQUIER
Loïc THEBAULT	Nicolas LEGAGNOA
Commission du Personnel	
Gilles BOSSEBOEUF	
Jacky DIDIER	
Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON	
Olivier PIN	
Nadine MEMIN	

Le Personnel Communal

La Municipalité emploie 11 personnes qui assurent la bonne marche de la commune.

Pour l'entretien quotidien de la voirie, des fossés, du cimetière, des espaces verts, de l'école, des bâtiments communaux, l'embellissement du bourg mais aussi pour les travaux neufs, trois agents se répartissent le travail, secondés par une personne en contrat aidé.

A la mairie, deux secrétaires se partagent les divers secteurs administratifs et comptables, ainsi que l'accueil du public, les renseignements, le standard téléphonique et l'agence postale communale. Elles sont aidées par une personne en contrat aidé et une autre personne en CDD.

La plupart de nos autres agents sont polyvalents et se répartissent les tâches de la manière suivante :

- A l'école, l'agent assure la garderie du matin et seconde la maîtresse des très petite et petite sections.

- Un contrat aidé seconde la maîtresse de grande section le matin, et assure la garderie du soir.

- Les repas sont préparés sur place par deux agents.

Les lundis, mardis et jeudis, la surveillance de la récréation de l'après repas ainsi que les temps d'Activités Péri-scolaires sont assurés par

nos agents municipaux, responsables aussi de la propreté et de l'hygiène des locaux (école, mairie, salle des fêtes, gîte) et par un animateur du Centre de Loisirs Mille Bulles (uniquement pour les Activités Péri-scolaires).

Les trois grands domaines des compétences :

- Le service technique



- Le service scolaire et périscolaire



- Le service administratif



Covid 19

On ne pouvait éditer ce journal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire sans parler de ce qui, encore aujourd'hui, perturbe et même bouleverse notre réalité quotidienne, j'ai nommé la covid 19.

Le 13 mars, la vie sociale et économique de notre village s'arrêtait ... La covid, dans ces premiers mois de l'année, nous semblait bien éloignée de nos vertes prairies mais il fallait pour la sauvegarde de tous, pourtant, nous confiner et nous plier aux règles édictées par notre État.

C'est l'ancien Conseil qui a eu la responsabilité de mettre en place les mesures préconisées, le nouveau, fraîchement élu, n'étant pas encore installé.

Dans un premier temps, il fallut s'organiser et continuer la vie quotidienne de la commune. Dès que leur poste fut aménagé pour assurer leur sécurité, nos agents revinrent bien vite à leur poste de travail pour effectuer les travaux indispensables. Toute la vie administrative et économique se complexifiait et tournait parfois au casse-tête. Le personnel communal était là pour écouter, conseiller, alerter et assurer le service de l'agence postale pour que la vie ne s'arrête pas totalement.

L'on proposa à la population de venir retirer à la mairie les fameuses attestations, indispensables passeports pour pouvoir sortir de chez soi. Tout le monde n'est pas équipé ou d'un smartphone ou d'une imprimante et le recopiage pouvait paraître rapidement fastidieux !

Il fallait aussi s'assurer que les plus fragiles et esseulés d'entre nous n'étaient pas dans de trop grandes difficultés. Fut remise à chaque conseiller une liste des habitants que l'on savait isolés et qu'ils avaient à contacter régulièrement pour s'assurer que le confinement se passait le moins mal possible. La solidarité dans nos hameaux et à travers les associations fonctionna aussi de manière exemplaire et moult témoignages d'entraides spontanées nous sont revenus.

En milieu de confinement, l'on nous annonça que les masques devenaient indispensables et constituaient un barrage efficace contre la maladie, s'ils étaient portés par l'ensemble de la population mais des masques, nous n'en n'avions point ou peu. Cette absence se faisait encore plus cruellement sentir pour les soignants confrontés en direct à l'ennemi... Que fallait-il faire ? Attendre l'aide hypothétique de l'Etat ?

Mais cela aurait été mal connaître les Champagnois-e-s qui sortirent des placards leurs machines et leurs aiguilles et confectionnèrent des masques, qu'ils remirent à la mairie à disposition de toute la population. Ce fut à ce moment-là, la course à l'élastique ... Qui aurait présumé que ce simple article de mercerie puisse revêtir une telle importance et devenir un objet de tant de convoitises ...



La vie s'organisa tant bien que mal, nos commerçants locaux toujours ouverts et fidèles au poste permirent à la population de se ravitailler dans des conditions sanitaires exemplaires, inventant de nouvelles méthodes de distribution pour certains. Nos associations prirent soin de leurs membres, recréant à distance les liens sociaux qui nous manquaient tant. Les professeurs des écoles mirent en place avec les moyens du bord ou l'absence de moyens, l'enseignement à distance essayant de n'oublier personne et de ne pas laisser les plus faibles sur le chemin parfois bien compliqué de l'enseignement digitalisé. Ils prenaient parfois comme relais la mairie pour distribuer les devoirs aux enfants non équipés d'outils informatiques suffisants pour l'ensemble de la fratrie. Et non, toutes les familles n'ont pas, en 2020, un super ordinateur et une flamboyante imprimante pour chacun des enfants de leur foyer ! Et puis, vint le déconfinement de mai. Il ne fut pas simple à mettre en place, j'en veux pour preuve le protocole sanitaire des écoles, arrivé une semaine avant la reprise des cours et long de 63 pages au départ et simplifié ensuite sur 54... il n'y eut pas une semaine en mai ou en juin ou il ne fut pas modifié.

L'on s'organisa, essayant au mieux de s'adapter aux préconisations médicales. On fit monter en urgence des lavabos à l'extérieur de l'école ou dans la cour pour un lavage des mains régulier bien plus souhaitable que la désinfection au gel hydro-alcoolique. On commanda, où l'on pouvait en trouver, les produits de désinfection et autres.

Nos agents furent plus d'une fois mobilisés pour transporter des barrières permettant des accès différents pour chaque niveau de l'école. Notre personnel de l'école qui, outre la surveillance et l'accompagnement des enfants, dut assurer des protocoles de désinfection complexes et chronophages. Et cela, je vous rassure, à moyens constants, c'est-à-dire sans aucune aide financière accordée à notre budget communal. Les enfants purent venir au départ en demi-groupe puis une ou deux fois par semaine, puis entièrement ; il fallut, en accord avec les maîtresses



repenser l'organisation de la semaine scolaire, de la garderie. On dédoublait la cantine pour éviter les brassages de groupes, prohibés ...

L'on ne parlera pas ici du transport scolaire géré par la Région où une traçabilité des enfants devait être assurée quotidiennement. Qui a pris le bus ? Qui le prendra ? Il va sans dire que ce n'était pas la Région à qui incombait le reporting quotidien.

Cet été, aucun événement communal ne put avoir lieu ... les conditions sanitaires ne le permettant pas et c'est le cœur serré que j'ai vu les fêtes s'annuler, les présidents d'associations renoncer à leurs assemblées, à leurs lotos, et autres manifestations. Il nous a fallu même annuler la fête des illuminations que nous avions, l'année passée, couplée avec le téléthon, et si bien réussie. Permettez-moi avant de conclure en ce jour, de partager avec vous quelques réflexions qui me sont toutes personnelles et qui n'engagent que moi. Ces périodes de crise aiguë ont renforcé ma conviction que la recherche de la proximité était primordiale pour faire face à des événements inattendus et graves.

Importance du commerce de proximité et de ses acteurs. Ce n'est pas Amazon qui viendra vous mettre votre bouteille de gaz dans votre voiture un jour d'hiver, où vous aurez encore



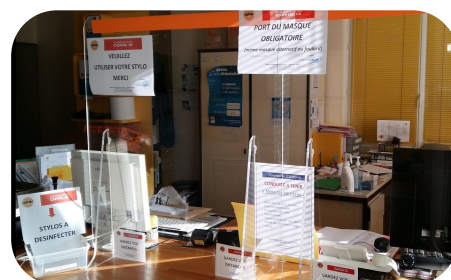
oublié d'en prendre une de rechange, ou vous dépannera de l'ingrédient indispensable pour terminer votre cuisine. Ce n'est pas Mac Do qui vous concoctera un petit plat à emporter, le soir où des amis arriveront chez vous à l'improviste ; ce n'est pas dans une boulangerie industrielle que vous retrouverez le petit gâteau si bon qui donne un air de fête aux soirées en solitaire, ni l'hypermarché lointain qui vous proposera les légumes frais qui font de votre soupe un plat de roi. Et j'en oublie encore ...

Alors là, il en va de notre responsabilité, faisons vivre notre commerce, nos producteurs, nos artisans locaux, car, en temps de crise, ce sont eux qui sont à nos côtés ...

Importance des élus de proximité qui ont en charge la commune et qui, en situation extraordinaire, doivent maintenir la vie communale. Qui connaît le mieux son territoire et ses habitants qu'un conseiller élu par ses voisins, ses amis, les membres des associations qu'il fréquente, les parents

d'élèves de l'école ? Quand le pouvoir décisionnaire et gestionnaire s'éloigne de la population, il s'éloigne aussi de la connaissance de ses besoins, de ses aspirations et de ses difficultés. Quand je vois qu'en 2022, il est prévu que les écoles passent sous la responsabilité de la Communauté de Communes, je m'inquiète. Qui viendra mettre les barrières ou les changer de place pour la dixième fois, qui commandera le savon indispensable en ces temps d'urgence sanitaire, qui organisera la garderie et pourra adapter les temps périscolaires aux exigences du territoire ?

Ces questions demeurent aujourd'hui sans réponse et sont génératrices d'anxiété pour le devenir de nos petites communes.



Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON

Aménagement des coffrets électriques et éclairage du centre-bourg

Les places du centre-bourg de Champagné-Saint-Hilaire ont bien changé au cours des décennies passées pour être ce qu'elles sont aujourd'hui : la place de la Mairie et la place du 13 Août 1944.

Ces places sont utilisées au quotidien comme parking pour l'accès aux différents commerces et services, mais elles sont aussi utilisées pour les diverses manifestations, fêtes des associations, marché des producteurs, fêtes foraines, etc. Nous rencontrons à ces occasions deux problèmes :

- ◆ L'éclairage de la place du 13 Août qui est ancien et apposé sur les façades des maisons qui l'entourent (voir ci-dessous) et qui est occulté en grande partie par les arbres qui ont pris de l'ampleur.
- ◆ L'alimentation électrique des différents utilisateurs se fait actuellement par des branchements provisoires sur des coffrets installés par notre fournisseur d'électricité nécessitant des temps importants pour l'installation et la désinstallation et des manipulations potentiellement dangereuses. Nous souhaitons augmenter l'activité sur ces places par la création d'un marché périodique ce qui nous amène à envisager un nouvel équipement.

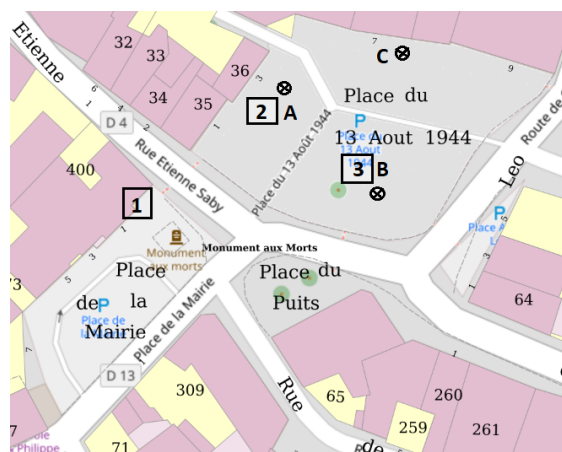


Nous proposons donc l'installation de boîtiers de raccordement définitifs sur chacune de nos places et la pose de mâts d'éclairage sur la place du 13 Août 1944 pour que nos manifestations se réalisent en toute sécurité.

Sur la place de la mairie une borne 1 ;

Sur la place du 13 août 1944, deux bornes 2 et 3 et trois mâts d'éclairage LED A, B et C.

Financement des travaux	
Investissement	28 000.00 €
Subvention du département Flash Activ	14 500.00 €
Subvention du syndicat Énergie Vienne	2 189.51 €
Récupération FC TVA	4 491.20 €
Reste à charge Participation de la commune	6 819.29 €



Jacky DIDIER

Station de traitement avec des roseaux

Les travaux de remise aux normes de la station d'épuration de Champagné-Saint-Hilaire sont en cours. Sous la responsabilité d'EDV SIVEER qui assume la compétence eau potable assainissement pour notre territoire, ces travaux consistent à remplacer notre ancienne station à boues activées, devenue obsolète, par une station à épuration naturelle par roseaux. Ces techniques conviennent mieux à notre situation et au volume d'effluents à traiter. Le réseau collecte le bourg, Limes et Fougeré, représentant un équivalent de 250 foyers environ. D'un coût évalué à 425000 €uros, ces travaux ont pris un retard important lié aux conditions climatiques et au confinement du printemps. Repris depuis le mois de septembre, ils devraient, si le temps le permet, se finir au printemps prochain. Phasé en deux tranches, la première touche à sa fin et permettra de traiter,

dès cet automne, les eaux usées dans des conditions satisfaisantes. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher des services d'EDV.

Commune de CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE
Construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux



Olivier PIN

Le Syndicat d'eau potable

Cette année voit arriver à la tête d'Eaux de Vienne SIVEER, un nouveau président, notre voisin, Rémy Coopman, Maire de la Ferrière. Nous lui souhaitons un mandat au plus près de ses élus locaux et de leurs préoccupations du quotidien : vous apporter une eau de qualité à un tarif raisonnable.

Pour ce qui concerne notre secteur, les travaux de renouvellement de réseau, route de Couhé, se sont terminés dans de bonnes conditions avec l'entreprise ENGIE. Le comité local de la Source Bleue dont nous dépendons, reste très vigilant sur la reprise du réseau et la correction de ses faiblesses. Plusieurs tranches de travaux sont programmées dans les communes membres alentour. Pour Champagné-Saint-Hilaire, c'est la reprise du réseau d'alimentation de Limes qui est d'actualité et se fera dans le courant de l'automne.

Notre eau est collectée sur la commune au Pâtural des Chiens et alimente presque 1900 foyers sur les communes de Romagne, Sommières et Champagné. D'une excellente qualité et protégée par un milieu naturel exceptionnel, cette ressource est une grande richesse pour notre territoire. Vous en recevez d'ailleurs

toutes les informations avec votre facture semestrielle.

EDV-SIVEER, c'est aussi le suivi de tout l'assainissement collectif de notre commune. Nous vous avons présenté l'an dernier les travaux de remplacement de la station d'épuration du bourg. Ces derniers, suite aux intempéries et à la période de pandémie ont pris beaucoup de retard mais ont repris cet été. Sans contrainte majeure, ils seront opérationnels dans le courant de l'hiver et le traitement de nos eaux usées par une nouvelle station à roseaux apportera une épuration de meilleure qualité pour notre environnement.

Avec l'hiver qui approche, n'oubliez pas de surveiller et de protéger vos compteurs. La fuite après compteur est de votre responsabilité et reste une source de consommation excessive à contrôler. Alors, surveillez bien et signalez toute chose qui peut vous sembler anormale sur le réseau.

Merci à tous !

Olivier PIN

Voirie

Les travaux de voirie communale sont de la compétence de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. Nous avons une enveloppe annuelle définie à hauteur de 63000 € que nous répartissons au mieux de notre territoire pour réaliser un maximum de travaux. Cette année, ils ont conjugué au final presque deux années de programmation. En effet, les conditions météorologiques de la fin de l'année dernière n'avaient pas permis de réaliser les derniers chantiers. Ceux réalisés nécessitaient également des reprises liées aux conditions désastreuses d'application. C'est pourquoi, vous avez pu constater des travaux réalisés par plusieurs entreprises.

Pour 2019, l'entreprise Arlaud Irribarren a réalisé le goudronnage de la route des Brousses à la Millière et repris les travaux route de Limes. Le matériel de la Communauté de Communes a permis de corriger les dégradations, route de Marnay et au Néda. Les enrobés à l'entrée de la route de Limes ont été conjugués avec la réalisation de ceux du lotissement Goupillaud et du parking de la boulangerie pour réduire les frais d'intervention. L'ensemble de ces interventions sont soldées.

Pour 2020, l'entreprise Colas est intervenue pour refaire complètement des voies à la Courdemièrre et à Petit Bois Brault. En parallèle, nos agents et ceux de la CCCP ont fait de grosses reprises sur la route de Marnay, Route de la Fontenille et Route de la Croisette. Ces points nous auraient coûté trop cher à corriger par des travaux délégués aux entreprises et le travail en régie permet de réaliser ces reprises à des coûts abordables pour notre collectivité. L'enrobé à froid pour boucher les nids de

poule a été réalisé pendant la période de confinement par nos agents. Un grand merci à eux et à ceux de la CCCP pour le travail effectué.

En parallèle, les travaux sur les chemins ruraux sont entièrement à la charge de la commune. Nos agents et quelques agriculteurs contribuent à cet entretien. Nous rappelons simplement que les réparations coûtent cher et que le premier objectif est de ne pas dégrader.

L'ensemble de notre voirie reste un point très sensible pour votre Conseil Municipal et l'ensemble des habitants. Nous vivons actuellement une période de très gros travaux d'enfouissement de lignes à haute tension sur notre territoire entraînant des gênes et des dégradations supplémentaires de nos routes. Les entreprises, sous la responsabilité de SRD, doivent remettre en état tous ces lieux de passage, et nous y veillerons scrupuleusement. La collecte d'énergies vertes vers le poste source du Laitier ne doit pas être une charge pour notre collectivité. Nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie à ces suivis. Ce programme d'enfouissement durera encore au minimum deux ans et générera quelques contraintes de circulation. Il permettra, par contre, de réaliser des travaux d'amélioration, notamment sur l'éclairage public lors de la traversée de la cité Renaudot.

Malgré un suivi régulier, n'hésitez pas à signaler des dégradations en mairie afin de nous faciliter les interventions.

Olivier PIN

Déploiement et enfouissement de réseaux

Depuis plusieurs années, SRD et RTE aménagent et restructurent le poste source et le poste d'étoilement du Laitier. Ces travaux permettront de renforcer les réseaux sur l'ensemble de notre territoire et de collecter les énergies renouvelables. Tout cela s'inscrit dans un projet national de gestion des énergies. Si la première tranche de travaux réalisée par RTE pour relier

le poste source de ROM(79) au Laitier est finie, de nouvelles tranches d'enfouissement de réseaux se succèdent depuis 2 ans sur notre territoire. A terme, ce sont plus de 80 KM de Lignes à Haute tension qui vont désormais relier les communes voisines (La Ferrière, Magné, Marnay, Sommières-du-Clain, Romagne). Les multiples départs desservent désormais

Bois Brunet et Fougeré et sont en attente des compléments vers leurs destinations finales.

Le déploiement vers la Ferrière est en bonne voie et ces travaux devraient être finis en fin d'année. Le départ vers Marnay se fera à suivre mais n'impactera que peu notre commune.

Dans cette logique, le raccordement vers Romagne doit commencer en début 2021. La dernière tranche de travaux doit rejoindre Sommières et traversera le Bourg par la route d'Anché, rue du presbytère et cité Renaudot pour rejoindre la route de Sommières.

L'ensemble de ces travaux perturbent notre circulation et contraignent nos croisements de véhicules. Nous sommes particulièrement vigi-

lants à la remise en état des voies et accès. Les événements climatiques ne permettent pas toujours d'intervenir en temps réel mais il est indispensable de retrouver notre sérénité de circulation après ces quelques désagréments.

En ce qui concerne le déploiement de la Fibre, Champagné-Saint-Hilaire est inscrit sur le plan de développement départemental qui se déroulera jusqu'en 2025. Ce dernier apportera un confort de réception et de transmission de l'information par internet. Orange a déjà remis les boîtes de répartition du bourg à niveau et continue le développement de postes intermédiaires.

Olivier PIN

Petite Salle Associative - Fin de projet



La réception des travaux a eu lieu le 03 juin 2020 en présence de l'architecte, des entreprises et de la nouvelle municipalité.

Malheureusement, cette période de protection sanitaire n'a pas permis d'en faire l'inauguration. Son utilisation est, elle aussi, très limitée pour les mêmes raisons. Dommage, car elle est



devenue plus confortable, plus spacieuse, plus sécurisée, en un mot plus agréable.

Nous espérons que, bientôt, cette mauvaise période sera derrière nous et que tous, vous pourrez profiter de cette belle petite salle en toute convivialité.



Jacky DIDIER

L'espace de soins et de santé

En 2019, nous avons fait l'acquisition des locaux du 12ter, rue Etienne Saby, qui appartenaient à M. et Mme Maneuf (société), en faisant un emprunt de 200 000 euros pour cet achat et l'aménagement du local au 13, place du 13 Août. Dans ces locaux exercent :

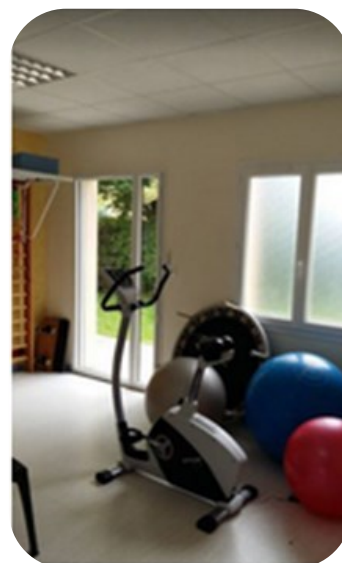
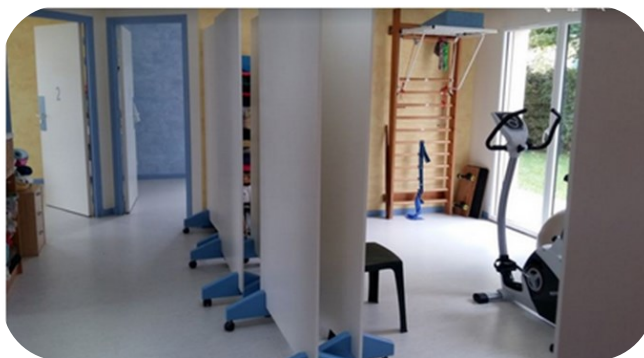
- Au 13, place du 13 août, Madame Sylvie Maneuf, **ostéopathe D.O.**
- Au 12ter, rue Etienne, Saby « **Espace de Soins et de Santé** » :
 - ◆ Mireille Mathieu et Amandine Gallas, **infirmières**
 - ◆ Muriel Daret, **soins traditionnels chinois et naturopathie**
 - ◆ Sandrine Bressolin, « **à cœur de peau** », **drainage manuel vodder, aromathérapie, reiki,**
 - ◆ Céline Bellin, **ostéopathe D.O.**
 - ◆ Emilie Douteau, **praticienne en hypnose**

Cet achat du 12ter rue Etienne Saby et l'aménagement du 13, place du 13 août répondent à un besoin, et permettent à notre belle commune d'offrir de plus en plus de services.

Une salle ainsi qu'un espace gym restent disponibles; la commune peut aussi réaliser des aménagements ou des extensions pour étudier tous les projets pour des professionnels de santé ou pour des Projets de médecines parallèles ou autres.

Cet espace de soins et de santé est idéalement placé, à côté des écoles, avec une vue idéale sur les espaces naturels.

Un aperçu des salles :
N'hésitez pas à prendre contact :



☎ 0549373091,
✉ contact@champagne-saint-hilaire.fr

Photos et Texte
Gilles BOSSEBOEUF

Restaurant 1, Place du puits à Champagné-Saint-Hilaire : « L'Olivier »

Le restaurant situé au 1, Place du Puits appartenant à la commune, était à reprendre puisque les anciens restaurateurs « des Petits Oignons » avaient mis fin à leur bail commercial (3/6/9) en mai 2020. La situation sanitaire étant particulière, nous leur avons fait un bail précaire jusqu'à fin septembre 2020. Beaucoup de monde s'y est retrouvé durant l'été soit pour s'y restaurer, soit pour retirer des plats à emporter.

Nos annonces pour retrouver un nouveau restaurateur ont eu du succès puisque 7 candidats se sont présentés. Le choix n'était pas facile, et c'est Monsieur Olivier Benoist qui a été retenu. Le bail a été signé le même jour que l'état des lieux avec les précédents.

Monsieur Olivier Benoist qui souhaitait se rapprocher de chez lui. Il est cuisinier depuis 34 ans dont 10 ans comme chef cuisinier. Son objectif est de mettre en place une restauration accessible à tous et pour toutes les bourses et de répondre à une demande de plus en plus grande avec un bon rapport qualité/prix, avec une rapidité du service, sans sacrifier le « traditionnel fait maison », avec :

- ⇒ Le midi en semaine, des menus ouvriers
- ⇒ Le soir une formule plus élaborée
- ⇒ Une petite carte pour le midi et le soir

- ⇒ Un menu gourmand
- ⇒ Sur commande, un menu gourmand le week-end
- ⇒ Une ardoise snacking en été

Monsieur Olivier Benoist souhaite créer des liens forts avec les élus, les associations, et participer activement aux événements de la commune.

Après une installation très rapide, le restaurant a ouvert le lundi 26 octobre 2020 sous le nom de « L'Olivier ».

Nous souhaitons une belle collaboration avec Monsieur Olivier Benoist.

Infos et réservations : 05.49.38.37.14



Gilles BOSSEBOEUF

Le marché hebdomadaire

Le nouveau Conseil avait prévu dans son programme la création d'un marché. Il s'est donc mis au travail pour prévoir une ouverture en 2021. La crise du covid nous a renforcés dans notre conviction de soutenir un commerce local avec des circuits directs. Mais la création de ce type de manifestation n'est pas simple. Il a fallu dans un premier temps étudier les modalités administratives de création, en déterminer le lieu, la périodicité et le jour de la semaine qui paraissait le plus propice. Il était indispensable aussi de repenser l'éclairage de la place où s'installeraient les commerçants. Une fois ces différents points résolus, il nous a fallu déterminer et lister les commerçants susceptibles de pouvoir venir vendre leurs productions. Nous

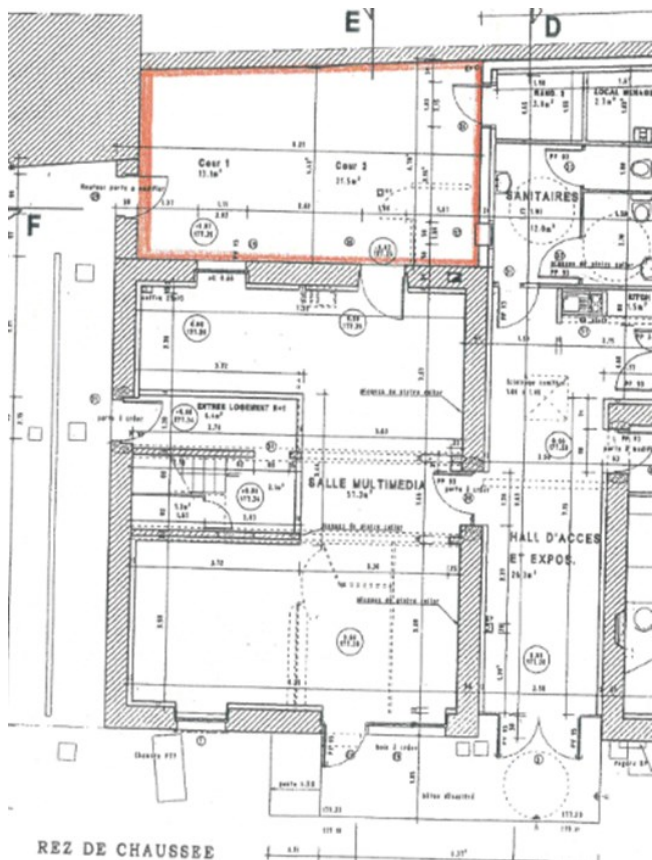
avons donc opté pour un marché de producteurs permettant à tous de faire ses courses à Champagné-Saint-Hilaire **une fois par semaine, le vendredi de 16 h à 20 h, sur la place du 13 août.**

Une réunion publique était prévue le 11 décembre pour présenter le projet. Ce marché **ouvrira donc le 19 mars 2021 à 16h** et nous vous y attendons nombreux.

Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON

Extension de la Bibliothèque Municipale

Plan actuel, avec une cour de 35m²



volonté du Président de la République, il faut « repenser les bibliothèques comme des lieux de cohésion sociale ».

Pour cela, il faut disposer de différents espaces où les usagers peuvent trouver tablettes pour consulter la presse ou autres, ordinateurs afin de pouvoir remplir des imprimés administratifs, désormais dématérialisés, en toute confidentialité. Les bibliothécaires doivent aussi disposer d'espace pour accueillir les enfants de la Mutuelle Petite Enfance et les scolaires, mais aussi pour se réunir afin d'équiper les documents, gérer le planning des permanences et organiser les rencontres « coups de cœur ».

Actuellement la surface de la bibliothèque est de 57 m², soit une surface de 5,7 m² pour 100 habitants, la préconisation du ministère de la culture est de 7 m² pour 100 habitants, et la moyenne nationale est de 9 m².

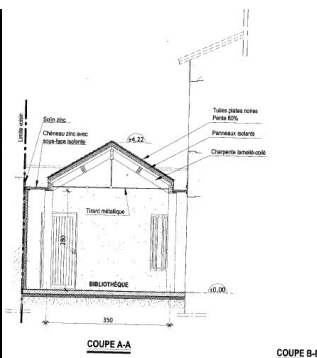
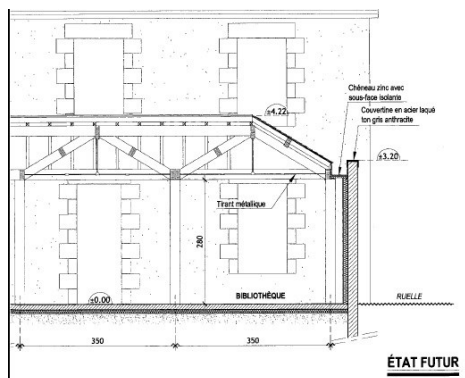
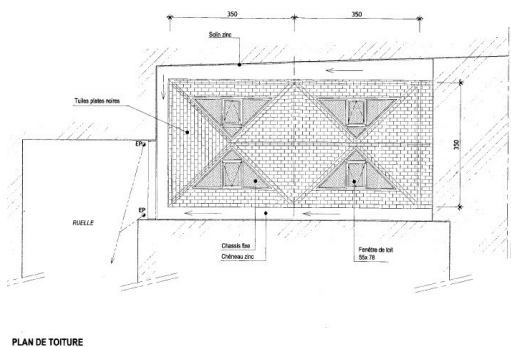
Nous avons à l'arrière, une cour, espace non couvert de 35 m², non utilisé pour raisons de courants d'air et de mauvaise exposition. La couverture de cet espace et son aménagement permettront de passer la surface de la bibliothèque à 92 m², plus la salle d'expositions de 18m² attenante à la bibliothèque, soit 110m² au total.

Le permis de construire est accepté depuis novembre 2020, l'appel d'offres devrait aboutir en février 2021, pour des travaux qui se feraient au printemps 2021.

Le coût de ces travaux, en première estimation s'élèvent à 46 200 euros, hors aménagement. Une subvention du département activ3 de 26 000 euros nous est attribuée, avec la récupération du Fctva, la participation de la commune s'élèverait à 9500 euros.

Nous avons une bibliothèque, avec un fonds de plus de 2500 livres, fréquentée par 236 lecteurs. Cette bibliothèque est reconnue par la BDV (Bibliothèque Départementale de la Vienne), et fonctionne très bien grâce aux 15 bénévoles qui la gèrent.

La bibliothèque n'est plus seulement le lieu où l'on emprunte des livres, mais un lieu d'accueil, de rencontres, d'échanges, d'information, de formation, de convivialité, de détente et de loisirs où enfants et adultes peuvent trouver de l'aide et de la chaleur humaine. Selon la



Projet d'extension

Gilles BOSSEBOEUF

Travaux à l'école : isolation thermique et phonique des classes et autres travaux divers

1. Isolation thermique et phonique des classes, aile gauche, côté « classes maternelles » :

De multiples aléas ne nous ont pas permis de commencer les travaux cette année, nous avons lancé les appels d'offres, 2 lots étaient infructueux, la crise sanitaire a retardé le processus de publication, et c'est en septembre 2020 que nous avons attribué tous les lots :

- ⇒ Lot 1, menuiseries extérieures, entreprise Damien THOMAS, 15 508,90€ HT
- ⇒ Lot 2, cloisons, plafonds, menuiseries intérieures entreprise CHAUVINEAU 35 711,50€ HT
- ⇒ Lot 3, isolation mousse, entreprise SASU SEVADE, 3 117,50€ HT
- ⇒ Lot 4, peintures, revêtements de sol, entreprise EMPREINTE, 17 552,40€ HT
- ⇒ Lot 5, électricité, VMC, entreprise EG3I, 27 369€ HT
- ⇒ Lot 6, plomberie, chauffage, entreprise GIRAUD, 6 237,47€ HT

Soit un total de travaux (hors études et contrôles) de : 105 496,77€ HT

soit 136 596,12€ TTC

Les travaux commenceront en janvier 2021, avec l'espoir qu'ils soient terminés au retour des vacances de Pâques 2021. Nous avons dé-

placé les 2 classes, laissant les espaces totalement libres pour les travaux.

La classe des PS/MS de Céline Bardet est déplacée dans la salle Picasso, la sieste se fait dans la salle Lorris Juneck.

La classe des GS/CP de Magalie Chaigneau est déplacée dans l'aile droite, dans la salle disponible.

2. Isolation thermique et phonique des classes, aile droite, côté « classes élémentaires » :

Le coût des travaux a été revalorisé pour que nous présentions le dossier en 2021 à l'État pour obtenir des dotations FSIL et DETR ainsi qu'une subvention de la Communauté de Communes. Nous présenterons un dossier pour un coût total, y compris les études, de 180 000€ TTC. Si nous obtenons les subventions, les travaux pourraient se faire sur les années 2021/2022.

3. Autres travaux :

- 9 points de lavage des mains, supplémentaires ont été installés pour répondre au besoin de lavage des mains, suite à la pandémie du Covid.
- les employés municipaux ont réalisé 2 plateformes avec 10 range-vélos à l'extérieur de l'école.



Divers autres études ou travaux

Lotissement et autre terrain constructible (renseignez-vous à la mairie) :

Le Goupillaud : il ne reste plus que le lot numéro 10, d'une surface de 702 m² en vente au tarif de 20€ le m². Les derniers travaux de voirie et d'éclairage se feront en 2020.

Le Goupillaud 2 : Les contraintes du PLUi ont retardé les études qui reprendront en 2021.

Autres terrains privés : n'hésitez pas à vous renseigner auprès des élus ou à la mairie pour connaître les terrains privés en vente sur notre commune.

Maison Brockett, 2 rue du Presbytère :



Vue suivant DP 7

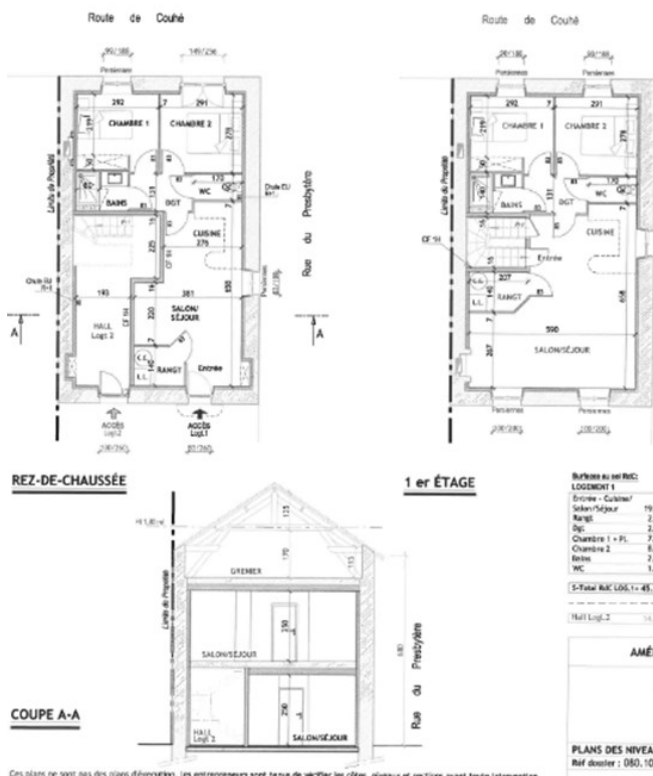


Vue suivant DP 8-2

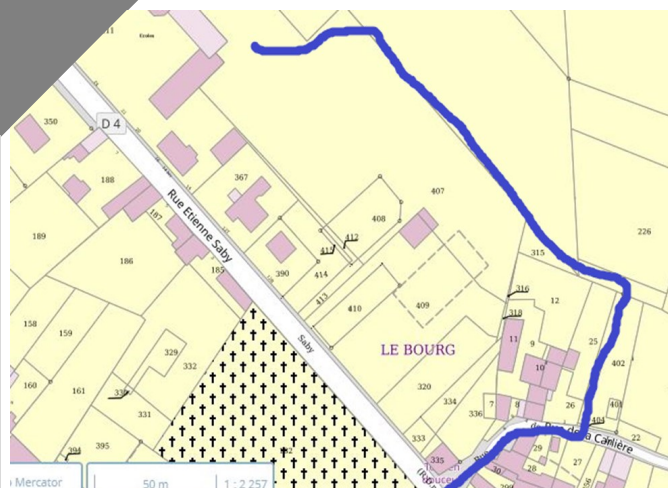
Nous avons obtenu l'autorisation de faire 2 logements locatifs dans cette maison rue du Presbytère (voir plans ci-dessous). Le montant estimé des travaux est de 150 000 euros. Nous inscrirons ces travaux lors d'un prochain budget en fonction de nos capacités de financement.

Aménagement des espaces derrière le point de vue :

Afin de faire une continuité de cheminement piétonné entre l'école, le city-stade, l'espace fitness, le point de vue, vers le centre-bourg, les agents ont déplacé des tonnes de terre, venant du bord de nos routes, pour faire plusieurs rampes enherbées qui permettront d'atteindre la rue de La Carlière, puis le centre-bourg.



Ces rampes peuvent aussi servir pour des vétérinaires pour pratiquer leur sport sur ces espaces naturels, sans être dérangés par des voitures.



Jeu supplémentaire à la Base de loisirs :

Nous avons la volonté d'améliorer l'accueil et les loisirs sur la base de loisirs, un espace de toute beauté.

Nous avons acheté une balançoire 4 places (tape-cul), et les agents ont effectué l'installation. L'élément de balançoire ne sera installé qu'au printemps.



Projets Eoliens sur des terrains privés :

Il y a 3 projets éoliens sur notre commune, est-ce raisonnable ?

Energie Team :

Le projet de 3 éoliennes, déposé en décembre 2018 par Energie Team, est toujours en recours.

P&T Technologie:

En janvier, un projet nommé « Tierfour » vers la vallée de Belle Eve nous a été présenté. Ce projet verrait l'installation de 6 éoliennes d'une puissance totale de 18 à 20 mégawatts avec une fiscalité de l'IFER revenant à la commune de 7400 € par mégawatt, soit environ 25000 € par an. L'objectif de cette société est d'installer ces éoliennes d'ici 4 à 5 ans.

KDE Energy France:

En septembre, un projet de 4 éoliennes sur Magné/Champagné-Saint-Hilaire a été présenté au Conseil Municipal par Olivier COZE et Mathilde ROYER de KDE Energy France. Le dossier d'autorisation a demandé 5 ans de concertation et a été déposé en janvier 2020. Les compléments demandés seront fournis prochainement. La décision pourrait intervenir l'été prochain après l'enquête publique. Le projet prévoit l'implantation de 4 éoliennes, dont une sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire.



Poste source au Laitier pour recevoir les énergies renouvelables

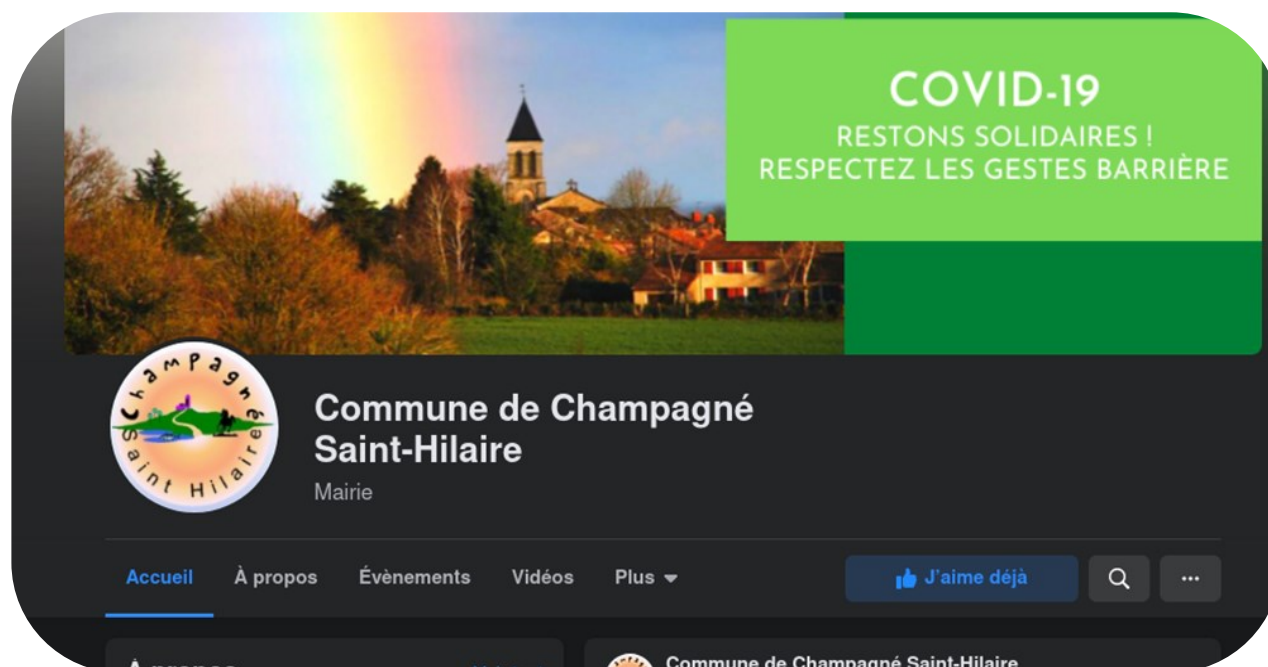
La Mairie de Champagné-Saint-Hilaire continue son développement numérique

Lancée au printemps 2020, la page Facebook de la commune est un espace numérique dans lequel les Champagnais, (es) et toute personne intéressée par notre territoire pourront trouver diverses informations : coordonnées et horaires d'ouverture de la Mairie, mise en ligne des comptes rendus municipaux, publications du Civraisien en Poitou, de la Vienne et de la Préfecture, actualités associatives, économiques, culturelles, agenda, photos etc...

Elle est aussi un relais du site internet de la Mairie, via la mise en avant des nouveaux articles publiés sur celui-ci.

En novembre 2020, presque 200 personnes étaient abonnées à cette page Facebook ; nous espérons que celle-ci en attirera encore de nombreuses autres (peut-être vous qui êtes en train de lire ces quelques mots ?) !

Rejoignez-nous : <https://www.facebook.com/pg/Commune-de-Champagné-Saint-Hilaire>



Ludovic BERGÈS

Parc locatif communal

La commune de Champagné dispose d'un parc locatif important et varié : des habitations, des locaux commerciaux et professionnels.

Des logements :

- ◆ 1 rue de l'église : un appartement de 65 m²
- ◆ 7 rue de l'église : une maison avec petite cour de 88 m²
- ◆ 5 place de la mairie : un appartement de 71.90 m²
- ◆ 2 bis route de Sommières : 1 studio 24 m²
- ◆ 2 route de Sommières : un appartement de 96.90 m²
- ◆ 14 bis rue Étienne Saby : un appartement de 66 m²

- ◆ 16 rue Étienne Saby : un appartement de 124 m², garage, cour, cave
- ◆ 20 rue Étienne Saby : un appartement de 70 m²
- ◆ 22 rue Étienne Saby : un appartement de 70 m²
- ◆ 24 rue Étienne Saby : un appartement de 70 m²

Des locaux commerciaux et professionnels:

- ◆ un restaurant: 1 Place du Puits
- ◆ une boulangerie-pâtisserie : 10 rue Étienne Saby
- ◆ Un local : 13 place du 13 août 1944, occupé par une ostéopathe.

Parc locatif communal (suite)

- ♦ un espace de soins et de santé rue Étienne Saby, occupé par 2 infirmières. Ce local est constitué de 5 salles allant de 9.6 m² à 14.5 m² avec un espace d'accueil, un studio, des WC.

Il nous reste un espace disponible de 9.6 m² aux normes "handicap", avec la possibilité d'une salle annexe attenante, loyer modeste, toutes charges comprises.

N'hésitez pas à nous contacter, nous étudierons votre besoin.

Contact téléphonique: ☎ 05.49.37.30.91 Mairie

Courriel: contact@champagne.saint.hilaire.fr

Après le déconfinement, la Commune a diffusé des vacances de logements communaux sur le

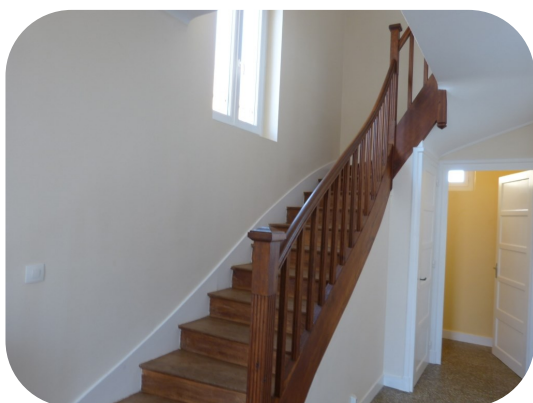
site internet et le Bon coin. Ces biens immobiliers, dont les loyers varient entre 220 et 428 euros, sont situés :

- Un F4 avec garage : Rue Etienne Saby
- Un studio avec un préau et un F3: Route de Sommières
- Un F3 neuf : Rue de l'église.

Sur une période de quatre mois, ces logements ont été reloués sans difficulté. Tous les appartements ont été laissés dans un état impeccable et nous tenons à remercier les anciens occupants.

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux habitants ainsi qu'à notre restaurateur et les remercions d'avoir choisi Champagné-Saint-Hilaire pour leur installation.

Nadine MÉMIN NICOUILLAUD



Les Vœux du Maire : 11 Janvier 2020



En présence de Madame Sylviane Sambor, suppléante du Député, de Maires et d'Elus, des représentants des corps constitués, de Madame la Directrice de l'école, et d'un nombreux public, le Maire commença son discours :



« Bonjour à toutes et à tous ! Une grande année se prépare, c'est l'année 20 sur 20, je suis sûr que notre commune de Champagné-Saint-Hilaire sera au rendez-vous...

Tout d'abord, un grand merci pour votre fidélité et votre présence aujourd'hui, bienvenue aux nouveaux habitants et amis de la commune. Mes premières pensées sont pour les personnes qui nous ont quittés en 2019, ces personnes qui ont fait vivre notre commune.

Au premier Janvier 2020, notre population sera de 1030 habitants.

Notre effort d'investissements et de transformation de notre commune a continué en 2019 et ceci grâce aux conseillers municipaux qui ont toujours été présents pour les prises de décisions, à nos employés municipaux, malmenés certainement par le maire, mais qui répondent toujours présents, qui ont des idées, et qui font. Un grand merci à eux ! J'aimerais vraiment qu'un audit soit fait sur leur travail pour comparer aux structures plus lourdes, et je peux vous assurer qu'il n'y a pas photo, ils ne jouent pas à la belote...vraiment merci à tous, merci d'être dans l'action, seule façon de progresser :

◆ **Lotissement et autre terrain constructible (renseignez-vous à la mairie) :**

➤ **Le Goupillaud :** il ne reste plus que le lot numéro 10, d'une surface de 702 m² en vente au tarif de 20€ le m². Les derniers travaux de voirie et d'éclairage se feront en 2020.

➤ **Rue de la Carlière :** Ce terrain (ancien terrain « Junek »), cadastré AB 401-AB 402, d'une superficie de 526 m², a été vendu en janvier 2020 au prix de 16€ le m².

➤ **Le Goupillaud 2 :** Des plans d'aménagement ont été réalisés pour le Goupillaud 2, avec un espace de loisirs sur 1ha (classé espace naturel), il faut attendre la validation du PLUi, c'est-à-dire à partir de mai 2020 pour terminer l'étude en fonction des nouvelles exigences de nombre de lots à l'hectare.

◆ **Le Logement 7, rue de l'Eglise:**

➤ Ce logement est terminé et, pour l'instant, nous le réservons pour des futurs restaurateurs, car les restaurateurs actuels finissent leur bail le 5 mai 2020.

➤ Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Gitem, pour l'électricité et la plomberie, le reste des travaux a été réalisé par nos employés municipaux. Nous avons été aidés financièrement par la Communauté de Communes du Civrasiens en Poitou à hauteur de 10 000 €.

◆ **Espace fitness :**

Nous continuons les aménagements derrière l'école, et cette année, nous avons installé un espace fitness « connecté » à côté du city-stade. Vous venez avec votre smartphone et la 4G vous permet d'avoir toutes les informations pour vous guider dans vos mouvements.

Cet espace fitness a coûté 24000 € HT et nous avons eu une subvention de 12 000 euros de l'Etat. C'est la société Kompan qui a été retenue pour la fourniture et l'installation de ces équipements.

◆ **Point numérique de la poste :**

La poste a installé en septembre 2019 un point numérique doté d'une imprimante qui fait scanner ; ce point numérique donne accès par internet aux services publics et à internet.

Le personnel de la commune, et notamment à la mairie, est au service du public, et sans vouloir tout dénigrer, je ne comprends pas pourquoi, aujourd'hui, on veut mettre en place des « maisons France service » dans les cantons. Une est prévue à Gençay, on ne sait pas bien ce

que l'on va mettre dedans, aber-
rant ! Est-ce de la proximité ? Une per-
sonne âgée de Champagné-Saint-Hilaire
ira-t-elle à Gençay si elle a besoin de ren-
seignements, que prépare-t-on ? la fin pro-
grammée des mairies ?

La meilleure façon d'aider notre planète, donc
de nous sauver, c'est de faire des circuits courts
donc de diminuer les déplacements. Avec l'ar-
rivée de la fibre, la meilleure porte d'entrée de
proximité restera votre mairie, avec des secré-
taires qui vous guideront vers des services qui
seront éloignés mais à portée de vos yeux avec
les webcams. J'attends vraiment de nos parle-
mentaires qu'ils soient nos porte-paroles, c'est
du bon sens. Si les sondages montrent l'attache-
ment des personnes à leur maire, ce n'est pas
un hasard, ce n'est pas pour faire plaisir au
maire mais parce qu'il y a un besoin. Quand
j'entends une secrétaire me dire « nous passons
plus de temps qu'avant pour les cartes d'identi-
té » alors que cette prestation n'est plus assurée
par la commune, on se dit qu'il y a des gens,
certainement bourrés de diplômes, qui n'ont
rien compris à notre besoin de proximité ; les
moyens pour faire une carte d'identité, c'est du
réseau, ce que chaque mairie a, et un équipe-
ment de quelques euros....

◆ **Maison Brockett, 2 rue du Presbytère :**

L'ensemble de la toiture de la maison
« Brockett », qui nous avait été donnée, a été
refaite par l'entreprise de couverture CCV de
Vivonne pour un montant de 22000 euros. Le
cabinet d'architecte « Moreau » étudie la meil-
leure façon d'aménager cette maison.

Ce sont nos employés municipaux qui ont réali-
sé le mur qui sépare cette maison de la proprié-
té « Bertrand ».

◆ **Gîte et espace « patrimoine » au 5, rue de l'Eglise :**

L'accès de ces espaces se fera par la route de
Sommières. Comme nous l'avons expliqué l'an-
née dernière, nous avons un projet de gîte au
1^{er} étage au-dessus de la salle du restaurant, et
un projet d'espace patrimonial sur la partie
achetée à Monsieur Audouin.

Le permis de construire est en cours d'instruc-
tion auprès de la DDT.

La commune aura besoin ensuite de trouver des
financements.

◆ **Achat 12ter, rue Etienne Saby « Espace de soins et de santé » et aménagement salle ostéo 13, place du 13 août :**

Sylvie Maneuf (ostéopathe) a proposé à la com-

mune d'acheter ses locaux, mais souhaitait tout
de même exercer sur la commune de Champa-
gné-Saint-Hilaire. La commune a saisi cette op-
portunité, a fait un emprunt de 200 000 euros
sur 25 ans à un taux fixe de 1,33%, soit un rem-
boursement annuel de 9416,72 euros. Cet em-
prunt nous a permis :

- D'acheter les locaux du 12 ter, rue Etienne Saby au prix de 179500 euros (hors frais de notaire) et de les transformer si néces-
saire (s'il y a des professionnels de santé, il faut une séparation physique avec ceux qui ne sont pas professionnels de santé
- Transformer les locaux du 13, place du 13 Août afin que Sylvie Maneuf exerce son métier d'ostéopathe.

Il fallait aller vite, et nous avons réalisé l'en-
semble des transactions et transformations en
moins de 3 mois ; nous avons réalisé cette opé-
ration sans aucune aide. Nous avons décidé
d'appeler le 12 ter, rue Etienne Saby : « Espace
de soins et de santé ». Cet espace devrait être
remboursé par les occupants des locaux. C'est
un clin d'œil aux « Maisons de santé » qui, elles,
sont largement financées par vos impôts... Là
aussi, c'est le patient qui se déplace. Nous sa-
vons tous, lorsque nous allons chez notre méde-
cin, qu'il y a beaucoup de matériel extrême-
ment cher ; un ordinateur, une table d'auscultation....

◆ **Achat de terrains aux propriétaires « Coutard-Levesque » :**

Une opportunité s'offrait à la commune d'ache-
ter des terrains bien placés, près du bourg, soit
pour de futurs lotissements, soit pour le pas-
sage des réseaux d'assainissement, soit pour
d'autres projets. Nous avons donc acheté, pour
46 140 euros, 3,16 ha situés :

- A La Garenne, derrière le pré de la cure et
allant, d'un côté, jusqu'au chemin de la Ga-
renne, et de l'autre à la route de Couhé.
- Aux Coutures, en face du terrain de foot, à
côté de la route de la Grande Grange
- Et une bande de terrain à côté du terrain de
football pour rendre plus accessible le pas-
sage derrière la main courante.

S'il n'y a pas beaucoup de doute sur l'affecta-
tion du terrain d'environ 1 hectare situé aux
Coutures, qui deviendra un lotissement puisque
les réseaux existent route de Limes, il faudra
que nous ayons les bonnes idées pour l'aména-
gement des terrains situés derrière le pré de la

cure, et là aussi, nous aurons besoin de partenaires, ces terrains sont idéalement situés au centre-bourg.

◆ Statue de Jeanne D'arc :

La statue de Jeanne d'Arc, à l'entrée de l'église, risquait de s'écrouler, car le socle se dégradait. Un agent municipal, Pascal Michel, a remis en état la statue et le socle, et c'est un bénévole et artiste, Albert Boissnard, qui a fait la finition peinture ; un grand merci !

◆ Le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) :

L'étude du PLUi touche à sa fin, l'enquêteur public devait donner ses remarques pour le 6 janvier 2020, et si tout va bien, il sera applicable à partir de Mai 2020.

J'ai beaucoup de colère à exprimer, et le Conseil Municipal a la même colère que moi. Ce rise sur le gâteau, je suis allé rencontrer l'enquêteur public à Civray, c'est à peine s'il voulait me recevoir car « je l'avais inondé de remarques ». Apparemment, il faudrait qu'un élu n'ait pas le droit d'avoir des idées et de les exprimer...

Je n'ai rien demandé à mon notaire, mais il m'a dit qu'il n'avait jamais vu de PLUi si contraint, pour ce qui nous concerne :

- En 2020, refus de 3 permis de construire en attente du PLUi, et refus d'accorder le plan d'aménagement du Goupillaud 2 en attente du PLUi.
- Le PLUi va empêcher les constructions dans les villages de moins de 10 habitations, seules des extensions seront possibles (pour une habitation de 100m², c'est 15 m², même pas une véranda).
- Il faut que les granges, écuries aient été déclarées en changement d'affectation pour pouvoir les transformer.

Je le dis déjà depuis plusieurs années, Champagné-Saint-Hilaire est une commune de 47 km² avec 68 villages. Depuis 11 ans, les constructions se sont faites pour 1/3 dans le bourg, pour un 1/3 dans les villages en constructions neuves et pour un 1/3 en transformation de vieux bâtiments. D'un seul coup, il est décidé d'empêcher plus de 60% des constructions.

On vous explique que c'est pour le bien de la planète, pour lutter contre l'artificialisation des sols, mais aussi que la cohabitation entre agriculteurs et habitants est difficile ; « qui veut

noyer son chien, l'accuse de la rage »... Quand comprendra-t-on que le meilleur des circuits courts, c'est de cultiver son jardin ; la terre, elle est à la campagne, il me semble, et c'est mieux de cultiver et de consommer sur place, sans faire faire des kilomètres aux productions agricoles. Par ailleurs, le rôle de nos dirigeants n'est-il pas de faire en sorte que les habitants s'entendent, plutôt que, sous des faux prétextes, on les oppose.

- L'artificialisation des sols ne vient pas des ruraux, quand on voit les gros «Mammouths AUCHAN », et les anciennes zones industrielles, toutes bétonnées et sans activité, on peut se poser des questions.



Notre campagne, avec ses bourgs et ses villages, est le socle de notre beau pays, nos communes sont les racines et les racinelles de la France, ce n'est pas en désherbant que l'on va faire un beau pays.

Allez voir le nouveau film « Les misérables », avec les ghettos et les trafics dans les banlieues, est-ce ça que l'on veut ?

◆ Les autres actions :

Dans tout ce que j'ai décrit, je ne parle que des gros investissements, mais il y a aussi le travail important qui est fait :

- Par nos animatrices pour les activités périscolaires, la garderie avec la collaboration de Mille Bulles, à la cantine ; un grand merci à Marie, Béatrice, Marylène, Stella, Anaïs et au personnel de Mille Bulles (avec Mary, Dominique et Florent), qui assure tous les jeudis matins, dans la salle Laura Flessel, l'accueil des parents/enfants (LAEP).
- Par nos secrétaires dans le travail de chaque jour mais aussi dans les évolutions notamment la dématérialisation, et aussi dans les changements de trésorier ; à chaque changement, les règles changent, allez savoir pourquoi ? un grand merci à Florence, Gwénaëlle, Marcel et Patricia.

➤ Par nos agents techniques, sur la voirie (celle qui reste de notre compétence), sur les espaces verts, sur les bâtiments, etc, etc ; un grand merci à Brigitte, Fabrice, Christian, Pascal, Haydn, Jean-Pierre !

Je voudrais aussi parler des autres projets par des entrepreneurs privés sur notre commune :

Un projet qui va voir le jour, cette année puisque les bâtiments sont installés dans le village de La Ferraudière, c'est la production d'œufs bio ; « Les cocottes heureuses », tout est dit dans le nom. Ce projet est mené par Guillaume Mercier.

Une praticienne en ayurvéda et en remise en forme avec Nadine Mémin.

La production d'escargots avec « l'escargotière du Sorcin » ; ce projet est mené par Younic Demézil.

Un centre équestre et pension « L'écurie des moulins de Chaume » avec manège couvert ; comme son nom l'indique, il est situé à Chaume. Ce projet est mené par Adeline Mariette et le GAEC du Moulin de Chaume (Olivier et Thimothée Pin).

Un projet, en 2020, de valorisation des chevaux en pension avec Pierre Naudin au Pouyaud.

Et toujours dans le monde du cheval, je voudrais souligner la performance de l'amie Suédoise de Julian Cordeau, Evelina Månsson qui est arrivée première à Vincennes en décembre sur un cheval entraîné par Jean-Michel Bazire. Longue vie à Champagné-Saint-Hilaire!

Vous voyez que notre commune de Champagné-Saint-Hilaire vit...

Qu'il me soit permis d'évoquer un projet qui pourra voir le jour, seulement si le PLUi le permet ; c'est l'installation de bâtiments sur la butte pour observer les étoiles, ce serait une belle réalisation qui permettrait à l'association « Les Observatoires du Clain » de rester sur notre Civraisien, et, pour observer le ciel, je pense que la butte de Champagné-Saint-Hilaire à 195m. d'altitude est l'endroit idéal. Le Président de cette association, c'est Xavier Debeerst. Bien entendu, il faudra que la Communauté de Communes, le Département, et d'autres nous aident dans ce projet que Xavier aimerait voir aboutir cette année.

Il faut aussi que j'évoque le départ de Christine Gerbeau et Florent Griffon le 5 mai 2020. Nous

sommes d'ores et déjà à la recherche de nouveaux restaurateurs.

Champagné-Saint-Hilaire est un lieu de passage, il y a donc du potentiel.

Je voudrais remercier le Département pour avoir remis en état le pont de Says, (Cette remise en état était attendue avec impatience par les habitants qui devaient faire 5 à 6 kms de plus pour venir dans le bourg), mais aussi pour avoir refait la RD4 en partie, et ceci en 3 semaines. En 2020, espérons que les portions qui mènent à Vivonne, et celle qui mène à Sommières soient refaites de la même façon.

♦ **Projet éolien par Energie Team :**

Le projet de 3 éoliennes déposé en décembre 2018 par Energie Team, a été accepté par Madame la Préfète. Depuis cette autorisation, un recours a été déposé.

♦ **Autres projets éoliens :** Voir le dernier bulletin municipal de 2019

♦ **Poste source du Laitier et réfection des lignes électriques :**

SRD, sur environ 2 ha, réalise un poste source avec transformateur, pour recevoir et distribuer les énergies électriques provenant d'énergies renouvelables, ce poste se situe au Laitier. La réfection d'environ 80kms de réseaux électriques, avec beaucoup de réseaux qui seront enterrés, se réalise simultanément.

En même temps, sont déroulées des gaines en attente, ainsi que la fibre; Espérons qu'elle s'arrête dans notre commune!

♦ **Déploiement du réseau Très Haut Débit VIENNE NUMERIQUE et installation des armoires de rue de fibre optique :**

La société Intercom Technologies prend en charge la recherche des emplacements pour installer les armoires de rue, fibre optique. Un emplacement retenu sur la commune est situé route de Sommières

♦ **Station de traitements des eaux usées**

La station « boues activées », va être remplacée par une station avec roseaux, la mise en service devrait se faire au printemps de cette année.

Mais tous ces efforts et investissements, n'auraient aucun sens s'il n'y avait pas les habitants mais pas que...pour faire fonctionner ces équipements, rendant attractive notre commune :

➤ Les associations qui animent notre commune tout au long de l'année, sport, culture, activités manuelles et récréatives,

activités sociales, tout ceci crée du lien, indispensable, pour que toutes les générations y trouvent leur bonheur.

- Les éducatrices, les enseignantes, les animatrices et bénévoles des activités périscolaires, leur investissement est important.
- Les commerçants, artisans, producteurs locaux, entrepreneurs, agriculteurs, professionnels de santé ; leur dynamisme est un atout majeur, et vous participez à la protection de la planète quand vous achetez chez eux.
- Et aussi les bénévoles, issus souvent des associations, avec les élus qui, cette année, ont été hyperactifs avec :
 - ⇒ Les animations à la bibliothèque municipale.
 - ⇒ La fête de la musique, et la participation gratuite de musiciens qui ne sont pas de Champagné-Saint-Hilaire. Un grand merci à eux!
 - ⇒ La randonnée pédestre et l'animation de l'après-midi.
 - ⇒ Le marché des arts et des gourmandises.
 - ⇒ Le tour Poitou-Charentes qui n'a fait que passer, cette année.
 - ⇒ Les journées du patrimoine, avec la participation de nos musiciens professionnels qui habitent dans la commune. Ce n'était que du bonheur!
 - ⇒ Les commémorations du 19 mars, du 8 mai, du 13 août, du 11 novembre.
 - ⇒ Et pour couronner le tout, la soirée illuminations, qui, cette année, a été couplée avec le téléthon ; c'était « la butte s'illumine pour le téléthon 2019 ». Grâce à l'investissement de tous, ce fut un succès puisque nous avons remis environ 4500 euros à l'AFM téléthon.
- Et aussi les bénévoles qui participent et qui font le fleurissement de notre commune.

En 2020, toutes ces animations sont inscrites sur notre calendrier, avec, en plus, la venue de Frédérick Gersal, historien, le samedi 16 mai. Le jeudi 30 janvier, une thermographie sera faite sur la commune, je vous donnerai plus d'informations dans les jours à venir.

Et il y a aussi le sport à Champagné; nous continuerons à accueillir Claire Bren, licenciée à Vivonne, championne du monde de kayak, sur le grand étang de la base de loisirs, où elle s'entraîne, pour la préparation des jeux olym-

piques.

Nous espérons, bien entendu, sa sélection.

Son Président, Claude Fayoux, est présent aujourd'hui.

Nous avons aussi une championne de tir à l'arc à Champagné-Saint-Hilaire, c'est la jeune Agathe Fretier, un grand bravo !

L'année 2020 sera ce que nous voulons en faire, je ne peux pas terminer sans vous informer que je me représenterai à l'élection municipale du mois de mars de cette année; surtout venez voter!

Tout ce que j'ai décrit ci-dessus n'aurait, bien sûr, pas été possible sans la mobilisation de l'ensemble des conseillers municipaux, le présentisme était pour chaque séance à plus de 90%, je voudrais ici les remercier sincèrement d'avoir permis à notre commune de progresser. Merci à Claudette, Roseline, Anne-Marie, Nathalie, Nadine, Gertrude, Michel, Olivier, Vincent, Mickaël, Vincent, Christophe.

J'aimerais que vous applaudissiez tous les acteurs que j'ai cités tout au long de ce discours, que vous vous applaudissiez.

Mon vœu le plus profond, c'est que Champagné-saint-Hilaire continue, continue à prouver que la ruralité, ce n'est pas un mouvoir, mais c'est l'espoir que chacun puisse, tout au long de sa vie, faire des choix différents, selon son âge, ses attentes, ses besoins, et cette ruralité est un choix parmi beaucoup d'autres qui n'ont pas à être imposés. Il faut pour cela que les élus de cette ruralité soient écoutés et entendus...

Que cette nouvelle année 2020 vous apporte bonheur, sérénité, amour, partage, solidarité! Je vous présente mes meilleurs vœux. »

Gilles BOSSEBOEUF



Rémy Coopman, Vice-Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et Sylviane Sambor, suppléante de Monsieur le Député prirent la parole.



La cérémonie se prolongea longuement par des échanges conviviaux autour du verre de l'amitié.



Gilles BOSSEBOEUF

Repas des Aînés : 23 Janvier 2020



C'est le mercredi 22 janvier qu'a eu lieu notre traditionnel repas des aînés. 90 personnes de plus de 70 ans y étaient conviées. Comme chaque année, les conseillers municipaux et les membres de la commission d'action sociale en assuraient le service, le repas ayant été commandé « Aux Petits Oignons ». Au cours de la semaine, un colis avait été porté à ceux âgés de plus de 75 ans qui ne pouvaient pas assister au repas. L'ambiance y était chaleureuse et conviviale, ponctuée d'anecdotes et d'histoires drôles des temps d'avant. On y a même poussé la chansonnette ! Pierre Paillé et Michel Peronneau étaient, cette année, les doyens de notre assemblée et ce dernier m'a confié qu'il appréciait fort ce moment de partage entouré de ses amis. Malheureusement, cette année, eu égard aux conditions sanitaires, nous ne pouvons pas

espérer faire ce repas en janvier, mais ce n'est que partie remise à une date ultérieure où nous pourrons savourer ensemble les douceurs concoctées par notre nouveau restaurateur !



△ Modifications des conditions d'âge à compter de 2022

La commission CCAS et les élus ont décidé :

- d'aligner l'âge du droit au colis sur l'âge du droit au repas ;
- de passer de 70 à 71 ans en 2022*
- de passer de 71 ans à 72 ans en 2024*

* L'âge est déterminé l'année qui précède celle du repas

Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON

Les commémorations : 19 mars, 8 mai, 13 août et 11 novembre

En raison de la crise sanitaire due au coronavirus, les commémorations n'ont pas eu lieu ou n'ont pu se faire qu'en petit comité restreint. Ainsi, il n'y a pas eu de rassemblement pour le 19 mars ; pour le 8 mai, un bouquet a été déposé au monument aux morts, dans l'anonymat.



Pour le 13 août, quelques porte-drapeaux en présence des élus et de quelques familles sont venus se recueillir devant le monument aux morts et les différentes stèles où des fleurs ont été déposées à la mémoire des soldats morts pour la France.



Quelques jours avant le 11 Novembre, deux chrysanthèmes achetés par la commune, ont été déposés devant le monument aux morts sans cérémonie. Le jour même, un bouquet y a

également été déposé en présence du maire et de son épouse et de 2 adjoints, Nathalie SORTON et Olivier PIN.

Ci-dessous le discours du maire :

« Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Cette année, 76^{ème} anniversaire de la bataille de Champagné-Saint-Hilaire du 13 août 1944 est très particulière, puisque cette commémoration se fait en petit comité.

En effet, depuis le 16 mars 2020, nous nous protégeons pour faire face à ce virus, le covid19, nous ne pouvons pas nous rassembler, comme à l'accoutumée, nombreux.

Mais nous n'oublions pas cette terrible confrontation entre les maquisards qui défendaient notre liberté et les Allemands en garnison au haras.

Nous n'oublions pas ceux qui ont souffert et qui sont morts pendant cette terrible journée mais aussi pendant toute la durée de cette terrible guerre, avec un fou à la tête d'un grand pays, l'Allemagne, ami de la France maintenant.

Souvenons-nous que la démocratie est fragile, et que le combat pour notre liberté est un combat de chaque jour, restons vigilants.

Rendons hommage à tous ces combattants, vivants ou morts. Nous pouvons être fiers d'eux.

Un grand merci au Président du Conseil Départemental, Bruno Belin, pour la gerbe offerte, malgré la situation actuelle.

Vive la République, vive la France, et vive l'amitié entre tous les peuples ! »



Texte et photos
Annette BOSSEBOEUF

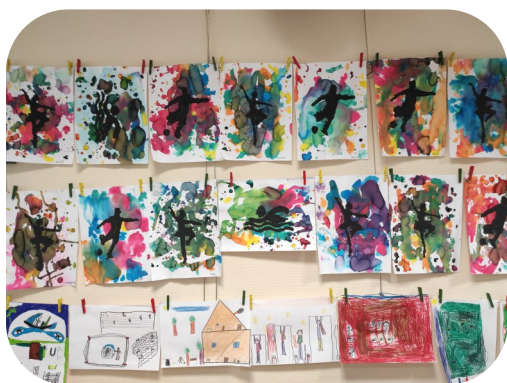
... Les Commémorations du 19 mars, 8 mai, 13 août et 11 novembre...

Journées Européennes du Patrimoine : 19 et 20 Septembre 2020

Cette année, les activités ont été concentrées sur la journée du samedi 19 septembre. Le thème proposé était « **Patrimoine et éducation : Apprendre pour la vie !** » et à Champagné, on avait choisi **le sport**. Ainsi, la bibliothèque municipale et l'association « Murmures et Cultures à Champagné » avaient installé une **exposition de peinture et de dessins d'enfants**, qui a ouvert ses portes dès 10h.



Une soixantaine de visiteurs ont défilé dans le hall de la mairie, dans la salle du Conseil et dans la bibliothèque pour admirer les tableaux et les dessins pleins de vie, de mouvements et de volonté où diverses disciplines sportives étaient représentées, et assister au vernissage organisé par la commune et l'association.



En un deuxième temps, le président de l'association, **Louis Vibrac a présenté le livre Champagné-Saint-Hilaire au fil des mois**, un « ouvrage ciselé, riche puzzle de textes et d'images évocatrices, résultat d'un travail collectif de quatre années ». Le maire, Gilles Bosseboeuf, a félicité tous les acteurs de ce bel ouvrage. Jean Olivier Geoffroy, président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, a souligné que « ce subtil assemblage de clichés et de témoignages met en

évidence le murmure de la ruralité ». La matinée s'est terminée par la vente de ce livre puis par un bref moment de convivialité, dehors, dans le respect des gestes barrières, avec de délicieux gâteaux confectionnés par les bénévoles de la bibliothèque et les boissons offertes par la commune.



A partir de 15 h, place de la Mairie, des **Jeux dynamiques et sportifs** animés par l'Association « Les Montagnards » ont permis à une quinzaine d'enfants accompagnés de leurs parents de passer un bel après-midi. Une belle collaboration entre associations !



Texte et photos Annette BOSSEBOEUF

La Pêche



Une année atypique. Une ouverture en plein confinement qui ne s'est pas faite. Il a bien fallu s'adapter. Les alevinages d'hiver étaient pourtant faits comme de coutume. La commission pêche décide alors de procéder à

l'ouverture dès que les conditions sanitaires l'ont permis. Mi-juin, nous avons pu commencer notre saison.

Nous avons décidé de réduire les tarifs afin de

favoriser les petits budgets et la participation d'un maximum de personnes à cette demi-saison.

Bien nous en a pris, puisque la fréquentation des pêcheurs de tous types a été très importante.

Nous préparons la prochaine saison ; un empoissonnement hivernal sera réalisé et nous prévoyons l'ouverture pour le 3 avril 2021. Il sera accompagné d'un lâcher de truites. La saison 2021 se terminera le 26 septembre.

Nous vous souhaitons un hiver serein et une bonne ouverture.

Olivier PIN

Inauguration du sentier pédagogique sur le site naturel

du « Patural des Chiens »

Le samedi 3 octobre, à 10 h, le président de la Fédération des chasseurs de la Vienne, M. Michel Cuau, son Directeur, Maxence Ronchi, et Caroline Cailly, chargée de missions pour la gestion des espèces et des aménagements des territoires avaient convié Jean-Olivier Geoffroy, Vice-Président du Conseil Départemental, Gilles Bosseboeuf, maire de la commune, Edouard Brangeon, responsable technique de la Fédération de pêche de la Vienne ainsi que les élus et les présidents d'associations à l'inauguration du sentier pédagogique sur le site naturel du « Patural des Chiens ».

Après une rapide introduction du maire rappelant que la base de loisirs des Trois Fontaines est un espace naturel d'une quinzaine d'hectares, très apprécié de la population locale et environnante pour la pêche, les balades et autres activités, y compris festives, M. Geoffroy a souligné l'importance de préserver notre espace et nos animaux.



Puis, le groupe s'est acheminé vers l'observatoire, créé avec la contribution financière de la commune et du Conseil Départemental, pour observer les oiseaux présents sur le site sans les déranger.

Là, M. Cuau a fait l'historique du site qui, depuis 2002, est classé en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ou ZNIEFF de type 1. Ce site appelé « le Patural des Chiens » appartient depuis 1992 à la Fondation

Inauguration du sentier pédagogique sur le site naturel du « Pâtural des Chiens »



ans vise à faire découvrir au plus grand nombre les intérêts de ce site naturel en matière de biodiversité ordinaire. Un guide touristique a été édité pour faire découvrir le sentier de randonnée de 7 km qui traverse le site et emprunte les sentiers balisés de la commune.



Nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage, créée et financée essentiellement par les cotisations des fédérations départementales des chasseurs. Cette fondation a pour objectif l'acquisition de milieux naturels remarquables à des fins de conservation et de valorisation. C'est pour ces 2 objectifs qu'elle a délégué la gestion du site à la Fédération des Chasseurs de la Vienne.

Depuis 2009, dans le cadre d'un partenariat, la gestion de l'étang a été déléguée à la fédération de la Vienne pour la pêche et pour le milieu aquatique. Des alevins y sont produits pour être ensuite réintroduits dans les ruisseaux, les étangs et les mares de la Vienne.

Depuis 5 ans, la fédération des chasseurs de la Vienne a souhaité relancer la dynamique du site afin de préserver les habitats remarquables présents et d'en assurer la gestion permettant leur pérennité. Un inventaire faunistique et floristique a permis la mise à jour des données écologiques de la zone qui a confirmé la présence de plusieurs espèces majeures. Cet état des lieux a également révélé les enjeux importants pour la préservation des habitats et espèces présents menacés par la fermeture du milieu.

Depuis 2017, un plan de gestion pour réhabiliter la zone humide, entretenir et agrandir la prairie favorable aux orchidées et rajeunir la brande du Poitou a été mis en place.

Depuis 2018, des travaux de génie écologique ont été réalisés. Un futur partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine est souhaité pour guider dans les choix stratégiques des futurs travaux.

Le plan de valorisation mis en place depuis 3

En 2020, l'observatoire a été terminé et dix panneaux pédagogiques informant sur la gestion du site et les espèces présentes ont été installés le long du sentier. Au cours de la matinée, ils ont été largement commentés par Caroline Cailly qui, par ses explications claires, a captivé son auditoire. Edouard Brangeon a également répondu à toutes les questions concernant la pêche et les écrevisses américaines, présentes sur le site.



Il est à noter que l'aménagement de ce parcours pédagogique est le fruit d'une collaboration de la commune et du CCA de Champagné-Saint-Hilaire, de la Fédération des chasseurs de la Vienne, de la Région Nouvelle Aquitaine, du département de la Vienne, de la fédération

... Inauguration du sentier pédagogique sur le site naturel du « Pâtural des Chiens » ...

Inauguration du sentier pédagogique sur le site naturel du « Patural des Chiens » (suite)

départementale de la pêche de la Vienne, du lycée agricole de Montmorillon et des entreprises locales telles que la scierie Puisais qui a fourni le bois pour l'observatoire et la structure des panneaux, le chantier d'insertion Cap Vert qui a réalisé l'observatoire et l'entreprise Rhinocéros qui a conçu les visuels des panneaux. Ce plan de valorisation de ce site naturel remarquable va se poursuivre avec des sorties pédagogiques proposées aux établissements scolaires par un animateur diplômé de la fédération des chasseurs de la Vienne.

Malgré le temps frais et incertain, les personnes présentes ont apprécié cette petite balade pédagogique très intéressante au cours de laquelle M. Cuau, représentant de la fédération de chasse, association agréée pour la protection de la nature, a souligné la volonté des chasseurs d'être des acteurs pour la gestion et la préservation des milieux naturels.

Texte et photos Annette BOSSEBOEUF

Challenge Départemental Canoë Kayak sur la Base de Loisirs Les 3 Fontaines



car les courses se sont déroulées sous une météo plus que capricieuse.

C'est sous les parapluies que l'on pouvait venir soutenir les kayakistes. Les jeunes sportifs étaient d'autant plus motivés qu'ils évoluaient sous l'œil expert de sportifs de la spécialité, notamment Claire Bren championne internationale qui vient s'entraîner régulièrement sur notre plan d'eau ; nous donnons rendez-vous à tous ces sportifs pour d'autres compétitions sur notre plan d'eau et n'oublierons pas non plus de convier le soleil...

C'est une cinquantaine de jeunes kayakistes de Lusignan, Chauvigny et Vivonne qui se sont retrouvés pour une épreuve de courses en ligne le samedi 3 octobre après-midi, sur notre plan d'eau organisée par le club des Pagayous de Vivonne. Chaque manche se déroulait sur 5 lignes d'eau longues de 200 mètres, la victoire revenant au compétiteur le plus rapide. Un classement par catégorie d'âge sur le meilleur temps de deux séries était ensuite établi. Notre plan d'eau suffisamment étendu permet ce genre de compétition. Les courses furent acharnées et les compétiteurs bien courageux



Nathalie FRANÇOIS-DIT-SORTON

La Mairie

- **Coordonnées**
1 Place de la Mairie
86160 CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE
Téléphone : 05.49.37.30.91
Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr
- **Horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale**
Du lundi au jeudi : de 8h45 à 12h00.
Le vendredi : de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Le samedi : de 9h00 à 12h00.

L'Agence Postale Communale

La Poste à côté de chez VOUS. Les opérations courantes de votre bureau de poste 6 jours sur 7.

Services disponibles dans votre Agence Postale Communale

- ⇒ **Vente de timbres-poste à usage courant et philatélique**
- ⇒ **Vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages Colissimo**
- ⇒ **Fourniture d'autres produits Courrier / Colis sur commande**
- ⇒ **Dépôt des objets y compris recommandés** (hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée)
- ⇒ **Retrait des lettres et colis en instance** (hors Poste Restante, valeur déclarée, contre remboursement et Chronopost)
- ⇒ **Services de proximité** (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition)
- ⇒ **Retrait d'espèces** pour les titulaires de CCP ou d'un compte d'épargne (sauf livret), **limité à 350€ par période de 7 jours consécutifs et par titulaire**
- ⇒ **Départ du courrier : 12h00**

Infos utiles — Bureau de poste de GENCAY

- ⇒ Rue du Palateau - 86160 GENCAY Tel. 05.49.36.12.02
- ⇒ Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
- ⇒ Les mardis : 10h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
- ⇒ Les samedis : 9h00 - 12h00
- ⇒ **Départ du courrier : 15h00 en semaine - 12h00 le samedi**

Pour le bon fonctionnement de la distribution du courrier, une boîte aux lettres normalisée est fortement conseillée.

Merci de bien vouloir indiquer votre nom sur votre boîte aux lettres.

Numéros d'Urgence

POMPIERS	18	URGENCE Médecin de garde : 05.49.38.50.50
GENDARMERIE	17	Ambulances Sud Vienne : 05.49.87.00.35
ou Gendarmerie de GENÇAY	05.49.59.31.16	Centre Antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80
SAMU	15	

Défibrillateur

Un défibrillateur est installé devant la mairie.

La défibrillation consiste à délivrer un courant électrique dans le cœur. En France, on compte 40 000 à 60 000 morts par arrêt cardiaque chaque année, soit 200 morts par jour.

Si un massage cardiaque et un défibrillateur étaient utilisés pour la réanimation dans les cinq premières minutes après l'arrêt cardiaque, on passerait à **30% de chances de survie sans séquelles**. Le délai d'intervention des équipes d'urgence étant en moyenne de 7 à 8 minutes, l'idéal serait que les proches ou témoins de la victime puissent réaliser directement cette défibrillation dans les **5 minutes** suivant l'accident, afin d'augmenter les chances de survie.

N'hésitez pas à l'utiliser, même si vous n'êtes pas formé, vous avez un guide vocal.

Bien entendu, l'appel des secours reste une priorité dès que l'on constate un arrêt respiratoire.

Les responsabilités de chacun : soyons citoyens

L'article D.161-1 du code rural précise qu'il est défendu de déposer sur les chemins ruraux des objets ou des produits divers, susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la circulation.

Il est indispensable que chacun nettoie si cela est nécessaire après son passage.

Le bon fonctionnement du réseau téléphonique est l'affaire de tous. **Si vous constatez un dégât sur le réseau téléphonique ou sur un équipement, signalez-le aux équipes d'Orange :**

1013 par téléphone ou 1013.fr et orange.fr par internet.

Restez branchés, élaguez ! En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordure de lignes téléphoniques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière et doit être fait à titre préventif.

En cas de dommage causé aux câbles :

- vous engagez votre responsabilité civile et serez facturé du montant des réparations
- vous êtes également passible d'une amende de 1500€ par câble endommagé au titre de l'article L.65 du Code des postes et télécommunications.

Ne laissez pas divaguer vos chiens, ils peuvent se transformer en monstres ! Dès qu'un chien errant est signalé à la mairie, La Société ANIMALOR, ayant une convention avec la Communauté de Communes, est contactée pour prise en charge de l'animal. **Vous pourrez récupérer votre chien après vous être acquitté des frais de fourrière .**

De manière générale, merci de veiller au respect de tous. En cas de doute, n'hésitez pas à vous renseigner sur le site internet : www.legifrance.fr

Carte nationale d'identité (CNI) et Passeport

La carte nationale d'identité (CNI) et le passeport ne se font que dans les mairies de cantons ; prenez- rendez-vous à la mairie de Gençay. Vous pouvez retirer les imprimés en mairie de Champagné-Saint-Hilaire.

➤ Carte nationale d'identité

Dans tous les cas, il faut fournir un justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois et 2 photographies. Cependant, dans certains cas, d'autres documents sont demandés.

- **Première demande de CNI** : il faut fournir un extrait d'acte de naissance ou un passeport en cours de validité.

- **Renouvellement d'une CNI** : si la carte est périmée depuis plus de 5 ans, il faut fournir un extrait d'acte de naissance. Si elle est périmée depuis moins de 5 ans, il n'y a pas d'autre document demandé. Dans ces 2 cas, à la réception de la nouvelle CNI, il faut restituer l'ancienne.

- **Renouvellement d'une CNI, suite à une perte ou à un vol** : il faut fournir la déclaration de perte ou de vol, un timbre fiscal de 25 euros ainsi que les documents demandés lors d'une première demande de CNI. Si la carte perdue ou volée était valide ou périmée depuis moins de 5 ans, aucun autre document n'est demandé.

La carte nationale d'identité est valable 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2015.

➤ Passeport

Les documents à fournir sont : 2 photos d'identité, 1 justificatif de domicile, des timbres fiscaux et une CNI en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance.

Le passeport est valable 10 ans.



Pour demander une nouvelle carte grise, lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, les deux options possibles sont :

➔ Sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

➔ ou directement auprès d'un professionnel habilité et agréé par l'État



Il est à noter que le site du gouvernement ants.gouv.fr permet d'effectuer les demandes en ligne concernant le permis de conduire, la carte grise, le passeport biométrique et la CNI.

Informations Générales : Préfecture de la Vienne

COMMENT SE RENDRE A LA PRÉFECTURE

En bus : Arrêts rue Victor Hugo, boulevard Verdun, Rue des Ecosais

En voiture : Places de stationnement payant à proximité de la préfecture

Parkings payants : Hôtel de Ville-Carnot ; Théâtre-Auditorium

Personnes à mobilité réduite : Places de stationnement situées rue Victor Hugo, rue des Ecosais et place Aristide Briand

Préfecture de la Vienne

COORDONNÉES :

Préfecture de la Vienne 7, Place Aristide Briand
CS 30589 86021 POITIERS CEDEX
(05 49 55 70 00)
Serveur vocal : 05 49 55 70 70
pref-courrier@vienne.gouv.fr

ACCUEIL DU PUBLIC :

Bâtiment HAUSSMANN Impasse des Ecosais
86000 POITIERS

ACCUEIL GÉNÉRAL :

du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h

Guichet pour l'accueil des étrangers :

uniquement sur RDV
Du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
☎ 05.49.55.69.11

LA PRÉFECTURE EN LIGNE

Site internet : www.vienne.gouv.fr
Adresse courriel : pref-courrier@vienne.gouv.fr

Pour toute suggestion, réclamation ou question
à destination d'un service de l'Etat dans la
Vienne, s'adresser par mail
e-reclamations@vienne.gouv.fr

Recensement militaire (ou « recensement citoyen »)

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser, dans les 3 mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire :

- Auprès de la mairie de son domicile,
- Ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille.

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Le recensement peut aussi se faire en ligne avec un compte Service-public.fr.

Les effets du recensement

Le recensement permet à l'administration :

- De convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée de défense et citoyenneté (JDC),
- Et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.



**Vous pouvez prendre contact
auprès du CSN de Poitiers**

Mail

csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone

05.49.00.24.69

Courrier

Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville—BP 90647

Urbanisme



Pour les demandes de déclaration de travaux, de certificats d'urbanisme (CU), permis de construire, adressez-vous à la mairie ou si vous voulez des informations, à partir du site de Champagné :

www.champagne-saint-hilaire.fr

Vous avez un lien externe services publics de l'Etat qui vous dirige vers le site internet :
<https://www.service-public.fr/>

- **Attention, une demande en mairie doit être faite pour tous travaux. Pour l'urbanisme, un document explicatif est affiché en mairie**

Travaux de terrassement en bordure de voirie : les clôtures, plantations... doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande d'alignement en mairie.

Cette démarche est gratuite.

- **Pour les droits à construire ainsi que les règlements concernant les constructions, consulter le PLUI sur le site internet de la Communauté de Communes (Lien actuel: <http://www.civraisienpoitou.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>)**

Le Canton de Civray

Asnois, Availles-Limouzine, Blanzay, Champagné-le-Sec, Champagné-Saint-Hilaire, Champniers, La Chapelle-Bâton, Charroux, Chatain, Château-Garnier, Civray, La Ferrière-Airoux, Genouillé, Joussé, Linazay, Lizant, Magné, Mauprévoir, Payroux, Pressac, Saint-Pierre-d'Exideuil, Saint-Romain, Saint-Saviol, Savigné, Sommières-du-Clain, Surin, Voulême.

COMMENT JOINDRE VOS CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX ?

Les Conseillers Départementaux du canton de Civray

- **Lydie NOIRAULT**, tient régulièrement des permanences dans toutes les communes du canton de Civray, le 1^{er} mardi matin de chaque mois.
- contact : 05 49 55 66 80

- **Jean-Olivier GEOFFROY**, se tient à la disposition des habitants du canton de Civray.
- contact : 06 07 19 47 37

Leurs missions

- Être à l'écoute des élus et des acteurs économiques du territoire et soutenir leurs projets
- Aider les familles et les particuliers dans leurs démarches de la vie quotidienne



« Eaux de Vienne-Siveer »



Pour tout savoir de l'eau du robinet

Eaux de Vienne-Siveer est une structure publique qui prend en charge la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif sur une grande partie du département de la Vienne.



Combien vous coûte votre eau ?

Depuis 2018, tous les abonnés d'Eaux de Vienne paient leur eau potable au même prix. Quel que soit votre lieu d'habitation, le mètre cube d'eau vous revient à 2,28€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m3 consommés*. L'équité entre les abonnés est ainsi assurée.

Et pour les professionnels ?

Des tarifs spécifiques ont été mis en place pour certaines activités agricoles et industrielles. Eaux de Vienne soutient ainsi les agriculteurs pratiquant une agriculture durable en leur proposant un tarif spécifique de vente d'eau.

Cela fait partie des nombreuses actions entreprises par votre organisme public pour s'engager dans une démarche de préservation de la qualité de l'eau potable.

Plus d'infos sur : eauxdevienne.fr > **Accès Usagers** > **Je suis un professionnel.**

- tarif communiqué sur la base de la TVA actuelle à 5,5% et du taux de redevance pollution le plus couramment répandu (soit 60 euros HT d'abonnement et 1,43 € HT/m3).

Pourquoi boire l'eau du robinet ?

L'eau du robinet coûte jusqu'à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille.

80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.

Eau du robinet : approximativement 0,0022€ le litre.

Eau en bouteille : à partir de 0,17 € le litre.

L'eau du robinet est aussi plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne. Disponible 24 h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.

Maîtriser votre consommation d'eau

Chacun peut, à son niveau, faire évoluer ses habitudes de consommation d'eau afin de ne pas la gaspiller.

Quand on voit les périodes de sécheresse que l'on connaît à répétition, adopter de bons réflexes, c'est participer à la préservation d'un bien irremplaçable, l'eau.

Voici quelques conseils utiles :

Dans la cuisine, nettoyer vos légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser les plantes.

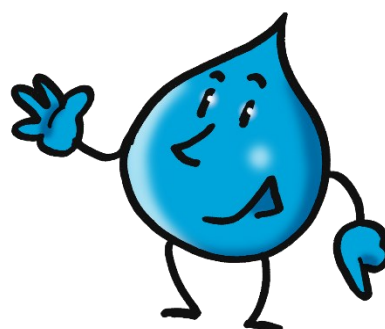
Dans la salle de bain, fermer les robinets pendant le nettoyage des mains et le brossage des dents.

Supprimer rapidement vos fuites d'eau : un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus par jour.

Une chasse d'eau qui fuit, c'est 1 000 litres d'eau perdus quotidiennement !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur eauxdevienne.fr > Espace Environnement > La production de l'eau du robinet > Eco gestes.

Abonnez-vous également à la page Facebook d'Eaux de Vienne et à sa chaîne vidéo You Tube pour avoir accès aux actualités de votre syndicat d'eau et à des conseils pratiques.



Déchetterie de Champagné-Saint-Hilaire

Accès : ouverture en présence d'un gardien

Particuliers : gratuit et uniquement pour les habitants de la Communauté de Communes du Pays Gencéen (sur présentation de justificatif de domicile).

Professionnels : acceptés sous certaines conditions mais uniquement pour des déchets provenant du territoire de la Communauté de Communes.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h - 12h				Champagné-Saint-Hilaire		Champagné-Saint-Hilaire 2ème samedi du mois

Attention ! Les jours fériés, la déchetterie simplifiée sera fermée.

Informations - Renseignements : tél.05-49-36-05-45 / www.pays-genceen.fr

Orange

	Particuliers	Professionnels	Entreprises
Signaler une panne de la ligne téléphonique	1013 / www.1013.fr	1015	1017
Besoin d'assistance technique (internet, TV, livebox)	3900	3901	
Disposer des services de la ligne téléphonique (renvoi temporaire,...)	3000		
Accéder aux renseignements téléphoniques	118 712 ou www.118712.fr		
Assistance en ligne, mails, espace personnel,...	www.orange.fr		
Envie de commander nos produits et services	1014	1016	800302010

Sorégies, fournisseur distributeur d'électricité et de gaz de la Vienne



**ÉNERGIES
VIENNE**
SORÉGIES - SRD - SERGIES



Réduisez votre facture
d'électricité d'au moins 10 %

SORÉGIES idéa
ELECTRICITE

SOREGIES, fournisseur d'électricité sur notre commune, vous propose une offre plus attractive que le tarif réglementé, qui vous permet d'économiser au moins 10 % sur le montant hors taxes de votre facture d'électricité.

Avec l'offre SOREGIES Idéa, vous conservez tous les avantages de votre contrat actuel, sans intervention sur votre compteur. Le changement d'offre est gratuit et sans engagement. Vous pouvez revenir au tarif actuel à tout moment sans frais sur simple demande.

Pour pouvoir bénéficier dès à présent de l'offre SOREGIES Idéa, vous pouvez contacter
SORÉGIES au 05.49.44.79.00



Le SDIS : Service d'Incendie et de Secours de la Vienne

CIS	Sommières du Clain	Gençay
Effectif	15 sapeurs-pompiers dont 5 personnels féminins	47 sapeurs-pompiers dont 5 personnels féminins
Recrutement		4 sapeurs-pompiers (2 femmes et 2 hommes) ont rejoint les effectifs en 2020
Communes défendues	Sommières du Clain, Champagné Saint Hilaire, Château-Garnier et Romagne	Brion, Champagné Saint Hilaire, Château Garnier, Gençay, Gizay, La Ferrière Airoux, La Villedieu du Clain, Magné, Marnay, Saint-Laurent de Jourdes, Saint Maurice la Clouère, Saint Secondin, Vernon
Interventions 2019	92 interventions d'une durée moyenne de 2 heures	516 interventions d'une durée moyenne de près de 2 heures
Adresse CIS	Le bourg – 86160 SOMMIERES DU CLAIN	1 espace Emilien Fillon – 86160 GENÇAY.
Nouveauté	Un nouvel adjoint au chef de centre, le Sergent-chef Jean Michel GUILLAUD a été nommé le 1 ^{er} mars 2020.	Le CIS de Gençay bénéficie de travaux d'aménagement.

Dans le département, 1 300 sapeurs-pompiers volontaires participent activement aux côtés des 200 sapeurs-pompiers professionnels, à la sécurité des personnes et interviennent en tout point du territoire, dont 8 fois sur 10 en milieu rural.

87% des sapeurs-pompiers sont des volontaires, femmes et hommes. Ce sont des citoyens ordinaires, qui, en parallèle de leur profession ou de leurs études, ont choisi de se rendre disponibles pour répondre et intervenir à toute sollicitation du centre de traitement de l'alerte.

Couverture opérationnelle de la commune de Champagné-Saint-Hilaire

La commune de Champagné-Saint-Hilaire est défendue par les centres d'incendie et de secours (CIS) de Sommières-du-Clain et de Gençay.

Dans 70 % des cas, les sapeurs-pompiers sont sollicités pour le secours à la personne. 11 % des cas concernent les accidents sur la voie publique et 8 % des cas l'incendie.

Travaux bâtimentaires au CIS de Gençay

Afin d'accueillir les sapeurs-pompiers volontaires dans les meilleures conditions et mieux répondre à la féminisation des effectifs, le Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne investit pour la rénovation des casernements.

Ainsi le CIS de Gençay bénéficie de travaux d'agrandissement et d'amélioration pour un budget de 626 000 €. Les travaux qui concernent l'aménagement des vestiaires sanitaires H/F, d'une salle de réunion ainsi que de bureaux, ont débuté début novembre.

La fin des travaux est annoncée à mi-2021.

Un nouveau sapeur-pompier volontaire employé communal au CIS de Gençay

La commune de Gençay emploie 3 sapeurs-pompiers conventionnés. Parmi eux l'adjudant-chef Maël HIVER, sapeur-pompier volontaire depuis 16 ans, a rejoint les effectifs de la commune en juillet 2020 en tant qu'employé des services techniques. Il a ainsi rejoint ses coéquipiers du CIS de Gençay, Benoît MESMIN et Sébastien VIGNAUD.

Des disponibilités sur le temps de travail pour assurer des missions opérationnelles et de formation lui sont accordées par son employeur, au même titre que ses autres collègues sapeurs-pompiers.

Des conventions entre l'employeur et le SDIS permettent ainsi de garantir la disponibilité des sapeurs-pompiers du corps départemental en période diurne pour assurer la distribution des secours. Les agents communaux concernés peuvent donc offrir des disponibilités supplémentaires, en journée, pour répondre à l'urgence au profit des habitants du secteur. Ces dispositions sont primordiales pour assurer la continuité des secours.

Le SDIS : Service d'Incendie et de Secours de la Vienne (suite)

La formation des sapeurs-Pompiers volontaires

Tout sapeur-pompier volontaire nouvellement engagé doit réaliser une formation de 26 jours répartie sur une durée de 1 à 3 ans. Elle est adaptée aux missions exercées dans le centre d'incendie et de secours. D'une durée de 5 jours/an, la formation continue permet ensuite le maintien et le perfectionnement des acquis, tout au long de l'engagement.

Un nouveau dispositif pour favoriser la formation des sapeurs-pompiers volontaires, exploitants agricoles

Le Service Départemental d'incendie et de Secours de la Vienne et le Service de Remplacement Vienne ont signé une convention-cadre pour soutenir et encourager les exploitants agricoles, sapeurs-pompiers volontaires.

Cet accord permet aux exploitants agricoles d'exercer plus facilement leur activité de sapeur-pompier volontaire. Grâce au soutien financier de différents partenaires qui se sont engagés dans la démarche (Le Conseil départemental de la Vienne, La Chambre d'agriculture de la Vienne, Groupama), les temps de remplacement peuvent être pris en charge lorsque les sapeurs-pompiers sont en formation. Ainsi, ces dispositions permettent d'assurer un soutien financier à hauteur au minimum de 50 % du reste à charge du sapeur-pompier volontaire.

Être sapeur-pompier volontaire en parallèle d'une activité professionnelle sur une exploitation agricole et bénéficier des mesures de remplacement prévues par la convention signée par le SDIS de la Vienne et le Service de remplacement Vienne, c'est :

Acquérir, par les formations de sapeur-pompier, des connaissances immédiatement utiles sur l'exploitation, notamment dans le domaine de la prévention des accidents et du risque incendie.

Savoir mettre en œuvre les gestes de secours à personne ou de sauvegarde de l'exploitation et de ses matériels en cas d'accident ou de début d'incendie. Les actions ainsi menées avant l'arrivée des secours permettent souvent de limiter les conséquences, tant en bilan humain que matériel.

Bénéficier de souplesse dans l'organisation et les conditions du remplacement à mettre en œuvre au bénéfice de l'exploitation ; les formations de sapeur-pompier étant programmées suffisamment à l'avance pour anticiper les besoins.

S'impliquer sur son territoire et concourir à la protection de biens et des personnes, c'est une des conditions de maintien des centres de secours de proximité.

Alors n'hésitez plus, et rejoignez vos futurs équipiers.



GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Fonctionnement de la structure :

Le Syndicat entretient et restaure près de 1000 km de cours d'eau sur la partie amont du bassin versant du Clain : le Clain jusqu'à Iteuil, la Clouère, la Dive, la Bouleure, la Vonne, le Palais, et tous leurs affluents. Les membres du syndicat sont six communautés de communes, qui cotisent annuellement puisqu'elles ont transféré la compétence GEMAPI au syndicat. Il s'agit de : la CU Grand Poitiers (uniquement pour la Gestion des Milieux Aquatiques), la CC du Civraisien en Poitou, la CC des Vallées du Clain, la CC Vienne et Gartempe, la CC du Mellois en Poitou (79), la CC de Charente Limousine (86) (pour la GEMAPI en intégralité pour les cinq dernières). Certaines prélèvent la **taxe GEMAPI** sur leur territoire. En parallèle, certaines communes adhèrent volontairement pour les compétences ne relevant pas de la GEMAPI.

Le Syndicat est présidé par M. Philippe BELLIN, entouré de 5 vice-présidents (M. Christian CHAPLAIN, Mme Gisèle JEAN, M. Fredy POIRIER, M. Gilles PICHON, M. André BIBAUD). Un comité syndical a lieu tous les 3 mois environ, précédé d'un bureau, afin de proposer aux délégués des décisions diverses (politiques, administratives, financières, techniques).

La collectivité emploie une secrétaire, trois techniciens qui se partagent le territoire pour les travaux, les suivis et animations, et deux agents de terrain (entretien des cours d'eau).

Programme de travaux :

Avec un budget d'environ 700 000€/an, dont la moitié environ de subventions, le syndicat engage plusieurs types d'actions. Un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) a été validé début 2020 : il s'agit d'un outil proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui permet à plusieurs partenaires de se rassembler autour d'un programme de 3 ans renouvelable une fois, pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau et zones humides.

A Champagné-Saint-Hilaire, nous sommes intervenus sur plusieurs arbres et embâcles en travers du Clain pour le passage des canoës et la prévention des inondations.

A Commenjard, le Syndicat prévoit prochainement d'intervenir au niveau de la brèche en rive droite de l'ouvrage. Il s'agit d'une petite intervention pour assurer la continuité de l'ouvrage. L'ouvrage ne sera pas modifié il reste à

la charge du propriétaire. Le Syndicat assure le franchissement pour les poissons en ajoutant des pierres et des blocs. Les travaux se font avec l'accord des propriétaires.



Embâcle retiré avec ActiStart (asso. Réinsertion) aval Commenjard août 20



Brèche à aménager au barrage de Commenjard (Clain 20)

Une campagne de lutte collective contre le ragondin est prévue à l'automne 2020 en partenariat avec la FDGDON 86. Merci de bien vouloir nous contacter si vous êtes intéressés (indemnité prévue).

Communication/animations :

Le syndicat a mis à jour son site internet clainsud.fr

Les techniciens se tiennent à disposition des élus, usagers et riverains pour répondre aux questions, apporter des conseils.

Contact : Manuel Mirlyaz : 06 81 59 74 25
clain.sud@gmail.fr



Une nouvelle gouvernance pour relever ensemble les enjeux de demain.

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, s'est engagée activement depuis ces trois dernières années, à réaliser tous les schémas et tous les plans nécessaires à l'élaboration de son projet de territoire. Il s'appuie sur des compétences harmonisées, une organisation administrative structurée avec des budgets adaptés aux enjeux.

Les différents schémas et plans sont les suivants : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, schéma de Développement Touristique, Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation, schéma directeur des Équipements Sportifs, Convention Territoriale Globale, Contrat Local de Santé, Plan Climat Air Energie Territorial et Programme Local de l'Habitat.

Les élections municipales de 2020, dont le second tour n'a pu avoir lieu que fin juin en raison de la pandémie, ont induit un retard dans la mise en place du nouveau Conseil Communautaire et dans l'élection de son Président, Jean Olivier GEOFFROY et des membres du bureau, élus depuis le 16 juillet. La Collectivité est organisée avec une nouvelle gouvernance de 59 conseillers communautaires et une solide organisation administrative.

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est structurée autour de cinq pôles thématiques : ressources et perspectives, développement et attractivité, cohésion et solidarité territoriale, environnement et développement durable, aménagement de l'espace. Ces pôles se déclinent en 15 commissions, dirigées par 15 Vice-Présidents et 8 délégués communautaires ayant reçu des fonctions : Ressources Humaines, Ressources Financières et Affaires Juridiques, Politiques Contractuelles, Développement Économique, Développement Touristique, CIAS, Enfance/Jeunesse, Cohésion Sociale/Santé et Mobilité, Culture et Sports, Vie Associative, Eau/Assainissement et Rivières, Déchets Ménagers/Numérique/PCAET et Éco-

nomie Circulaire, Urbanisme et Habitat, Patrimoine Bâti et Naturel, Voirie.

La Collectivité gère 9 budgets dont 4 budgets industriels et commerciaux. La situation financière est saine grâce à une gestion rigoureuse et permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité. À noter que la Communauté de Communes mène une politique de contractualisation forte afin d'optimiser les financements communaux et communautaires.

Au cours de l'année 2019, des études ont été réalisées pour adapter les équipements sportifs d'intérêt communautaire.

L'année 2020 a vu le commencement des grands travaux, tels que les nouveaux vestiaires pour les gymnases de Couhé et de Gençay, la réhabilitation de la déchetterie de Couhé, le réaménagement du centre routier des minières de Payré, la reconfiguration de la chaussée du Moulin de Roche à Civray, la construction d'un garage d'aéronef à l'aérodrome de Couhé, des aménagements dans les espaces privatifs de la Maison d'accueil de Surin et dans divers autres bâtiments.

Des travaux de rénovation de la toiture du Gymnase de Gençay ont été entrepris en urgence suite à des infiltrations importantes. Tous ces projets d'envergure sont inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement. Ils sont subventionnés par nos partenaires institutionnels l'Europe, l'État, la Région et le Département, aides indispensables à la réalisation de ces actions.

Le Marché Public Global de Performance sur la construction d'un cinéma à Gençay se poursuit avec les services et l'appui d'un avocat spécialisé, ainsi que l'étude d'opportunité sur le pôle enfance jeunesse à Civray .

Rappelons toutefois que cette année 2020 reste une période difficile à traverser pour tout le monde. La situation sanitaire due au Covid 19 a provoqué de profondes mutations dans nos fonctionnements et dans nos modes de vie et généré de nombreuses incertitudes sur l'avenir. Toutefois, avec la responsabilité de chacun, nous réussirons à surmonter cette crise. Pour mener à bien les enjeux de demain, l'intercommunalité se doit d'être forte, innovante et solidaire. Ensemble nous serons plus forts.

Jean Olivier GEOFFROY

Genre	Catégorie	Tarifs 2021	
ANIMAUX	Capture de chiens errants	72,00 €	
BULLETIN	Encart publicitaire 1/4 de page couleur	50,00 €	
	Encart publicitaire 1/2 de page couleur	100,00 €	
	Encart publicitaire 1 page couleur	200,00 €	
CAMPING GROUPE	Par personne et par jour	3 €	
CANTINE	Elèves	3,15 €	
	Professeurs des Écoles	6,30 €	
ÉCOLE	Draps pour dortoir	12,00 €	
GARDERIE	Amende au-delà 1/4 h de dépassement	30,00 €	
	Amende 1/4 h dépassement	10,00 €	
	Matin QF inférieur ou égal à 800	1,50 €	
	Matin QF supérieur à 800	1,55 €	
	De 15h30 à 16h45 (sans goûter) QF inférieur ou égal à 800	0,95 €	
	De 15h30 à 16h45 (sans goûter) QF supérieur à 800	0,98 €	
	De 16h45 à 18h45 (goûter à 16h55) QF inférieur ou égal à 800	1,30 €	
	De 16h45 à 18h45 (goûter à 16h55) QF supérieur à 800	1,35 €	
	Activités périscolaires Lundi et Jeudi de 15h30 à 16h45	45,00 €/an	
CIMETIÈRE	Concession Cinquantenaire	390,00 €	
	Concession Trentenaire	280,00 €	
COLUMBARIUM	Concession 1 case 15 ans	340,00 €	
	Concession 1 case 30 ans	560,00 €	
	Dispersion de cendres par corps	55,00 €	
GÎTE		2021	2022
	Nuitée été	15,60 €	16,00 €
	Nuitée hiver	16,60 €	17,00 €
	Ensemble du gîte week-end (36 nuitées) - été	561,60 €	576,00 €
	Ensemble du gîte week-end (36 nuitées) - hiver	597,60 €	612,00 €
	Ensemble du gîte grand week-end (42 nuitées) - été	655,20 €	672,00 €
	Ensemble du gîte grand week-end (42 nuitées) - hiver	697,20 €	714,00 €
	Ensemble du gîte très grand week-end (50 nuitées) - été	780,00 €	800,00 €
	Ensemble du gîte très grand week-end (50 nuitées) - hiver	830,00 €	850,00 €
	Tarif chambre RDC (2 couchages) - été	31,20 €	32,00 €
	Tarif chambre RDC (2 couchages) - hiver	33,20 €	34,00 €
	Tarif chambre 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage (4 couchages) - été	62,40 €	64,00 €
	Tarif chambre 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage (4 couchages) - hiver	66,40 €	68,00 €
	Tarif chambre mezzanine (3 couchages) - été	39,00 €	40,00 €
	Tarif chambre mezzanine (3 couchages) - hiver	41,50 €	42,50 €
	Paire de Draps	7,40 €	8,00 €
	Ménage chambre à 2 lits et mezzanine (2 nuitées) - hiver	33,20 €	34,00 €
	Ménage chambre à 3 lits (3 nuitées) - hiver	49,80 €	51,00 €
	Ménage séjour et cuisine (4 nuitées) - hiver	66,40 €	68,00 €
	Ménage gîte complet (14 nuitées) - été	218,40 €	224,00 €
Animal de compagnie	31,00 €	32,00 €	

Genre	Catégorie	Tarifs 2021
MATÉRIEL (40 tables max dans le local Tennis 100 € la caution)	CHAISES PLIANTES : Associations de la commune	gratuit
	CHAISES PLIANTES : Associations hors commune	pas de prêt
	CHAISES PLIANTES : particuliers	0,50 €/ l'une
	FRITEUSE : Associations de la commune	gratuit
	FRITEUSE : Habitants et Associations hors commune	pas de prêt
	PARQUET : 27 éléments max	pas de prêt
	TABLES PLIANTES : Associations de la commune	gratuit
	TABLES PLIANTES : Associations hors commune	pas de prêt
	TABLES PLIANTES : habitants commune WE	3,60 € / l'une
	TABLES PLIANTES : habitants commune jour supp.	1,00 € / l'une
	BANCS : habitants de la commune	1,00 € / l'un
	BANCS : habitants hors commune	pas de prêt
	BANCS : Associations de la commune	gratuit
	BANCS : Associations hors commune	pas de prêt
	SONO nouvelle : Associations de la commune	105,00 €
SONO : Particuliers et Associations hors commune	pas de prêt	
NAISSANCE	Bon nouveau - né	70,00 €
PÊCHE	Carte annuelle adulte	40,00 €
	Carte annuelle carviste - pêche de nuit	50,00 €
	Carte annuelle enfant (12 à 16 ans)	5,00 €
	Carte journalière (hors lâcher de truites)	5,00 €
	Carte week end carviste	20,00 €
	Carte journalière lâcher de truites	10,00 €
PHOTOCOPIES	A3 noir et blanc recto	0,40 €
	A3 noir et blanc recto verso	0,60 €
	A4 noir et blanc recto	0,30 €
	A4 noir et blanc recto verso	0,50 €
	Reproduction de dossier (par heure)	31,00 €
	Plan cadastre A3 couleur	1,80 €
	Plan cadastre A4 couleur	1,20 €
	Relevé de propriété A4	0,50 €
TRAVAUX HABITANTS	Nettoyage des salles des fêtes (heure)	31,00 €
	Agent (par heure)	31,00 €
	Pose de buses 2 ml avec embout sécurité	316,00 €
	Pose de buses 2 ml sans embout sécurité	188,00 €
	Pose de buses 6 ml avec embout sécurité	650,00 €
	Pose de buses 6 ml sans embout sécurité	420,00 €
	Tracteur + balayeuse (hors agent)	27,50 € / heure
	Tracteur + élagueuse (hors agent)	36,50 € / heure
	Tracteur + remorque (hors agent)	28,00 € / heure
	Tractopelle (machine hors agent)	36,50 € / heure
VENTE DE FOIN	Vente de foin sur pied (vente à l'année, tirage au sort au mois d'avril)	80€ / ha

Genre	Catégorie	Tarifs 2021
VAISSELLE PERDUE	Couvert ou assiette (minimum facture 5€)	2,20 €
	Pichet	6,50 €
	Ustensile ou équipement	sur facture + 10,00 €

Grande salle des fêtes (capacité 320 personnes)

Tarif	Habitants		Association		Pour tous		Location cuisine	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Location vaisselle	Chauffage (du 1er nov. au 31 mars)	1/2 journée	1 journée
REPAS *	230,00 €	320,00 €	92,00 €	183,00 €	58,00 €	68,00 €	47,00 €	90,00 €
MARIAGE (du vendredi après-midi au lundi matin)	320,00 €	412,00 €	/	/	58,00 €	116,00 €	/	/
SPECTACLES (loto, concours de belote, théâtre...)	52,00€	116,00€	49,00 €	109,00 €	/	/	/	/
Ménage à la demande	31,00 € / heure							

* Soir + lendemain midi



Petite salle des fêtes (capacité 50 personnes)

Tarif	Habitants		Associations	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
VIN D'HONNEUR	58,00 €	101,00 €	Gratuit	101,00 €
REPAS	101,00 €	160,00 €	Gratuit	160,00 €
REPAS DE JEUNES	58,00 €	/	/	/
RÉUNION	/	/	Gratuit	/
Location aux entreprises du lundi 8h00 au vendredi à 12h00	Forfait à la 1/2 journée (4 heures)		30,00 €	




Le ménage effectué par les agents communaux est facturé selon le tarif en vigueur.
Pour toute location de salle, un chèque de caution de 300 euros est demandé.
Les associations de la commune bénéficient de la gratuité de la grande salle une fois par an.

Liste des Artisans, Entrepreneurs, Commerçants et Professions Libérales

Métier	Activité - Profession	Raison sociale - adresse	☎
Agriculture et Commerce	Commerce de céréales et travaux agricoles	S.A.R.L Thibault 4, Route de Vivonne	06.09.56.45.25
	Coopérative agricole	COREA Poitou-Charentes Le Sorcin	05.49.37.98.72
	Négociants en bestiaux	BONNET Frères 1, Place de la Mairie	06.08.31.48.47
	Travaux agricoles	S.A.R.L. La Combaudière La Combaudière	05.49.37.30.23
Ateliers Créatifs	Ateliers créatifs et maquillage	Sista del Sol 6, Route de Bois Vert	06.30.25.48.10
BTP	Electricité - Plomberie - Chauffage - Ramonage	Thierry MAYET 5, Route des Antennes, Fougeret	05.49.37.28.62
	Maçonnerie - Charpente - Electricité	Alex FRETIER Le Laitier	05.49.11.39.67
	Menuiserie - Cloison sèche - Isolation	Damien THOMAS 1, Route de Gençay	06.80.65.48.44
	Travaux de terrassement et aménagement	Alexis REDIN Bois Brunet	06.68.59.79.02
	Travaux terrassement, assainissement, location d'engins	Romain MASSARD La Porcherie	06.75.84.80.02
Coiffeuse	Salon de coiffure LONLI-LONLA	Hélène HEBRAS-CHOLET 12 bis, Rue Étienne Saby	05.49.52.28.70
Commerces Alimentaires	Bar -Restaurant -Traiteur -Pizzeria	« L'Olivier » Olivier BENOIST 1, Place du Puits	05.49.38.37.14
	Boulangerie, pâtisserie	« Tout en Douceur » Virginie et Nicolas CHAUVINEAU 10, Rue Étienne Saby	05.16.34.60.09
	Épicerie - Journaux - Tabac	Carole et Philippe BOUTRON 2, Route de Couhé	05.49.37.30.96
	Gâteaux sur mesure, biscuits décorés	« LovelyCake » Axelle RÉAULT 5, Route de Gençay	06.25.90.44.58
	Production d'Oeufs Bio	EARL Cocottes Heureuses 2, Les Basses Rues, 86160 Magné	07.87.01.21.15
	Vente d'escargots vifs et cuisinés	Younic DEMEZIL L'escargoterie du Sorcin Le Sorcin	06.13.46.75.79
	Vente directe de viande bovine	GAEC de la Touche Mergat Lime	05.49.37.21.16
	Vente directe de viande bovine	Vincent BONNIN Tampenoux	06.76.32.85.95
Commerces non sédentaires	Mercerie	Bruno FAUSTIN-LEYBACH Percejaud	06.86.77.86.20
Élevage Canin	Éducation canine, élevage canin et félin	Frédéric BOUTIN ANIMO' SOLUTION Les Renardières	07.81.41.94.66
Équitation et Élevage de chevaux	Écurie Saint-Hilaire Entraînement, visites	Dominik CORDEAU Le Haras	06.80.42.26.72
	Les Écuries du Pouyaud	Pierre NAUDIN Lieu dit le POUYAUD	06.77.86.27.36
	Élevage de la Fontenille	Sylvie JOUANNO La Fontenille	06.78.86.62.29
	Gaec du Moulin de Chaume Enseignement, valorisation, pension, randonnée	Adeline MARIETTE Le Moulin de Chaume	06.21.66.97.23
	Stable J. E. Trotting Entraîneur de chevaux	Julian CORDEAU et Evelina MÅNSSON Le Haras	

Liste des Artisans, Entrepreneurs, Commerçants et Professions Libérales (Suite)

... La Vie
Pratique...

Métier	Activité - Profession	Raison sociale - adresse	
Hébergement	Chambres d'hôtes et Gîte	« Le Relais du Haras » Le Laitier	05.49.11.39.67 06.72.45.19.44
	Gîte d'étape Éric et Julia	Julia CHANTRY et Eric CURELL Le Pontreau	05.49.42.04.49
	Gîte d'étape communal « Gîte de France »	Mairie 1, Rue du Presbytère	05.49.37.30.91
	Gîte « Le Refuge »	Christophe MASSELIS Le Battu	06.52.69.44.55
	Gîte Rural du Moulin de Chaume/ Gîte de la Butte	Olivier PIN Le Moulin de Chaume	05.49.37.30.04
	Gîte de Says « Gîte de France » 3 épis	Nadine et Jean-René SOUIL Says	05.49.87.29.77
Informatique	Conseil logistique, commerce de logiciels	Logis -Entreprises Marc MICHEL 22, Route de Sommières	06.07.60.29.70
Maraîchage et Horticulture	Culture de légumes et fleurs	Thierry FRETIER Le Laitier	05.49.37.32.52
	Culture de légumes Production d'œufs	Gabriel GEMMIER La Ferraudière	06.88.41.64.58
	Maraichage - Permaculture	Audrey GAULTIER et Olivier PREVOST Petit Bois Brault	07.82.27.29.51 06.61.79.06.11
Mécanique	Garage - Station service	Vincent RAVEAU 11, Route de Sommières	05.49.37.30.45
Santé et Bien-être	Drainage manuel VODDER®, aromathérapie, Reiki	Sandrine BRESSOLIN Espace de soins et de santé 12 ter, Rue Étienne Saby	06.66.56.67.93
	HeartMath® Coach Gestion du stress	Lisa CASTAGNA La Thomasselière	06.81.75.46.87
	Hypnothérapie Ericksonienne	Émilie DOUTEAU Espace de soins et de santé 12 ter, Rue Étienne Saby	07.87.17.07.92
	Infirmière	Amandine GALLAS Espace de soins et de santé 12 ter, Rue Étienne Saby	05.49.37.98.75
	Infirmière	Mireille MATHIEU Espace de soins et de santé 12 ter, Rue Étienne Saby	05.49.37.98.75
	Infirmière	Emmanuelle TASTET 12 bis Rue Étienne Saby	05.49.88.25.70
	Maître Reiki, Magnétiseur à domicile	Stéphane PATTE-AUBOURG 12, Route des Antennes	06.70.06.08.58
	Ostéopathie	Céline BELLIN Espace de soins et de santé 12 ter, Rue Étienne Saby	06.30.62.59.72
	Ostéopathie	Sylvie MANEUF-GABARD 13, Place du 13 août 1944	05.49.37.30.73
	Praticienne en médecine traditionnelle indienne et huiles essentielles	Nadine MEMIN Pied Baugé	06.63.35.16.53
	Psychologue Clinicien	Marc BOINOT 2, route de Vivonne	07.60.72.68.39
	Soins traditionnels chinois	Muriel DARET Espace de soins et de santé 12 ter, Rue Étienne Saby	06.46.81.46.86

... les artisans, entrepreneurs, commerçants et professions libérales ...

La Cantine, la Garderie et les Temps d'Activités Périscolaires

☎ **05.49.52.86.33** - En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir avant 8h00.

Les horaires de garderie : Le matin de 7h30 à 8h35, garderie payante

Le soir, les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 15h30 à 18h45, garderie payante

Le mercredi : de 11h45 à 12h30, garderie gratuite

Le Ramassage Scolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2017, l'organisation des transports scolaires est de la responsabilité de la Région Nouvelle-Aquitaine. Toutes les informations (inscriptions, trajets et horaires, informations pratiques, actualités et contacts) sont disponibles sur le site :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/scolaire/transports-scolaires-nouvelle-aquitaine>

Deux minibus 9 places de l'entreprise Demellier assurent ce service pour les enfants de l'école primaire :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis départ à 15h30
- le mercredi départ à 11h45

Accueil de Loisirs Mille Bulles

Toutes les inscriptions et les renseignements sont à faire auprès de Mille Bulles (tel : 05.49.53.38.58)

Le mercredi vers 12h, il y a un bus qui conduit seulement les enfants inscrits à l'accueil de Mille Bulles à Saint-Maurice-la-Clouère. (Cf p.53 pour plus d'informations)

Assistants Maternelles

La liste des assistantes maternelles est consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Vienne à cette adresse : www.lavienne86.fr
ou au 05 49 55 66 00

Conseil Départemental de la Vienne
Place Aristide Briand - BP 319
86008 Poitiers

Assistants Sociales

L'Assistante Sociale, Mme MORANTIN, qui intervient à Champagné-Saint-Hilaire, assure des permanences sur rendez-vous le **Mardi à la Maison des Services Publics de Gençay.**

Pour prendre rendez-vous, il faut téléphoner à la Maison Départementale de la Solidarité de Civray au : 05.49.87.01.35.

Horaires d'ouverture de la Maison Départementale de la Solidarité de Civray

- **Lundi** : 8 H 30 à 12 H 30 (fermé le lundi après-midi)
- **du Mardi au Jeudi** : 8 H 30 à 12 H 30 et 13 H 30 à 17 H 00
- **Vendredi** : 8 H 30 à 12 H 30 et 13 H 30 à 16 H 30



<p>1 rue Bellabre 86160 St-Maurice la Clouère</p>  <p>Le nouveau siège social, un lieu d'accueil, de partage et d'échange pour tous</p> <p>Le Secteur Famille</p> 	<p>Rue Désiré Bienvenu 86160 St. Maurice la Clouère</p>  <p>L'Accueil de Loisirs</p> <p>Le Secteur Jeunes</p> 	<p>26 ter rue de l'Aumônerie 86160 Gençay</p>  <p>Le Relais d'Assistants Maternelles</p>  <p>La Ludothèque</p>  <p>Le Lieu d'Accueil Parents/Enfants</p>
---	--	---

Au début du mois de Mars 2020, l'Association Mille Bulles a obtenu l'agrément de Centre Social. Ce changement de statut tant attendu offre à toute la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou un nouveau lieu ressource dédié aux habitants, à leurs attentes, leurs besoins, leurs envies.

Forte de cette grande évolution, l'association accueille deux nouvelles salariées au sein de son équipe. Alice Balu, Référente Famille, va à la rencontre des habitants et des différentes structures du territoire afin d'échanger avec eux autour des besoins et des projets à mener pour améliorer la qualité de vie de chacun. Agathe Cardona assure l'accueil quatre jours par semaine au nouveau siège social de l'association, mis à disposition par la commune de Saint-Maurice-la-Clouère, au 1 rue Bellabre. Elle est là pour informer et orienter les usagers, ainsi que pour organiser la communication autour de l'association et de ses différents partenaires.



Centre Social Mille Bulles :

1 rue Bellabre
86160 ST MAURICE LA CLOUERE

05.49.18.91.94
millebullesaccueil@orange.fr

Permanences d'accueil :

Mardi : 10h – 12h30 / 13h30 – 17h
Mercredi : 14h – 18h
Jeudi : 9h – 12h30

Séniers Connectés

L'association **CIF-CP**, solidaire entre les âges, de Poitiers, a proposé d'accompagner les seniors de plus de 55 ans de la commune dans **l'initiation ou le perfectionnement des usages du numérique** (smartphone, tablette, ordinateur) lors d'un **cycle de 6 séances de 2 h**. Une dizaine de personnes a pu profiter de ces **ateliers gratuits** qui ont commencé en octobre le mercredi et le jeudi après-midi mais ont été un peu perturbés par le confinement. **Un nouveau cycle pourrait commencer en mars si les conditions sanitaires le permet-**

tent. Si vous êtes intéressé(e), veuillez le faire savoir auprès des secrétaires de la mairie, dès le mois de janvier.



Annette BOSSEBOEUF

Ecole de Champagné Saint Hilaire

18, rue Etienne Saby 86160 Champagné-Saint-Hilaire

☎ 05-49-37-32-61 ✉ ce.0860166n@ac-poitiers.fr

Horaires : 8h45 - 12h00 / 13h30 - 15h30

Cette année, l'école accueille **98 élèves** répartis sur 4 classes :

↳ PS-MS avec Céline BARDET (Directrice) : **21 élèves**

ATSEM : Marie SAULNIER

↳ GS-CP avec Magalie CHAIGNEAU : **21 élèves**

ATSEM de 10h30 à 12H00 : Stella TRILLAUD

↳ CE1-CE2 avec Catherine GLIZE : **27 élèves**

↳ CM1-CM2 avec Sandrine CHAMBARD : **29 élèves**

↳ CLEÉO (classe externalisée en école ordinaire) : **6 élèves** de l'ITEP répartis sur les classes avec Yohann GIRAUD (enseignant ASH) et Fabienne BIRAUD (Educatrice technique spécialisée)

HORAIRES de l'ÉCOLE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h45 - 12h00 / 13h30 - 15h30

Mercredi : 8h45 - 11h45

PÉRISCOLAIRE

Garderie : 7h30 - 8h35 et 15h30 - 18h45. Assurée par Marie SAULNIER et Stella TRILLAUD

Cantine : Les repas sont préparés sur place par Béatrice Vacher.

TAP : 15h30-16h45 (lundi et jeudi) à partir de la grande section.



Mercredi 23 septembre 2020, les élèves de la petite section au CM2, ont participé à la journée Nationale du sport scolaire. Ils ont réalisé une petite randonnée autour de l'école. Les plus jeunes ont parcouru 1km et les grands 3 km.

Pour les inscriptions des futurs élèves (nés en 2018), prendre contact avec l'école au mois d'avril.

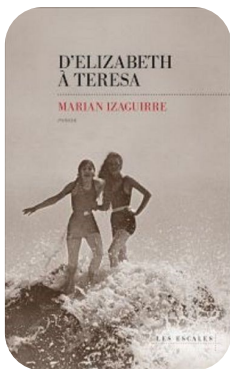
Cette année, la bibliothèque municipale a été perturbée dans son fonctionnement et ses animations par le coronavirus qui a entraîné une fermeture de 3 mois puis une ouverture seulement partielle pendant l'été.

Nous notons donc une baisse de la fréquentation, des prêts et des inscriptions mais le **nombre de lecteurs actifs reste stable (236)**. Les 3 permanences hebdomadaires sont assurées par **15 bénévoles**, membres de l'association « Murmures et Cultures à Champagné ». L'équipe s'est un peu renouvelée : 4 personnes sont parties mais 4 nouvelles sont arrivées. Merci aux anciens et bienvenue aux nouveaux ! Nous avons encore travaillé en étroite **collaboration avec la Bibliothèque Départementale de la Vienne (BDV)** qui nous a prêté de nombreux documents, nous a proposé des journées de formation, a organisé des ateliers de lecture, des rencontres avec auteurs, éditeurs et libraires. La navette mensuelle a permis aussi de satisfaire les demandes de réservation, de plus en plus nombreuses.

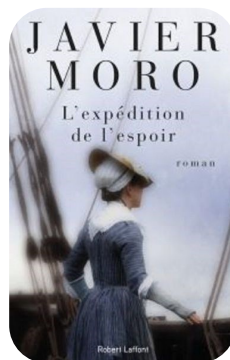
Comme l'année dernière, nous avons travaillé en **partenariat avec l'école publique et avec le « Jardin à grandir »** en leur prêtant des documents et en accueillant tous les enfants à la bibliothèque. À chaque fois, des lectures à haute voix leur ont été proposées et ils ont pu feuilleter les albums de leur choix. Ils ont également participé à l'exposition de dessins d'enfants sur le sport à l'occasion des journées européennes du Patrimoine.

Nous avons accueilli les P'tits lecteurs en vadrouille, fait des rencontres « coups de cœur », et participé au prix des lecteurs de Cognac dont la sélection nous a permis de découvrir 4 auteurs espagnols.

Le résultat du vote des lecteurs des départe-



ments concernés sera donné le 21 novembre à Cognac. Nous devons recevoir à Champagné-Saint-Hilaire Aroa Moreno Duran pour son roman « De l'autre côté, la vie volée » ; malheureusement, à cause de la crise sanitaire, toutes



les rencontres ont été annulées. Il en a été de même pour tout ce qui était prévu en fin d'année à cause d'un re-confinement obligeant la fermeture de la bibliothèque.

Le point fort des animations de l'année a été la **rencontre / dédicace avec le grand psychanalyste et auteur Saverio Tomasella**, en août. Un grand moment de partage dans la plus grande simplicité, dont voici le compte rendu fait par Nadine Mémin, adjointe au maire!

« Dans le cadre des animations de la bibliothèque municipale, la Mairie de Champagné-Saint-Hilaire a accueilli, le samedi 8 août 2020, une conférence passionnante donnée par Saverio Tomasella,



Docteur en Psychologie et auteur de nombreux ouvrages sur le thème de la sensibilité. Après un accueil chaleureux par Monsieur le Maire et une présentation enthousiaste de l'orateur par Annette Bossebœuf, Responsable de notre Bibliothèque municipale, Saverio nous a donné quelques repères essentiels sur la sensibilité humaine, son importance dans nos relations et la nécessité de pouvoir l'exprimer librement. Il a expliqué, dans un langage clair et accessible à tous, l'importance de la sensibilité dès la vie intra-utérine et son développement harmonieux chez l'enfant grâce à l'écoute, à la sollicitude et au soutien des parents, puis des enseignants. Cela lui a permis de mettre en évidence l'existence d'une sensibilité plus élevée, appelée « hypersensibilité », pour un tiers de la population, qui se manifeste par une observation fine des détails, des émotions intenses et variées, ain-

si que des capacités d'empathie, d'intuition et de créativité soutenues.

Le public, venu en nombre, a fait preuve d'une belle écoute. A la lumière des questions et des signes d'assentiment, on pouvait remarquer que de nombreuses personnes se retrouvaient dans ces caractéristiques, ainsi que certains de leurs proches.

Par exemple, une participante s'interrogeait sur la meilleure attitude à adopter en cas de crise émotionnelle, notamment dans la relation d'un parent avec son enfant. Saverio lui a proposé de procéder par étapes simples :

- Accueillir l'émotion de l'enfant comme elle survient, en se consacrant à ce qu'il est en train de vivre.
- Essayer de ne pas y mêler ses propres émotions, pour ne pas accentuer son désarroi.
- Éviter de juger l'enfant ou de se juger soi-même en tant que parent.
- Laisser l'enfant s'exprimer, en l'écoutant patiemment.
- Si nécessaire, instaurer un dialogue détendu, poser des petites questions simples et concrètes.
- Réconforter l'enfant avec douceur et tendresse.

L'idée principale est de ne pas dramatiser une expérience déjà délicate, alors que l'existence de tout être humain est jalonnée au quotidien de multiples émotions.

Dans une belle métaphore, Saverio a comparé la

richesse de notre personnalité à un bon plat, mijoté avec un mélange de différentes épices, parfois douces, parfois amères ou piquantes. En acceptant ce cocktail de nos ressentis, nous pourrions vivre une vie plus harmonieuse avec nous-mêmes et avec les autres.

D'autres questions ont amené Saverio à inviter chacune et chacun à développer une meilleure relation avec soi-même : plus douce, plus indulgente, plus bienveillante et compréhensive ; en un mot, plus aimante.

Saverio a gentiment fait don à la bibliothèque de quelques-uns de ses ouvrages. N'hésitez pas à venir emprunter *La charge affective*, *Se libérer du complexe de Cendrillon* ou *L'hypersensibilité, une force insoupçonnée*. Puis, il s'est volontiers prêté à une séance de dédicaces, suivie par un dîner festif sur la place de la Mairie. »

Toutes les propositions d'animations sont les bienvenues et si vous avez un peu de temps libre, venez rejoindre notre équipe de bénévoles ; la bibliothèque est aussi un lieu de rencontres, de convivialité, d'échanges et d'entraide.

Texte et Photos
Annette BOSSEBOEUF

Culture et Loisirs : École de musique « La Cendille »



Après un arrêt des cours de 6 mois en raison de la crise sanitaire, l'école de musique de La Cendille a repris ses activités depuis le 14 septembre encadrées par un protocole sanitaire mis en place par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

L'ensemble de l'équipe pédagogique était impatiente de retrouver ses élèves et de pouvoir enfin partager à nouveau de bons moments en musique.

Pour cette saison 2020/2021, La Cendille reconduit ses projets musicaux et pédagogiques, notamment les Interventions en Milieu Scolaire, les Temps d'activités périscolaires, le Ciné-Concert prévu le 23 janvier 2021 au cinéma de Gençay, La belle journée le 27 mars 2021 et nos participations à d'autres événements comme le marché de Noël, Contes sous

la lune, la fête de la musique, la fête du collège de Gençay...

A noter que, cet automne, va sortir un CD enregistré à l'église d'Anché, fruit d'une rencontre entre le Chœur de Femmes et l'Atelier Cordes de La Cendille. Nous vous donnons rendez-vous pour un nouveau concert, toujours à l'église d'Anché, le dimanche 22 novembre pour fêter la sortie de ce CD !

Il est encore temps de nous rejoindre pour participer à l'un de nos ateliers musicaux alors n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Contacts : 06 82 25 42 00
cendille@civraisienpoitou.fr

Cédric MARTINEAU

Association ELAN : Epicerie Solidaire

Petit rappel : L' épicerie solidaire Elan de Gençay permet aux foyers en situation de précarité financière d'acheter des produits divers à petit prix.

Pour cela, il est nécessaire de s'inscrire auprès du président de l'Association.

Selon les documents présentés, il est calculé un « reste à vivre » qui détermine l'accès ou non aux services de l'épicerie.

Le montant maximum d'achat est fixé en fonction du nombre de personnes du foyer.

L'épicerie est ouverte d'avril à novembre dans des locaux mis à disposition par la Communauté de Communes, place du champ de foire à Gençay.

Les produits proviennent en grande partie de la Banque Alimentaire de Poitiers. L'association achète en complément des produits frais (légumes, viande...) Des bénévoles assurent également la préparation, la mise en rayons et la distribution de ces produits.

A la rentrée, il est proposé des fournitures scolaires et à Noël des livres jeunesse, des livres à offrir... Les bénéficiaires peuvent également acheter des places pour le cinéma de Gençay.

En 2020, à cause du confinement, l'épicerie n'a pas pu ouvrir en avril; des solutions ont cependant été prises : dans un premier temps, colis à retirer à la mairie pour les plus défavorisés

et ensuite au local de l'épicerie où Aurélie et Simon recevaient le vendredi les bénéficiaires qui le souhaitaient.

Quelques bénévoles téléphonaient aux bénéficiaires pour les informer et connaître les besoins (le téléphone permettait aussi de maintenir un lien social). Des colis ont été portés au CADA.

Depuis le déconfinement, l'épicerie a rouvert ses portes mi-mai, 2 jeudis entiers par mois. Les bénéficiaires ne circulent plus dans le local; ils viennent par 2 (une personne à proximité de chaque porte, derrière une table) et les bénévoles leur apportent ce qu'ils demandent; cela se passe bien. Les masques sont obligatoires ; il y a du gel et la distanciation physique est respectée !

Contacts : elanguençay@gmail.com
Ou Nicolas Sauze, président : 0609679643



Présence Verte Services



Téléassistance et Portage de repas

À vos côtés dans toute la Vienne, depuis plus de 25 ans.



TÉLÉASSISTANCE

- À domicile ou mobile, plus de sécurité où que vous soyez.
- 3 solutions, personnalisables avec différentes options.

PORTAGE DE REPAS

- Un large choix de repas, en menus ou à la carte.
- Existe en régimes et textures adaptés (sauf menu gourmand «Les Petits Plats d'Amandine»).

50% de crédit d'impôts sur la téléassistance et la livraison des repas à domicile.

L'Escale

L'Accueil de jour de l'association l'Escale est ouvert depuis 2015 sur la commune de Lusignan.

Du lundi au vendredi, de 10 à 17h, l'accueil de jour peut accompagner jusqu'à 11 personnes et leur proposer des activités adaptées, de stimulation et de maintien des gestes du quotidien.

L'équipe se charge de venir chercher la personne à son domicile le matin et la raccompagner le soir.

L'accueil de jour associe un répit pour l'aidant et un moment de loisir stimulant pour son proche aidé, il s'adresse à des personnes âgées de plus de 60 ans concernées par une maladie neuro-évolutive : Alzheimer et maladies apparentées, Parkinson, sclérose en plaques, par un isolement, une dépression, une perte d'autonomie avec l'objectif de maintenir l'autonomie et la socialisation en la faisant participer à des ateliers par petits groupes et à la vie communautaire. L'accueil est proposé à la journée, ou à la demi-journée, dans un lieu chaleureux et convivial proposant un accompagnement adapté.

En plus d'assurer sa sécurité et son confort, l'accueil de jour répond aux besoins humains

de la personne aidée :

- retrouver ou conserver des liens sociaux,
- échanger et être écouté,
- stimuler et valoriser les capacités existantes par des activités variées et personnalisées : préparation des repas, jeux de mémoire, activité physique adaptée, bricolage, jardinage, discussion, sorties, visites d'exposition...

L'accueil de jour et la plateforme d'accompagnement et de répit Sud Vienne proposent aux aidants une écoute, de l'information, du soutien et un accompagnement tout au long du parcours de vie du proche malade.

CONTACTS UTILES :

Accueil de jour

Elodie GUICHARD

Cheffe de service 06.16.10.81.44

e.guichard@escale-lacolline.fr

Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants Sud Vienne :

Françoise JOUBERT

05.32.09.08.64/06.25.91.24.98

f.joubert@escale-lacolline.fr



Association ADMR de Gençay

en action pour tous
depuis plus de 65 ans

Devenez salarié à l'ADMR

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil ou encore des qualités d'organisation et d'animation ?

Vous avez le sens de l'entraide et de la chaleur humaine, vous souhaitez trouver un véritable emploi dans un domaine qui allie valeurs humaines et professionnalisme ?



Je souhaite être salarié,
que dois-je faire ?

Envoyez votre CV et lettre de
motivation à l'adresse

recrutement86@fede86.admr.org

Association ADMR de Gençay

1 bis cité de la Roche - 86160 GENÇAY

info.assogencay.fede86@admr.org

05 49 53 48 28

Mme Marie-Claude CHASSAGNE, Présidente d'Association

06 82 87 89 94

05 49 87 87 57



- 6 bénévoles
- 169 clients
- 24 salariés
- 23 213^h d'interventions

Nos gammes de services :

ACCOMPAGNEMENT
DU HANDICAP

SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS

ENFANCE
ET
PARENTALITÉ

ENTRETIEN
DE LA
MAISON



pour tous, toute la vie, partout

APEF - Familles Rurales

NOTRE SERVICE A LA PERSONNE

NOS OBJECTIFS

Répondre aux attentes des familles tout au long de la vie et notamment au maintien à domicile

Créer des emplois de proximité en ruralité

NOS SECTEURS D'INTERVENTION

Cantons de Civray, Couhé, Gençay, Lusignan, Vivonne, La Villedieu du Clain. Secteur de Poitiers et CAP (permanence sur Poitiers)

SERVICE EN MODE PRESTATAIRE

Le service prend en charge l'intégralité de l'organisation de la mission.



SENIORS
Bien vieillir accompagné

Un devis gratuit est fourni après étude de vos besoins.

Appelez-nous au :
05 49 53 02 16



SENIORS
Bien vieillir accompagné

SERVICE D'AIDE A DOMICILE UN SERVICE DE PROXIMITE UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE



Agrément Qualité n° SAP/ 393426366



APEF
SERVICE À DOMICILE

Association locale
1 bis Cité de la Roche
86160 GENÇAY
Tél. : 05 49 53 02 16
apef3@wanadoo.fr

Association loi 1901,
membre du Mouvement
Familles Rurales



APEF
SERVICE À DOMICILE

NOTRE SERVICE A LA PERSONNE

NOS ATOUTS

Une stabilité des équipes au domicile (sauf périodes de congés)

Un service à taille humaine

Une équipe de direction compétente et à votre écoute

Des acteurs de terrain aux compétences adaptées à vos besoins

Un accompagnement au domicile de qualité

Une réponse réactive à votre demande

Interventions de 7H00 à 21H00 et astreintes les week-ends



Une équipe administrative investie pour vous aider :

De gauche à droite :

Anne ROYOUX, coordinatrice
Laura VERRI, coordinatrice
Cécile PERALO, Secrétaire de direction
Séverine DEBRAY, Secrétaire-comptable

Véronique GAGNEPAIN, Directrice



SENIORS
Bien vieillir accompagné

NOS SERVICES

Aide à la personne pour les actes quotidiens de la vie,

Soutien à l'autonomie et stimulation

Entretien du logement et du linge

NOS PRESTATIONS

Aide aux personnes âgées

Aide aux personnes handicapées

Garde d'enfants au domicile (+ de 3 ans)

Sorties d'hôpital

Assistance administrative pour le public sourd et malentendant



Mission Locale



Passerez en mode
avenir !

Mission Locale : une seule adresse pour tous vos projets.



La Mission Locale, un service pour les jeunes

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

La Mission Locale accompagne également des adultes qui peuvent être bénéficiaires du RSA, candidats à une VAE ou à la recherche d'une première information.

En 2019, 1145 personnes ont été accompagnées par la Mission Locale sur l'ensemble de son territoire.

Zoom sur :

GARANTIE JEUNES

C'est un contrat d'engagement d'un an entre un jeune et une Mission Locale qui permet un accompagnement intensif et personnalisé avec des conseillers en co-construisant un parcours qui va permettre l'accès à l'autonomie et à l'emploi en créant des liens directs, immédiats et privilégiés avec les employeurs et ainsi réaliser des projets.

Objectifs : accès à l'autonomie, à l'emploi et/ou la formation.



- Vous avez entre **16 ET 25 ANS**,
- Vous êtes **NI SCOLARISÉ(E), NI EN FORMATION, NI EN EMPLOI**,
- Vous êtes **VOLONTAIRE ET MOTIVÉ(E)**,
- Prêt à vous engager pour **UN AN**.

100 CHANCES 100 EMPLOIS

Ce dispositif national vise à accompagner les jeunes jusqu'à l'emploi durable.



- Vous êtes à la **RECHERCHE D'UN EMPLOI**,
- Vous êtes **MOTIVÉ(E)**,
- Vous souhaitez **ÉLARGIR VOTRE RÉSEAU**.

Et si vous rencontriez des professionnels prêts à vous aider ?

Sur une semaine :

- > Coaching de groupe
- > Simulations d'entretiens avec les professionnels

Puis sur une journée :

- > Présentation de votre projet devant un jury d'acteurs économiques du territoire.

Pour pouvoir bénéficier de la Garantie Jeunes ou de 100 Chances 100 Emploi, pour plus d'informations et inscription adressez-vous à la Mission Locale la plus proche de chez-vous.

Coordonnées de la Mission Locale : Civraisien en Poitou

CIVRAY : Siège Social : 13 Rue Norbert Portejoie - 86400 Civray - 05 49 87 39 67

COUHÉ : 8 Rue Hemmoor - 86700 Couhé - renseignements au 05 49 87 39 67

GENÇAY : Maison des Services Publics : 1 bis Cité de la Roche - 86160 Gençay - renseignements au 05 49 87 39 67

CHARROUX : Renseignements au 05 49 87 39 67

Retrouvez nous sur :



'Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne'



<https://mlrscsv.wixsite.com/website>



Pluriservices



PLURISERVICES, association intermédiaire

17, place du Maréchal Leclerc – 86400 CIVRAY

☎ 05 49 87 41 45

Pluriservices est la solution simple et rapide qui vous libère du rôle d'employeur :

- nous recrutons pour vous du personnel compétent
- nous effectuons toutes les démarches administratives

• Vous êtes une **Collectivité, une Association, un Agriculteur, ou une Entreprise**

Pour les collectivités : Remplacement cantine, Agent d'entretien, Aide cantonnier, remplacement ATSEM...

Pour les associations : Agent d'entretien, divers travaux de bricolage...

Pour les agriculteurs : Aide sur l'exploitation, pansage, traite des animaux, attrapage des volailles...

• Vous êtes un **Particulier**

Pour les services à la personne :

- ~ Entretien de la maison : ménage, repassage, préparation des repas, couture...
- ~ Espaces verts : tonte, taille de haie, débroussaillage, bûcheronnage, pose de grillage, désherbage, bêchage...
- ~ Garde d'enfants à domicile (de + de 3 ans)
- ~ Divers travaux de bricolage : maçonnerie, peinture, pose placo, plomberie, électricité, montage de meubles...
- ~ Aide aux déménagements



Avantages : 50 % du montant de votre facture acquittée est déductible de vos impôts ou vous donne droit à un crédit d'impôt pour les emplois de ménage, de jardinage et garde d'enfants de + de 3 ans.

Dans le cadre des emplois de ménage et de jardinage, nous acceptons les **CESU préfinancés** par les comités d'entreprise, les mutuelles, les caisses de retraite...

Pour tous renseignements complémentaires et pour toute autre activité, n'hésitez pas à nous contacter. Site internet : www.pluriservices-civray.fr Mail : ai@pluriservices-civray.fr



Agrément n°1 – POI – 137 délivré par l'Etat



Calendrier des Fêtes, Manifestations Communales et Commémorations 2021

JANVIER	FÉVRIER	MARS
<p><u>Dimanche 17</u> : Chasse à courre au renard</p>	<p><u>Vendredi 5</u> : Galette de rois AFN</p> <p><u>Samedi 13</u> : Concours de belote DSB</p> <p><u>Samedi 27 et Dimanche 28</u> : Stage et concours de sauvetage par « CCRUS »</p>	<p><u>Vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7</u> : Théâtre DSB</p> <p><u>Dimanche 14</u> : Chasse à courre au renard</p> <p><u>Vendredi 19</u> : Commémoration Banquet AFN</p> <p><u>Samedi 20</u> : Tartiflette du foot</p> <p><u>Samedi 27</u> : Chasse à courre au sanglier</p> <p><u>Samedi 27 et Dimanche 28</u> Expo de photos par MCC « Emotions et sentiments »</p>
AVRIL	MAI	JUIN
<p><u>Samedi 10</u> : Banquet de l'ACCA</p> <p><u>Dimanche 18</u> : Loto du Comité des Fêtes</p> <p><u>Dimanche 25</u> : Randonnée de la Gymnastique Volontaire</p>	<p><u>Samedi 8</u> : Commémoration de l'armistice</p> <p><u>Samedi 15</u> : Voyage DSB</p>	<p><u>Samedi 5</u> : Enduro de foot</p> <p><u>Dimanche 6</u> : AG Foot</p> <p><u>Dimanche 13</u> : Fête de la Saint-Gervais</p> <p><u>Lundi 21 Juin</u> : Fête de la musique</p> <p><u>Samedi 26 et Dimanche 27</u> : Jumelage Saint-Romphaire</p>
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
<p><u>Vendredi 2</u> : AG de la Gymnastique Volontaire</p> <p><u>Dimanche 4</u> : Randonnée Pédestre</p> <p><u>Mercredi 20</u> : Don du sang</p> <p><u>Vendredi 31</u> : Concours de sauvetage par « CCRUS »</p>	<p><u>Samedi 1</u> : Concours de sauvetage par « CCRUS »</p> <p><u>Jeudi 12</u> : Marché des Arts et Gourmandises</p> <p><u>Samedi 21</u> : Les Trois Fontaines en fête par « Le Comité des Fêtes »</p>	<p><u>Samedi 9</u> : Barbecue AFN</p> <p><u>Vendredi 17 et Samedi 18</u> : Journées Européennes du Patrimoine Expo peinture « Femmes »</p>
OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<p><u>Samedi 9</u> : Brocante AFN</p> <p><u>Vendredi 15</u> : AG Murmures et Cultures à Champagné</p>	<p><u>Vendredi 5</u> : AG FNACA</p> <p><u>Jeudi 11</u> : Commémoration de l'armistice 1918</p> <p><u>Samedi 13</u> : AG DSB</p> <p><u>Samedi 28</u> : Loto du Comité de Fêtes</p> <p><u>Dimanche 28</u> : Portes ouvertes Merveilleux Noël</p>	<p><u>Vendredi 3</u> : Soirée des Illuminations de Noël et Téléthon</p>

3 - LA VIE ASSOCIATIVE

... La Vie
Associative...

Bibliothèque Municipale et Tableau des Associations Communales

Bibliothèque Municipale	Annette BOSSEBOEUF - 05.49.37.30.91 (mairie) 05.49.37.48.89 (bibliothèque) biblio-champagne-saint-hilaire@departement86.fr	1 place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
ADEPEN	Yves TAMAGNAUD - 06.43.77.30.30 yves.tamagnaud@wanadoo.fr	Says 86160 Champagné-Saint-Hilaire
ADEPV 86	Jean-Claude CASTEL adepv86@gmail.com	Tampenoux 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Anciens d'Afrique du Nord Comité F.N.A.C.A	Gilbert ROUHAULT - 05.49.37.31.12 claude.guillaud@orange.fr	La Petite Grange 86160 Champagné-Saint-Hilaire
André Léo	Jean-Louis DURAND jlodurand@wanadoo.fr	Contact local : Pierre ROSSIGNOL Louis VIBRAC
Association Communale de Chasse Agréée	Joël GRANIER - 06.47.58.25.75 joel.granier86@orange.fr Jean-Paul BIGEAU - jean-paul.bigeau@orange.fr	2, rue des Grands Champs 86370 Nouaillé-Maupertuis
Association des Parents d'Élèves	Angélique FOUCHER - 06.86.80.59.66 ape.champagnesainthilaire@hotmail.com	La Fougetterie 86700 Valence-en-Poitou
Club de Chiens de Recherche Utilitaire et Sauvetage 86	Frédéric BOUTIN 07.81.41.94.66 / clubcrus86@gmail.com	1, Place de la Mairie Champagné-Saint-Hilaire
Club Sportif « Les Montagnards »	Maxime COISCAUD - 06.59.50.52.10 maxime.coiscaud@gmail.com	1 place de la mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Comité des Fêtes	Michel MINGOT - 06.85.71.03.82 comitedesfetes.champagne@laposte.net	Bégaudré 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Déléguées Pastorales - Communauté Locale de Champagné-Saint-Hilaire	Henriette BLAUDEAU - 05.49.37.30.05 Mireille CHAUVEAU - 05.49.37.34.13 micha10@wanadoo.fr	Chaume 86160 Champagné-Saint-Hilaire 29, Rue de la Roche 86160 Gençay
Donneurs de Sang	Emmanuel CAMUS - 06 89 98 70 93 emmanuelcamus@orange.fr	La Fontenille 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Ensemble Vocal	Mireille CHAUVEAU - 05.49.37.34.13 micha10@wanadoo.fr	29, Rue de la Roche 86160 Gençay
Gymnastique Volontaire	Armelle MASSELIS - 06.77.57.02.54 gym.champagne@laposte.net	Le Battu 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Jumelage Saint-Romphaire	Olivier PIN - 06.81.65.12.97 comitedejumelage.champagne@laposte.net	1, Place de la Mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Le Jardin à Grandir	www.facebook.com/jardinagrandir/ lejardinagrandir@gmail.com	Le Petit Bois Brault 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Le Merveilleux Noël	Anne-Marie CHAMBON - 05.49.37.34.01 jpam.chambon@wanadoo.fr	Les Moisières 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Les Amis de la Butte (Les Aînés)	Jean-Louis BLANC - 05.49.11.39.78 jeanlouis.blanc86@gmail.com	1, Cité Champs Petit Jean 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Murmures et Cultures à Champagné	Louis VIBRAC - 05.49.37.30.30 louis.vibrac@wanadoo.fr	1, Place de la Mairie 86160 Champagné Saint-Hilaire
Terre Paille et Compagnie	Pascal DEPIENNE - 06 89 06 81 81 contact.terrepaille@gmail.com - http://terre-paille.fr	La Courdemièrre 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Trot 86	Dominik CORDEAU - 06.80.42.26.72 cordeau.dominik@wanadoo.fr	Ecurie Saint Hilaire 86160 Champagné-Saint-Hilaire
U S E P	Sandrine CHAMBARD - 05.49.37.32.61 ce.0860166n@ac-poitiers.fr	18, Rue Étienne Saby 86160 Champagné-Saint-Hilaire

... Bibliothèque Municipale et Tableau des Associations Communales...

L'année 2021 sera décisive en ce qui concerne la préservation ou la dégradation de notre cadre de vie et de notre patrimoine.

En effet, deux projets éoliens déclarés menacent notre environnement :

- Celui de Camp Brianson, 3 machines de 165m entre le Haras et le Horst qui surpasseront le clocher de l'Eglise de 25m et écraseront toute la campagne et les hameaux avoisinants, La Courdemièrre, La Boisnallière, La Ferraudière, Le Néda, Bois Brunet, Tampenoux, etc. L'ADEPV86 a déposé un Recours devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux pour demander l'annulation de l'Arrêté Préfectoral autorisant ce parc. L'Association remercie les adhérents qui ont permis ce Recours en mandant un avocat et permettant le financement total via les protections juridiques des Assurances Multirisques Habitations. Le Recours sera tranché dans le courant de 2021.
- Celui de Magné/Champagné (3 éoliennes sur Magné, 1 sur Champagné) dans le secteur du Bois des Talles. Là encore, l'ADEPV86 se battra avec le soutien de ses adhérents que nous espérons de plus en plus nombreux.

Ce n'est malheureusement pas tout : un troi-

sième promoteur, P&T Technologie est venu en Mairie, qui l'a complaisamment écouté, présenter un nouveau projet de l'autre coté du Horst.

Chacun a pu constater combien le territoire du Sud Vienne est envahi par ces machines industrielles qui sont inutiles pour la transition énergétique, par leur intermittence imprévisible, obligeant à recourir à des centrales au charbon ou à gaz génératrices de CO2. Tout le monde a constaté, cet été, l'arrêt total des éoliennes au pic de la canicule ; le même phénomène se produit par les grands froids d'hiver. Les propriétaires qui ont signé des promesses de bail avec les promoteurs ont allumé la mèche de la bombe à retardement qui les ruinerà lors du démantèlement. La commune ne percevra qu'une fraction des taxes promises, calculées sur une surestimation grossière de la production électrique. L'Etat prendra prétexte de ces taxes pour diminuer encore plus la dotation à la commune. Un marché de dupes !

Aidez-nous à combattre ce fléau et rejoignez notre association.

Merci d'avance et Bonne Année malgré tout.

Jean Claude CASTEL

Association André Léo (notre Léodile Béra)

L'année 2020, qui pour l'association, fut une année de recherches sur notre Léodile Béra alias André Léo, restera dans l'histoire comme une année exceptionnelle par son imprévisibilité. Le début de l'année a vu apparaître un mouvement international condamnant les violences faites aux femmes puis la pandémie du Covid-19 a déstabilisé l'ensemble du monde.

Concernant le mouvement « MeToo », nous pouvons penser qu'André Léo aurait été en première ligne dans ce débat pour la défense des droits des femmes.

Nous constatons aujourd'hui qu'il ne suffit pas d'instaurer la parité pour vaincre le machisme et que dans son livre « Un mariage scandaleux » se déroulant à Champagné, elle évoque en 1862 la suprématie masculine consentie généralement et ses excès.

Cette année, l'association a mis en ligne sur le site andreleo.com en plus des nombreux courriers échangés avec Elisée Reclus, géographe célèbre du XIXe siècle, un article intitulé

« Enfants perdus en Poitou » pour donner suite à une recherche de Jean-Pierre Bonnet, ancien bibliothécaire du fonds ancien de l'Université de Poitiers. Cet article montre l'engagement d'André Léo, à la fin de sa vie, auprès des enfants déshérités. Sa cousine, Emma Darbez, originaire du château de Fontmort à Champagné, avait créé au village de La Bussière à Lhommaizé (86) une école pour des enfants de la région parisienne dans le dénuement total. Cette école était sous l'égide d'un organisme nommé *L'Union française pour le sauvetage de l'enfance* (organisme existant encore) et proposait une éducation expérimentale proche de la nature. En 1891, alors qu'André Léo avait 66 ans, nous la retrouvons, par le recensement, assurant l'éducation de ces enfants en grande difficulté.

Certains de ces enfants ont grandi dans la région, y ont fait carrière, et y ont fondé des familles.

La Buvière	1	Darby	Paul	58	42	Propriétaire	Chef
	2	Bertrand	Emma	60	40		12 femme
	3	Déroche	Jean	77	23	Domestique	Domestique
	4	Paris	Agathe	47	53		
	5	Luyel	Alphonse	11	89		
	6	Marion	Regis	11	89		
	7	Wlygin	Charlotte	12	88		
	8	Barbar	Louis	13	87		
	9	Parisot	Roni	14	86		
	10	Hainaud	Prudent	14	86		
	11	Le Beau	Alcandre	16	84		
	12	Delvina	Achille	16	84		
	13	Béra	Léodile	55	45	Propriétaire	Chef

N'hésitez pas! Rejoignez l'association André Léo, notamment si vous vous sentez concernés par les évolutions sociétales, consultez le site **andreleo.com** qui œuvre pour mettre en avant les valeurs de notre romancière, journaliste, féministe ayant grandi et beaucoup appris à Champagné.

Pierre ROSSIGNOL et Louis VIBRAC

Communauté Locale de Champagné-Saint-Hilaire

Cette année 2020 nous a apporté bien des soucis avec la pandémie. Certains membres de notre communauté, de nos familles ont été très éprouvés. Nous n'avons pas pu rendre visite facilement à nos anciens dans les EPAHD, à nos malades dans les hôpitaux ou les maisons de retraite...

Les cérémonies de sépulture n'ont pas pu se dérouler comme habituellement mais les familles ont toujours été accompagnées par le prêtre ou un membre de notre fraternité.

C'est avec plaisir qu'à la fin du confinement, nous nous sommes retrouvés pour vivre ensemble la messe du dimanche tout en respectant les gestes barrières (masque et distanciation ; gel à l'entrée de l'église).

Avec le rappel à Dieu de Gisèle et de Solange, notre communauté de Champagné-Saint-Hilaire se trouve diminuée ; elles nous manquent !

Cependant, nous gardons confiance et avec le Père Michel, nous souhaitons à chacun de vous une année 2021 plus sereine !

Vous retrouverez les informations sur les horaires de messe, l'agenda de la paroisse sur le site de la Paroisse St Sauveur en civraisien :

www.poitiers.catholique.fr/st-sauveur

Henriette BLAUDEAU

Ensemble Vocal de Champagné-Saint-Hilaire

Après avoir redémarré en septembre 2019 avec 15 choristes, comme beaucoup d'associations, nous avons dû interrompre les répétitions avec le confinement. Nous avons repris le 22 septembre 2020 avec un effectif réduit pour différentes raisons (maladie, déménagement...)

Nous souhaitons vivement voir grossir notre groupe ; nous manquons de voix d'hommes mais toutes les autres voix seront les bienvenues ! Chanter sous la direction de Chantal Protin nous procure beaucoup de joie ; c'est un loisir accessible à tous. Le répertoire est varié, l'ambiance est conviviale.

Les répétitions ont lieu le mardi à 20h30 dans la petite salle des fêtes (ancienne mairie) à Champagné-Saint-Hilaire.

Venez nous rejoindre.

Pour tout renseignement : 06 84 48 66 83



Mireille CHAUCHEAU

Depuis le mois de mars, les activités du Merveilleux Noël, sont en sommeil !! Ce Covid 19 ne nous a pas permis de nous retrouver à nos ateliers. Et pourtant, nous avons à notre disposition une salle entièrement rénovée, et un mobilier bien adapté pour nos travaux et pour la convivialité. Nous avons donc abandonné les machines à coudre, les broderies, les tissus, les pinceaux, la découpe du bois, la vannerie, et le vitrail. Mais ce qui est le plus sensible, pour tous les adhérents, c'est le manque de contact. Ne plus rien partager au cours de nos mardis, les joies, parfois les soucis, et les secrets de nos réalisations ! Mais nous avons espoir de nous retrouver avant cette fin d'année, en prenant les mesures qui s'imposent. Hélas, nous ne pourrions pas organiser la journée Portes Ouvertes le dimanche 29 novembre. Comme nous n'avons pas pu organiser le voyage à la journée. Toute l'équipe du Merveilleux Noël reste soudée et espère que l'année 2021 soit plus harmonieuse, et qu'elle nous permette de

poursuivre nos divers travaux, dans un climat serein. Au nom de tous les adhérents, je souhaite une heureuse année 2021. Joie, santé, et partage.



Anne-Marie CHAMBON

L'Association Communale de Chasse Agréée

Composition du bureau	
Président	Joel Granier
Vice Président	Olivier Deschamps
Secrétaire	Arnaud Granier
Secrétaire adjoint	Jean Paul Bigeau
Trésorier	Mickael Berquin
Membres	Philippe Gagnaire, Franck Jatault, Olivier Pin, Guillaume Mauzac

L'association compte 107 chasseurs, qui ont pu faire l'ouverture le dimanche 13 septembre sous un soleil de plomb. Durant la saison, il sera lâché 1250 perdrix grises et rouges confondues et 750 faisans.

La saison écoulée a permis de prélever 3 sangliers, 1 cerf et une quarantaine de chevreuils ainsi qu'une cinquantaine de renards. Une soixantaine de lièvres a été également prélevée.

En raison du contexte sanitaire actuel, le banquet annuel du mois d'avril n'a pas pu se tenir ainsi que les différentes chasses à courre qui devaient avoir lieu sur la commune. Pour la saison à venir, 5 cervidés nous ont été attribués ainsi que 47 chevreuils du plan triennal. Le tir

du lièvre a été reconduit, la fédération des chasseurs a attribué 56 bracelets de lièvre.

Notre assemblée générale s'est tenue au mois de juillet en présence d'une cinquantaine de chasseurs.

A noter dans vos agendas le 17 janvier 2021 chasse à courre aux renards avec le rallye du « bois des chevreaux », le 14 mars 2021 chasse à courre aux renards avec le rallye du « Pigerat » et le 27 mars 2021 chasse à courre aux sangliers avec le rallye du « Bois l'abbé ». Et à ne pas manquer, le banquet de l'ACCA qui se tiendra le 10 avril 2021 en soirée dans la grande salle des fêtes.



Photo : David P.

L'année scolaire 2019/2020

Les membres de l'équipe de l'APE 2019/2020 :

Marie Rouquié (présidente), Angélique Foucher (trésorière), Jérôme Bonneau (Vice-trésorier), Vanessa ranger (secrétaire) et Aurore Souil (vice-secrétaire). Les enfants de Marie et Jérôme étant partis vers de nouveaux horizons, nous les remercions pour leur engagement et leur souhaitons le meilleur.

- La formation des médiateurs, avec l'Arôeven, (financée en partie par l'APE), a eu lieu en début d'année, en trois temps : un pour les adultes, un pour les enfants volontaires et un en commun. Elle a abouti à toute une organisation ayant pour but de gérer et faire diminuer les conflits mineurs à l'école.
- L'APE a organisé pour les enfants (le 31 novembre 2019) un joyeux Halloween. Ils ont pu déambuler, en squelettes, citrouilles, vampires et autres sorcières, dans les rues de Champagné-Saint-Hilaire. Ils ont récolté plein de friandises et pâtisseries auprès de Champagnais que nous remercions au passage ! Puis, il y a eu (dans la salle Laura Flessel), un goûter gargantuesque !
- Le 7 décembre 2019, l'AOE s'est associé à la gym Volontaire de Champagné-Saint-Hilaire pour participer au Téléthon. Julie Provost a créé (bénévolement), pour les enfants, un moment dynamique et amusant à partager avec l'adulte sportif de leur choix. Les bénéfices ont été reversés au Téléthon.
- Il y a eu en suite le spectacle de Noël, offert par l'APE, le 11 décembre 2019. La troupe de Pascal Perroteau et son spectacle de musical ont enchanté petits et grands. C'était enjoué et rythmé ! Le Père-Noël a apporté un livre à chaque enfant.
- Le carnaval a eu lieu le 10 mars 2020 (voir photon), les enfants déguisés ont réussi à retrouver M. Carnaval qui s'était caché, puis ils ont dégusté les crêpes préparées par les parents (un grand merci à eux !).
- Puis le confinement est arrivé... Quel étrange moment, pour les enfants, chacun l'a vécu différemment, selon la personnalité. Mais il est certain, que tous étaient ravis de retrouver les camarades et les adultes de l'école.
- En avril, la livraison des chocolats de Pâques (qui avait, forcément, pris du retard), aura eu le mérite de ravir les papilles.
- Les contraintes sanitaires n'ont malheureusement pas permis de faire la fête de fin d'année... Espérons que juin 2021 nous permettra de renouer avec ce grand moment !

Nous remercions tous ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour que cette année très spéciale se passe au mieux pour les enfants : l'équipe enseignante, l'équipe éducative, les bénévoles de l'APE, l'équipe municipale et enfin les « parents-apprentis-enseignants ».



Logo de l'APE



Voici la nouvelle équipe de l'APE, pleine d'espoir, pour l'année scolaire 2020/2021 :

Angélique Foucher (présidente), Aurore Souil (Vice-présidente), Joséphine de Lafosse (trésorière), Thomas Lhommeau (Vice-trésorier), Mélanie Moreau (secrétaire), Vanessa Ranger (vice-secrétaire).

Un grand merci à tous les nouveaux parents des élèves de Petite Section, qui ont rejoint l'APE !!!

Pour nous joindre : ape.champagnesainthilaire@hotmail.com

Site : <https://www.facebook.com/APEchampagnesainthilaire/>

Trois membres du CCRUS 86 ont été sélectionnés cette année encore pour aller représenter la France au Championnat du Monde de Chiens de sauvetage à Craiova en Roumanie, mais malheureusement, en raison de la crise sanitaire, ce grand évènement a dû être annulé. Espérons qu'en 2021 nos équipes seront à nouveau sélectionnées pour ce bel évènement.

Le Sauvetage est une discipline internationale gérée par la FCI (Fédération Cynologique internationale). Le règlement des concours internationaux pour les chiens de sauvetage a été approuvé en 1999. A la base, ces programmes de compétition ont été créés afin d'obtenir un très haut niveau dans les domaines du sauvetage, et il a pour objectif de mettre en valeur les qualités d'olfaction et de travail des chiens. Que la victime soit une personne égarée, ensevelie sous deux mètres de neige, ou sous des gravats, l'objectif est de la découvrir dans les plus brefs délais.

Le maître participe avec son chien au sauvetage par son sens de l'initiative, de réflexion et par sa capacité à gérer son animal dans des circonstances difficiles. Utile et particulièrement valorisante, cette discipline nécessite une grande complicité entre l'homme et le chien. Les concours se divisent en deux parties :



- Une partie obéissance et dextérité effectuée sur un terrain où le maître fait réaliser à son chien une dizaine d'exercices de manière autonome, sans contrainte. Le chien doit effectuer ces exercices de manière joyeuse et démontrer une envie de travailler. Le chien doit être sociable envers ses congénères, mais aussi envers l'humain. Deux exercices démontrent ces qualités :

- ◊ Le coucher sous diversion : le chien reste en statique pendant qu'un autre chien effectue son parcours.

- ◊ Le porter remettre : le maître demande à son chien d'aller sur une table sur ordre du juge, il va rejoindre son chien et le prendre dans les bras, il fait 10 m en direction d'un inconnu où il va lui remettre son chien afin que celui-ci le porte sur 10 m et le dépose au sol.

Cet exercice démontre une très grande stabilité du chien.

- La partie Recherche où il y a 6 spécialités :

Ces épreuves se déroulent dans des conditions difficiles pour l'animal mais toujours avec un maximum de sécurité. Les organisateurs de concours annoncent à l'avance les spécialités qu'ils organisent en fonction de leur capacité d'organisation. Le maître fera le choix d'une des spécialités organisées pendant le week-end.

Avalanche : Recherche d'une à plusieurs personnes sous la neige le plus vite possible dans une zone définie. (Simulation d'une avalanche). Le chien évolue librement sous contrôle de son maître, et quand il localise la personne, il aboie et gratte afin de signaler à son maître la position de la personne

Décombres : Recherche de personnes ensevelies dans une zone définie (Simulation d'effondrement de Bâtiment). Le chien évolue librement et aboie lorsqu'il va détecter une personne. Le chien doit marquer précisément l'endroit où se trouve la victime même s'il ne la voit pas.

Pistage : Recherche d'une personne définie en suivant une trace, de manière très précise, avec désignation d'objets (que la personne aura perdus lors du traçage), dans un environnement bois forêt, champs avec traversée de chemins et petites routes sur un *refroidissement de 20 minutes à 3h *(Temps entre la pose et le départ de l'équipe de recherche)

Mantrailing : Recherche d'une personne définie, dans un milieu urbain ou semi urbain, avec un *refroidissement de 30 minutes à 6 heures (*Temps entre la pose et le départ de l'équipe de recherche).

Surface : Recherche de personne dans une zone donnée (bois, friche, la zone peut être en partie couverte) où le chien évolue en liberté sous les directives de son maître, il va rechercher n'importe quelle odeur humaine et une fois la victime retrouvée, il se fixe et aboie jusqu'à ce que



son maître vienne le retrouver. C'est un travail de quête, le chien va utiliser les vents pour localiser les personnes.

Travail à l'eau : Exercices de sauvetage à l'eau où le chien doit démontrer son obéissance et sa capacité physique à être un auxiliaire de sauvetage en étant capable de tirer un bateau, d'aller chercher une planche à voile, ou de rapporter une victime sur la rive en sautant d'un bateau.

La discipline sauvetage est composée de 3 niveaux (voir le schéma)

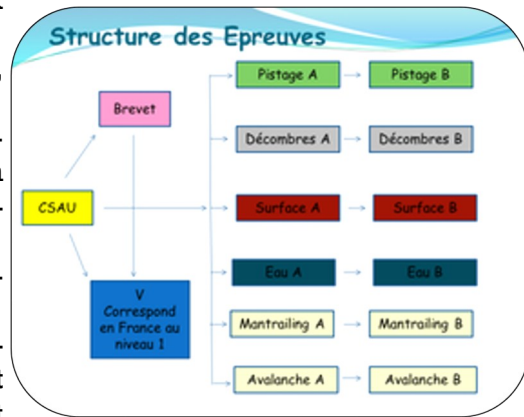
Le travail dans ces spécialités nécessite patience, écoute, complicité et affection pour son chien.

Ces programmes de sauvetage sont faits pour l'amélioration de la race canine et peuvent permettre d'accéder, en plus de la classe Travail, au titre de Champion International de Beauté.

Les chiens de toutes races et non lof sont autorisés à concourir.

Des concours internationaux de sauvetage spécialité décombres (débris), avalanche, surface, mantrailing, eau et pistage ont lieu dans 35 pays affiliés à la FCI et remportent un vif succès auprès de nombreux conducteurs accomplis ou débutants.

Certains pays autorisent les compétiteurs de haut niveau, membres d'associations de secours, à intervenir sur les lieux d'une recherche.



Enfin il est à noter qu'en novembre 2020, des équipes du CCRUS 86 ont adhéré à la Protection Civile de la Vienne, le projet étant d'avoir des équipes Maîtres et chiens officiellement opérationnelles (validées par la Protection Civile au niveau national) afin de pouvoir apporter officiellement son concours aux services publics de l'État dans le cadre de recherches de personnes disparues.

Frédéric BOUTIN

Le Comité des Fêtes



Bonjour à tous,

Nous venons avec toute notre équipe vous souhaiter nos Meilleurs Voeux pour 2021.

L'année 2020 fut une année blanche pour notre association. A cause de la Covid19, tout a été annulé, les lotos en salle, la Saint Gervais et ses animations, suivie du show des 3 fontaines en fête.

Pour 2021, 4 dates sont retenues :

18 avril : Loto

13 juin : Saint Gervais

21 août : Les 3 Fontaines en fête

27 novembre : Loto

Pour le show des « 3 Fontaines en fête », le programme 2020 est reconduit avec Mickaël Vigneau et Élodie Dubois.



En 2021, nous essaierons d'envisager au moins les événements en plein air, en fonction, bien sûr, des nouvelles règles sanitaires imposées.

L'assemblée générale 2019 n'ayant pas pu avoir lieu en mars 2020, il faudra faire une nouvelle élection du Conseil d'administration et de Bureau, pour 2021.

Michel Mingot a annoncé sa dernière année au titre de Président au Comité des Fêtes.

Avis à tous ceux qui ont envie de continuer à bien faire vivre notre commune, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Le Président
Mingot Michel

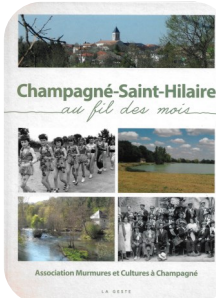
Contactez Michel Mingot « Président » par email :

comitedesfetes.champagne@laposte.net

Notre site : <http://comitedesfetes-champagne.e-monsite.com/>

Odile TRÉBOUVIL-ARTAUT, Secrétaire

Notre association a vécu une année exceptionnelle ! Bien sûr, elle ne mérite pas la note de 20 sur 20 en matière d'animations, on le sait : il y a le virus et ses retombées désagréables pour toutes les associations. Mais pour la nôtre, ce sera en matière de communication, tout de même un millésime : la publication du livre « *Champagné-Saint-Hilaire au fil des mois* ».



Durant quatre ans, une quarantaine de personnes se sont rappelés leurs souvenirs d'école, de fêtes, de tâches, ou ont sorti de leurs albums, les photos de familles en joie, de classes souriantes, de travaux en groupes solidaires. Elles ont donné ainsi

en 155 pages remarquablement présentées et illustrées, une image éclatée mais passionnante de la vie, durant un siècle, de notre communauté champagnaise. Ce livre a été présenté à l'occasion des *Journées Européennes du Patrimoine*, le 19 septembre, dans l'ambiance dynamique de l'exposition de peinture et de dessins d'élèves sur le thème du sport, et avant une après-midi de jeux sportifs ouverts à tous, animée par le club de foot des *Montagnards*. L'ouvrage est en vente à la Mairie et à la Bibliothèque aux heures d'ouverture, pour la somme très calculée de 18 €.

Le confinement a été imposé assez tardivement pour qu'ait pu avoir lieu la traditionnelle *Soirée*

Soupes, riche en arômes et chaleureuse en ambiance, et que les répétitions du Groupe Choral, sous la direction de Chantal, réunissent chaque mardi soir une quinzaine de voix enthousiastes pour élargir un répertoire généreux.

« Murmures et Cultures à Champagné » est ouverte à toutes et tous. Ses activités s'appuient sur le passé, mais elles ont la force d'un élan novateur.



Texte de Louis Vibrac et photos d'Annette BOSSEBOEUF

Le Jardin à Grandir



L'école alternative "Le Jardin à Grandir" a une capacité d'accueil de 12 enfants âgés de 3 à 11 ans. Ils sont accompagnés au quotidien par Clémence Dujour (directrice et facilitatrice d'apprentissage), par Ludivine, accueillie en mission de service civique jusqu'en juin 2021, et par Paul Vergnaud, stagiaire en 2ème année d'éducateur spécialisé à l'Institut Régional du Travail Social (IRTS).

L'école propose quatre axes pédagogiques forts basés sur le **vivre ensemble**. Aussi nous laissons une place importante à l'accueil des émotions, la communication et la médiation. L'école s'inspire de la pensée de Maria **Montessori** et propose aux enfants d'évoluer à leur rythme, dans un environnement adapté afin qu'ils développent leur autonomie. L'école se déroule dans une yourte aménagée, proposant différents supports d'apprentissages avec le

matériel pensé par M. Montessori.

Une approche ludique et artistique est aussi proposée par la **dynamique naturelle de la parole**. Cette dynamique sollicite tous les sens afin d'appréhender tous les composants du langage, par le biais de jeux, comptines et de créations artistiques.

Enfin, l'école du Jardin à Grandir a rejoint un projet de recherche action autour de **l'école dehors**. Les membres de l'école ont un accès libre au jardin et pratiquent l'école dehors tous les mardis dans les bois. L'école participe en partenariat avec le Graine Poitou-Charentes ainsi qu'avec le Réseau national École et Nature à une étude sur les interactions formatrices avec la nature. Nous profitons pleinement de notre environnement rural, riche de découvertes et d'apprentissages.



Nous avons la chance d'être ponctuellement ou plus régulièrement accompagnés par des personnes bénévoles sur des temps spécifiques comme le yoga, l'anglais, la botanique et la musique.



Par ailleurs, nous proposons des **ateliers d'éveil musical** tous les mercredis à 14 heures à la petite salle des fêtes de Champagné-Saint-Hilaire, pour un effectif de 8 enfants âgés de 4 à 6 ans. L'intervenante s'appelle Claire Poillion, musicienne professionnelle de très haut niveau, avec une grande expérience des cours pour les petits. Cette initiative est ouverte à tous, et si vous êtes intéressés, contactez-nous, nous serons heureux de pouvoir accueillir vos enfants, dans la limite des places disponibles.

Nous organisons également des sorties, à la bibliothèque de Champagné, à la salle des fêtes lors d'événements et avons encore des

projets à développer !

Nous sommes heureux de pouvoir vivre cette aventure enthousiasmante. Si vous souhaitez nous rejoindre, l'association est ouverte à toutes et tous et ce sera avec plaisir !



L'équipe du Jardin à Grandir vous souhaite une belle année 2021.

Les membres de l'association sont :

Nathalie BAUDINIÈRE, Anne-Sophie CHAPLIN, Antoine COMPAGNON, Guillaume DUJOUR, Guillaume GROSBARD, Simon GUILLEMET, Tomoko KATSURA, Lise ROUYER, Hélène SORIN.

CONTACTEZ-NOUS :

Le Petit Bois Brault
86160 Champagné-Saint-Hilaire
lejardinagrander@gmail.com
www.lejardinagrander.jimdo.com

Jumelage Saint-Romphaire

Année perturbée mais année adaptée. Car si nous n'avons pas pu organiser notre traditionnelle rencontre annuelle, l'association a continué à préparer les festivités qui, du coup, seront prêtes avec presque un an d'avance. Du jamais vu ! Nous avons décidé d'un commun accord avec nos correspondants de repousser notre accueil à Champagné-Saint-Hilaire aux 26 et 27 juin 2021. La Normandie viendra à nous et nos échanges sont toujours très enrichissants. N'hésitez pas à nous rejoindre et à prendre part à la vie de l'association pour l'animation de di-

vers événements communaux et des rencontres Normandes.

Le bureau est composé comme suit : Président: Olivier PIN (0681651297), vice-président: Michel Mingot, trésorière : Béatrice Melin, Secrétaire : Cécile Rouhault, Membres : Nadine Rogeon, Jérôme Godet, Joël Boilledieu.

Retrouvez nous sur :

<http://comitedejumelage-champagne.e-monsite.com/>

Olivier PIN

Le Comité F.N.A.C.A.

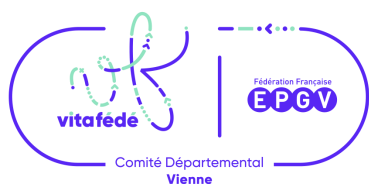
En raison de la pandémie, seule, la galette des Rois a eu lieu le Vendredi 7 février.

Nous avons eu la tristesse de voir disparaître les époux Bernard et Françoise Houdu, Solange Godet, Robert Guyard et Jean-Pierre Ponsonnet, tous étaient présents à chaque manifestation.

LE COMITÉ

Bonne année 2021 à toutes et à tous.





GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La gymnastique volontaire, c'est pratiquer une multitude d'activités, dans une ambiance conviviale et sans jugement en respectant le protocole sanitaire imposé en période de propagation du virus du Corona.

ð Vous permet de garder la forme avec des activités santé et bien-être, gymnastique douce, stretching, marche, relaxation....

ð De tonifier votre silhouette grâce à des activités efficaces : abdos, fessiers, renforcement musculaire...

ð Vous vous défoulez avec des activités chorégraphiées : step, cardio...



Les bénéfiques pour votre santé :

Le sport, bien encadré et associé à une bonne hygiène de vie, permet de prévenir certaines maladies chroniques et a des effets positifs rapides sur le corps et le mental.

Nos atouts

- ⇒ Une animatrice diplômée et professionnelle
- ⇒ Des activités variées
- ⇒ Un prix accessible (payable au trimestre)
- ⇒ Une dynamique de groupe, une ambiance conviviale et sympathique
- ⇒ La mise en pratique des dernières techniques tendances

HORAIRES

Le Mercredi de 20h30 à 21h30 à la grande salle des fêtes de Champagné de septembre à fin juin.

AFFILIATION

Le Club est adhérent à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire.

**Nous serons heureux de vous accueillir, même en cours d'année,
prix de la licence au prorata.
Nous vous proposons deux séances d'essais gratuites**

RENSEIGNEMENTS :

06 77 57 02 54 - Armelle Présidente

06 77 53 07 24 - Jeanine Secrétaire

Nous remercions tous les donneurs et les donneuses qui se sont déplacés pour nos collectes de 2020.

En cette année 2020, si particulière, nous avons eu une collecte le 3 juin où les donneurs et les donneuses se sont déplacés en nombre puis - que nous avons eu 40 présents.

Notre collecte du 27 Octobre a été cette année maintenue.

Aujourd'hui, il n'existe aucun traitement, ni médicament de synthèse capable de se substituer au sang humain et aux produits sanguins labiles, issus des dons de sang.

Cet acte volontaire et bénévole est irremplaçable.

Les besoins sont de plus en plus importants surtout en cette période : 10 000 poches de sang sont nécessaires par jour en France pour les malades et plus de 50 % des collectes sont destinées au traitement du cancer.

Pour donner, il faut avoir plus de 18 ans et moins de 70 ans, pour le premier don, se munir de sa carte d'identité.

En cette période d'insécurité et très angoissante que nous vivons, nous espérons que vous serez nombreux à nos prochaines collectes.

Meilleurs vœux à tous et à toutes

La collecte 2021 aura lieu le 20

Juillet

Les manifestations 2021 :

- Concours de belote 13 Février
- Théâtre 6 et 7 Mars
- Voyage 15 Mai
- Assemblée Générale 13 Novembre
- Illuminations et téléthon 3 et 4 Décembre

Le bureau:

Président: **Camus Emmanuel**

Vice-Président: **Poupard Jean- Michel**

Trésorière: **Vuzé Caty**

Trésorière Adjointe: **Collinet Clémence**

Secrétaire: **Pin Christelle**

Secrétaire Adjointe: **Thomas Anaïs**

Membres: **Arcourt Pascal**

Dugué Yves

Bonnin Vincent

Squinabol Stéphane

Vuzé Claire

Squinabol Damien

Thomas Damien

Faites le don de la vie



Donnez votre sang



Jean-François FERCOQ

Club de Foot « Les Montagnards »



Bilan sportif saison 2019/2020 :

Cette saison 2019/2020 a été marquée par la situation sanitaire actuelle avec un arrêt prématuré des championnats au mois de Mars 2020. Pour sa deuxième année en 4ème division, l'équipe senior masculine termine au milieu de tableau. L'équipe féminine a poursuivi son apprentissage du foot à 8 en entente avec Brion/Saint Secondin. 11 jeunes ont participé aux différents championnats de leur catégorie au sein des ententes de jeunes de Gençay, St Maurice, Brion, St Secondin, Sommières, St Romain, La Ferrière et Champagné.

Début de saison 2020/2021 :

Le club débute cette saison avec un effectif de 35 licenciés (8 dirigeants, 16 adultes masculins, 6 adultes féminins et 6 jeunes). Suite à un nombre insuffisant de licenciés masculins, une entente a été réalisée pour l'équipe masculine avec le club de La Ferrière Airoux afin de pérenniser l'équipe en 4ème division. La création d'une équipe masculine à 8 a vu le jour pour les joueurs voulant jouer en semaine et dans une compétition "oubliant" le classement. Le début

de saison est très prometteur en championnat pour l'équipe masculine, avec une deuxième place. L'équipe filles poursuit son aventure avec l'entente Brion/St Secondin participant toujours au championnat à 8. Néanmoins, suite à la situation actuelle, l'ensemble des championnats ont été arrêtés fin octobre 2020. Nous espérons une reprise pour Janvier 2020.

Animations extra sportives :

Participation aux illuminations de Noël durant le mois de décembre ainsi que la vente des calendriers. Annulation du repas du foot au mois de Mars ainsi que de l'événement plein air du mois de Juin.

Animations prévues pour 2021 :

Selon les conditions sanitaires, le repas du foot au mois de Mars ainsi que l'événement plein air du mois de Juin auront lieu.

Le président remercie toutes les personnes membres du bureau, bénévoles, parents de joueurs et joueurs qui s'investissent pour que "LES MONTAGNARDS" continuent d'être présents sur les stades de football.

Maxime COISCAUD

La Noblesse Champenoise

L'état de noblesse est avantageux

La particule « de » avant un nom n'est pas forcément un signe de noblesse, et pourtant beaucoup de gens le croient et beaucoup ont couru après cette « friandise » selon le mot d'un contemporain de Louis XIV, un duc qui avait le toupet de parler ainsi des privilèges dont un noble jouissait. Car s'il n'avait pas du tout envie de bénéficier en cas de condamnation à mort d'une exécution rapide par décapitation à l'épée, au lieu du long supplice de la roue, le noble avait bien des droits avantageux que les roturiers ne partageaient pas : les impôts directs, taille personnelle sur les revenus, la taille réelle sur les immeubles, le noble en est dispensé ; capitation et vingtième, des impôts extraordinaires pour payer les guerres de Louis XIV et Louis XV... le noble pouvait obtenir des décharges ; en revanche, il prélevait avec rigueur ses droits féodaux, le champart au moment de la récolte, la mainmorte sur la terre libérée par le décès d'un serf. Le noble disposait aussi de l'exclusivité sur les colombiers, sur la chasse, sur l'accès à certaines professions. Il exerçait parfois une basse et moyenne justice seigneuriale qui lui permettait d'envoyer en prison ou de faire payer des amendes. Bien sûr, il tenait le haut du pavé : sans être forcément très riche, il était fortuné, habitait un château au toit d'ardoise, il occupait avec sa famille les premiers bancs à l'église paroissiale quand il résidait, et son blason était inscrit sur l'armorial de France.

D'ailleurs, si l'état de noblesse n'avait pas été « intéressant », beaucoup n'auraient pas été tentés de l'usurper. La pratique était tellement fréquente que le 13 janvier 1667, un arrêt royal ordonne que « tout particulier non noble qui aura pris la qualité de chevalier ou d'écuyer par un seul acte passé en justice, ou par devant notaire, sera condamné en l'amende d'usurpation. » Et trois Champenois se font épingler. Le 28 décembre 1666, Claude de Pio, sieur de la Brousse du Breuil, et le 10 novembre 1667, René d'Arcemalle, sieur des Chaumes doivent payer 500 livres. François Berland, sieur de la Carrière, contrôlé les 16 septembre 1671 et 9 février 1672 est taxé pour 660 livres. Deux d'entre eux pouvaient se croire pourtant à l'abri de telles sanctions : François Berland est alors âgé de 71 ans, et il a la fonction de Sénéchal de la châtellenie de Champagné-Saint-Hilaire. René d'Arcemalle, lui, venait d'être inscrit sur la liste des nobles de la généralité de

Poitiers qui avaient reçu les ordonnances de confirmation.

Résidents ou propriétaires à Champagné-Saint-Hilaire, les nobles des XVII^e et XVIII^e siècles présentés ici sont authentiques. On peut suivre leur généalogie, ils ont leur blason, le cadastre napoléonien de 1812 laisse des traces de leurs demeures.

Présentation des nobles de Champagné-Saint-Hilaire



Issus de Louis, seigneur du Langon (Vendée), les d'Arcemalle ont donné deux branches à Champagné-Saint-Hilaire, les d'Arcemalle de Grandchamp par Jean Baptiste et ceux de Chaumes par Adam. Le premier devint seigneur à Champagné-Saint-Hilaire sans doute par son mariage avec Jacqueline du Pin, fille de Jeanne du Val de Grandchamps. Le second laissa le titre à son fils René qui eut deux enfants hors mariage, Gabrielle née le 8 mars 1657 et N. un enfant baptisé à Champagné-Saint-Hilaire le 7 octobre 1680. Le dernier écuyer de Grandchamps baptisé à Champagné-St-Hilaire le 21 novembre 1702, fut perruquier et finit sa vie à Lussac-les-châteaux le 25 octobre 1749.

Sur le plan napoléonien de 1812, la demeure de Grandchamp apparaît avec son entrée par les dépendances, ses deux ailes et un petit plan d'eau, agrandi aujourd'hui. Sa démolition a épargné une décoration sculptée qui montre l'attachement des d'Arcemalle à la religion.

Claude de Piot, sieur de la Brousse du Breuil, serait né en 1634. Il épouse Catherine Cornuault qui lui donne deux filles. Il marie Anne le 23 novembre 1670, alors qu'elle est encore très jeune. et que pour son mari, François de Barbezières, c'est le deuxième mariage. Il a lieu devant les notaires de Champagné-Saint-Hilaire Triault et Chauvigneau et la cérémonie religieuse est célébrée à Montigné en Charente. Dix ans plus tard, le 18 juin 1680, il marie au même lieu, son autre fille Jaquette à Marc Danyau, seigneur de Colombier.

François Berland est né vers 1600 et il exerce à Champagné-Saint-Hilaire, la fonction de Sénéchal de la châtellenie, c'est-à-dire qu'il est pourvu par les chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers de toutes les responsabilités judiciaires. Il épouse Marguerite Robin née en 1635 qui lui donne une fille Gabrielle. Le 23 décembre 1652, il marie Gabrielle à Louis

Desmier, seigneur du Roc, capitaine puis lieutenant-colonel et qui prendra le titre de seigneur de la Carlière à la mort de son beau-père. Les Berland sont puissants dans la châtellenie de Champagné-Saint-Hilaire et ils vivent dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Vieux Logis au centre-bourg sur la route de Gençay. Le logis principal était flanqué d'une tour ronde, comportait une cheminée datant de Louis XIV et disposait d'un vaste bâtiment servant de cellier. On l'a enterré le 14 janvier 1680 à Champagné-Saint-Hilaire.



Louis Desmier fait entrer Champagné-Saint-Hilaire comme résidence d'une des innombrables branches de la grande famille Desmier et dans les coulisses de la grande histoire de l'Europe. Voici comment :

Alexandre Desmier d'Olbreuse est le propriétaire du château d'Usseau à l'ouest des Deux Sèvres. De ses deux mariages il a six enfants, mais tous meurent sans héritier à l'exception d'Eléonore. Protestante, celle-ci séjourne en Allemagne où elle finit par épouser le duc de Lunebourg. A sa mort en 1722, elle laisse Olbreuse à sa fille Sophie Dorothée qui épouse George de Hanovre, lequel devient roi d'Angleterre. Le couple a deux enfants : le fils devient Georges II, la fille Sophie Dorothée devient reine de Prusse. Ces deux souverains n'ont pas de sang venu directement de la Carlière de Champagné-Saint-Hilaire, mais ils ont du sang d'Olbreuse. Or, la généalogie d'Olbreuse s'est asséchée à la fin du XVIIIe siècle et Louis René Sylvain Desmier de la Carlière, qui est de la quatrième génération après Louis, devient le seul qui puisse porter le titre de Desmier d'Olbreuse et c'est sous ce titre qu'il est enterré.



En dessous du Vieux Logis, au lieu-dit Lépinoux s'élevait une résidence noble dont il ne reste que des murets bordant la route de Gençay. C'est celle, à Champagné-Saint-Hilaire, des Dancel de Bruneval jusqu'à la Révolution. C'est une vieille famille de Basse Normandie qui donne à Poitiers au milieu de XVIIIe siècle un vicaire général à l'évêque de Poitiers (Amable) et un officier de l'escadron de Boisragon (son frère Jean Baptiste). Celui-ci, en épousant vers 1755 Marie Thérèse Frère de Villeneuve, fille d'Isaac, Seigneur de Lépinoux hérite de cette terre. De Lépinoux, un chemin conduit à Lussabeau qui a gardé aujourd'hui son château du XVIe siècle, rénové après avoir été transformé en écurie un

moment. La date de 1582 inscrite sur la clef de voûte de l'entrée et les sculptures comme les fenêtres le classent sans difficulté comme un château de la Renaissance. Durant quatre générations il a été la propriété des Touzalin, un patronyme poitevin qui viendrait de *touselle*, un blé sans barbe, et une famille qui est champenoise depuis le mariage de Sébastien avec Catherine du Pré en 1589, et noble depuis l'anoblissement par Louis XIV en 1660 de René, fils de Sébastien. René a pu ajouter à son titre de seigneur de Tampe-noux, celui de seigneur de Lussabeau par achat à Bonaventure Dreux, seigneur de la Brémaudière (Magné dans les Deux-Sèvres). Ces indications nous ont été données par M. Henri de Touzalin dans les années 2000, procureur honoraire à la Cour d'Appel de Versailles. Une de Touzalin, Renée Radegonde, fille de Charles épouse en 1767 Louis Danché, seigneur de la Guerinière (Noirmoutier).



Louis Danché se marie par contrat à Champagné-saint-Hilaire le 10 novembre 1767 à Demoiselle Renée Radegonde de Touzalin, fille de Charles de Touzalin Ec. Sgr de Lussabeau, chevalier de St Louis, et de Demoiselle Marie Anne Grolleau. Louis Danché, est le fils de Claude Danché, écuyer seigneur de la Chaise Guerinière (commune de Praille, pays huguenot 79 actuel) et de dame Marie Anne Barré.

Mais depuis son mariage au moins, il est résident à Champagné-Saint-Hilaire, même s'il baptise son premier fils Charles Henri l'année d'après son mariage dans son pays d'origine Il est installé au hameau de Bretagne, où il est propriétaire d'une métairie, peut-être par sa mère. Il aura à traiter avec le curé Gireuse, de l'époque, pour éviter que leurs bêtes, faute de haies, aillent pacager sans respect de la propriété.

Mais est-il vraiment noble ? En principe, la noblesse est héréditaire et pourtant si on lui sert du Messire, on lui donne le seul titre d'écuyer. Cependant, à son inhumation le 13 septembre 1785, à Champagné-Saint-Hilaire, alors qu'il est veuf, toute la famille Touzalin est présente. Et aussi le cousin issu de germain François Gabriel de Blom seigneur de Maugué et même Claude, Vicomte de la Châtre, porteur d'un grand nom qui s'est illustré parmi les ecclésiastiques et les officiers, et qui sera élu pour participer aux Etats généraux de 1789.



Une autre famille noble, celle-là très impliquée au XVIII^e siècle dans la vie publique de Champagné-Saint-Hilaire, est la famille de Marconnay, un nom très répandu

qui a passionné les généalogistes. Elle est établie au château de Boisbrault qui a vraisemblablement été construit par Pierre Antoine décédé avant 1740. Trois dates gravées dans la pierre en effet ponctuent sa construction et son aménagement : 1640, 1701, 1738.

Le fils Henri Augustin est né à la fin du XVII^e siècle, en 1694 environ. Il épouse le 10 mai 1728 Françoise Marthe Ingrand dans l'église Ste Opportune de Poitiers. Il est alors Juge Sénéchal de la châtellenie de Champagné-Saint-Hilaire, c'est-à-dire qu'au nom des Chanoines de Saint Hilaire le Grand, il exerce la justice pour vols, coups, meurtres, il vérifie les poids et mesures lors des foires, il assure la sécurité dans ce qui est une petite ville à l'époque, avec artisans, commerçants, notaires, procureur fiscal.

Il décède le 3 novembre 1760, il est enterré dans la chapelle Saint-Nicolas et son fils Charles François lui succède comme sénéchal jusqu'à sa mort en 1785.

La famille Jouslard, elle, est moins impliquée dans la vie de Champagné et pourtant, durant deux siècles elle porta le titre de seigneur de Fontmort, si l'on en croit Messieurs François de Lauzon et Venault de Bourleuf qui précisent dans l'histoire d'Anché : *« On imagine les propriétaires de Villenon se liant avec les d'Anché devenus huguenots [...] ; tout comme ils se lièrent à une autre famille huguenote, les Jouslard des XVII^e et XVIII^e siècles, propriétaires de Fontmort, une gentilhommière qui se trouve entre Anché et Champagné-Saint-Hilaire. »*

René est marié en 1658 à Aymée le Valois de Vilette qui, par sa mère, est une petite fille d'Agrippa d'Aubigné, homme de guerre et écrivain protestant, et une cousine de Madame de Maintenon., seconde femme de Louis XIV. A la fin du XVII^e siècle, un Jean Baptiste Jouslard a des enfants dont le tuteur est Jérôme Finis, seigneur de Bellemaison. En février 1698, un Joseph de Jouslard, président de l'Élection de Niort, participe à la fête du corps de la ville célébrée en l'honneur de la paix de Ryswick qui donne l'Alsace à la France et rend la souveraineté à la Lorraine. Il meurt en 1705 à l'âge de 83 ans.



À Bois-Vert, la présence des Montsorbier est encore visible sous la forme d'un blason de pierre retrouvé par le propriétaire actuel de la maison, Pierre Rossignol. Il est

semblable à celui de Catherine de Montsorbier présenté en couleur sur l'armorial du Poitou de d'Hozier. La généalogie des Montsorbier traverse l'histoire du XII^e au XIX^e siècle et s'étend sur tout l'ouest de la France. Et comme son patronyme nous pousse à le croire, elle est issue sans doute d'un lieu où poussait le sorbier, un arbre sacré chez les Celtes qui protégeait le bétail de la foudre et qui chassait les mauvais esprits. Ce lieu lit-on dans les Actes royaux du Poitou *« était un ancien fief relevant de Gençay »*

Le plus ancien Montsorbier de Boisvert inscrit dans des actes est Jean, qui épouse Françoise de Mézieux née au château de la famille blasonnée de Ceaux en Couhé', mais le Montsorbier de Boisvert dont la biographie est peut-être la plus originale est François qui a vécu entre 1650 et 1700. Le 10 décembre 1667, il est confirmé dans son état de noble. C'est, sans doute grâce à la fille d'un notaire, Geneviève Roignon qu'il épouse par contrat le 27 mai 1654 qu'il devient un gros propriétaire. Il annonce en 1658 plus de 17 prévendrées et 63 boisselées de terres couvertes de prés, de bois, de vignes, de cultures (65 ha) et tous les bâtiments d'une métairie.

Il a perdu son premier fils Antoine à quatre ans, mais il a poussé le suivant Mathurin vers les armées navales de Louis XIV comme enseigne de vaisseau. C'est lui qui, à son retour du service au roi, a fait établir l'inventaire des meubles de ses parents qui avaient été confisqués par le Fermier Général de Champagné-Saint-Hilaire. Isaac Pain est signalé seigneur de Grandchamp en 1743, alors qu'un siècle et demi auparavant, le 5 juin 1584, ce titre est porté par François du Val puis par du Pain.

C'est bien du Grandchamp de Champagné-Saint-Hilaire dont il s'agit puisque ce jour-là, a été enregistré le mariage de sa fille Jeanne du Val de Grandchamp avec Antoine du Pin seigneur de la Guériverrière (Courgé 79).

C'est sans doute à cette occasion que ce fief s'allie aux Darcemalle et aux Pin (ou Pain) et à un degré de noblesse élevé puisque François du Val fait partie du ban des nobles du Poitou

en 1557 et il est gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon, frère du roi Henri III. François du Val semble ne pas avoir eu d'autre descendant que sa fille Jeanne mais comme celle-ci donne quatre enfants à son mari, sa descendance « grouille » de titres. Pas de du Val, mais des du Pin, des d'Arcemalle, des Rechignevoisin de Guron, et des Tercier de Beauregard.

Le dernier noble de la monarchie à s'installer à Champagné-Saint-Hilaire est sans doute Antoine Claude Rambaud de Barollon. Il est né à Paris, paroisse de St Jacques du Haut-Pas en 1713, et il est passé au Canada en 1735 où il est devenu capitaine dans les troupes des colonies. Il épouse le 12 mai 1757 à Montréal, Marie Catherine, 27 ans plus jeune que lui, fille de Louis Adrien Dandonneau, sieur Dusablé, officier dans les troupes du détachement de la marine de la Nouvelle France et propriétaire dans l'île du Pas, à 80 km de Montréal.

Pour obtenir la Croix de Saint-Louis, il rappelle à la fin de sa carrière ses 35 années d'états de service (21 affaires, un siège, et deux blessures), et les jugements de ceux sous les ordres desquels il a servi : *il a montré du zèle, de la valeur et de l'intelligence dans toutes les occasions où ils l'ont employé.*

Par ordonnance du 24 mars 1762, Antoine Claude est réformé des troupes du Canada et jouit d'un traitement de 600 £. Grâce à des connaissances dans la noblesse poitevine, il peut acheter la propriété de Fontmort à Champagné-Saint-Hilaire, et la famille s'y installe entre 1767 et le 15 juin 1769, date à laquelle son quatrième enfant, Paul Charles y est baptisé. Le parrain est Charles François de Marconnay, sénéchal de la châtellenie et la marraine Marie Radegonde Le Coq de la Voûte.

Selon l'historien Gabriel Debien, il occupe notamment son temps à *transformer « tous les jardins, le clos, la garenne à conils par de petits défrichements. L'entreprise s'est poursuivie de 1771 à 1785... Des petits défrichés autour du château rentrent (ainsi) dans le plan de présentation du logis »*. Lui qui rentre d'un pays neuf de pionniers, il est normal qu'il participe à ce puissant élan qui pousse bon nombre de nobles du Poitou de cette époque à prendre en charge l'amélioration du paysage autour de leurs châteaux, par des travaux rationnels.

Il meurt à l'âge de 70 ans et il est inhumé le 24 octobre 1783 au cimetière de Champagné-Saint-Hilaire, le cimetière d'avant Napoléon

dont il ne reste malheureusement plus de tombeau. Sa veuve Marie Catherine Dusablé reste à Fontmort avec trois enfants dont deux filles qu'elle marie le même jour du 26 avril 1790, à deux frères, les fils de Louis René Maron de Cerzé, de la paroisse de Saint-Pierre-d'Exci-deuil, où il est propriétaire du château de la Bonardelière et d'une carrière de marbre : Marie Joséphe Toussaint épouse à 30 ans Messire Philippe Auguste, seigneur de la Grivaudie et Louise Radegonde à 23 ans Josep Hyacinthe François de Paule, seigneur de Villesèche.

A quoi peuvent bien servir les nobles ?

Ils sont souvent militaires

Comme partout ailleurs, le fils aîné au moins de toutes les familles nobles embrassait la carrière des armes. Pour certains, c'était même la « savonnette à vilain » par excellence, c'est-à-dire le moyen d'accéder aux privilèges : son sang contre son rang ! Ils « manœuvrent » la hiérarchie pour obtenir le titre et la médaille si convoitée de l'ordre de Saint-Louis : c'est le cas de Jean Charles Touzalin et d'Antoine Claude Rambaud de Barollon.

Ils sont de gros propriétaires

On peut estimer les terres des Montsorbier à 65 ha, tous les biens de Charles Henry Danché vendus le 27 fructidor an III (13 septembre 1795) sont estimés à 250 000 livres, le 28 ventôse an IV (18 mars 1796), la vente du Moulin Neuf appartenant aux de Marconnay à 17425 livres, plus tard le 5 juillet 1809, quand les francs sont en usage, la succession de feu Antoine Claude Rambaud de Barollon comportera 68 ha de terres et prés, et sera adjugée en quatre lots pour une valeur totale de 7500 francs. Si de nombreux nobles en difficulté à la fin du XVIIIe siècle pratiquent le faire-valoir direct, c'est dans le voisinage de leur demeure.

L'essentiel de leurs terres est assez dispersé sur le terroir de la seigneurie et son exploitation est en fermage ou surtout métayage. Les nobles restent des rentiers de la terre.

Constructeurs ou propriétaires d'un château, ils ont consacré une partie de leur fortune à dresser un patrimoine architectural intéressant, encore debout malgré les guerres. Et déchargés du travail quotidien, ils ont du temps à consacrer aux relations qui dépassent, en raison souvent de leurs origines, le cadre de la châtellenie. Ainsi de Paris, Dusablé envoie le 22 décembre 1788 à Champagné-Saint-Hilaire, une

lettre qui se termine ainsi : « *Les ducs et pairs demandent que leurs terres soient imposées comme celles du tiers-Etat. On ne doute pas qu'un aussi bel exemple ne soit suivi par le corps de la noblesse aux Etats-généraux. Ce sera chose juste et bien avantageux pour le royaume et pour les malheureux.* » Il ajoute un détail qui authentifierait cette lettre, s'il le fallait : « *Le Roy d'Espagne est mort* » » Effectivement Charles III, le roi d'Espagne qui a perdu Gibraltar au profit de l'Angleterre, meurt le 14 décembre 1788. Huit jours après seulement, des Champenois sont au courant.

Les nobles forment un monde un peu fermé

Ils ne sont pas les seuls à se donner des blasons, mais tous ou presque en ont un. Certains se choisissent aussi une devise. C'est le cas des hôtes de Grandchamp qui ont laissé cette superbe sculpture et l'extrait de la Bible en latin : QUI TIMET DEUM FACIET BONA qui peut se traduire par « *Qui craint Dieu agit bien* ».



Plusieurs demeures nobles ont résisté aux temps et par respect pour l'intimité de leurs hôtes ne seront pas « visitées » ici. Disons qu'elles se singularisent au milieu du bâti de la seigneurie par leur situation au milieu d'un parc, par un portail donnant accès à une cour, par leur taille imposante, par leur toit couvert d'ardoises, et bien souvent par des tours.

Les de Touzalin sont un exemple de généalogie où la filiation masculine est régulièrement assurée durant au moins quatre générations. Cette filiation est marquée par le prénom du père joint à ceux de chacun de ses fils. Ainsi Charles a trois fils : Charles Henri, Jean Charles et Charles Rémi Eustache, et ce dernier désignera ses deux fils par Henri Rémy et Jean Charles Rémy.

C'est grâce aux armes que René Touzalin est devenu noble, c'est par les armes que ses descendants trouvent leur raison d'exister : les

trois frères ayant vécu sous Louis XVI ont été respectivement Commandant du bataillon de milice de Poitiers et capitaines d'infanterie. Le droit d'aînesse est en usage chez les d'Arce-male. Le 25 octobre 1688, Henri, l'aîné des cinq fils de Louis d'Arce-male (Henri, Baptiste, Adam, Louis et un autre Baptiste) obtient les *préciputs* et les avantages de la Coutume, c'est-à-dire la promesse d'une part privilégiée et décomptée de l'ensemble de l'héritage parental.



Le Château de Boisbrault

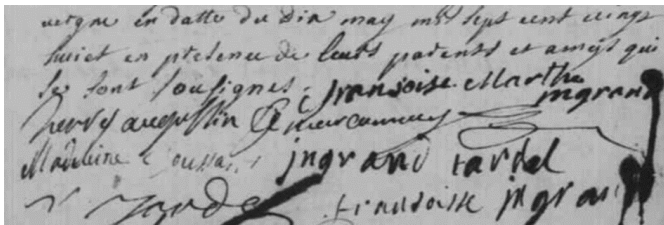
Ces enfants de nobles reçoivent une instruction sérieuse. La preuve est donnée par les registres paroissiaux qui signalent le 12 septembre 1779 le décès de Pierre Chabanne, « *natif à ce qu'on dit de Meaux en Brie* » et « *qui avait été élevé à Paris, en son vivant maître d'école* ». Il venait de passer un an chez « *messire Louis Danché, sieur de Bretagne* » comme précepteur. S'il arrive qu'un noble épouse une fille de la bourgeoisie, le mariage entre nobles est le plus courant. Antoine Claude Rambault de Barallon a épousé une du Sablé. Novembre 1754 a connu deux grands mariages : le mardi 26, François André Babaud de la Picaudière de la paroisse de la Chandeleur de Poitiers épouse Marie Marthe Catherine de Marconnay, fille majeure des Marconnay de Bois-Brault. Le Lendemain, c'est le mariage entre René Desmier de la Carrière et Marie Chitton du Chilloc. Celui-ci rassemble la fine fleur de la noblesse champenoise : il y a deux Touzalin de Lussabeau, les Beauregard, les Le Bossu, il y a Chollet des Ages, et les Cousins Desmiers du Montet. En 1789, Radegonde Félicité de Touzalin épouse Charles René Ague de la Voûte et de Coutant. D'autres exemples ont été donnés.

Un fait divers qui entamerait aujourd'hui une série policière à la télévision est venu troubler les mariages des 26 et 27 novembre 1754. Il est signalé par le Curé Martin qui ne peut pas avoir, hélas, la précision d'un journaliste : « *le 27 novembre 1754, sépulture de Henri de*

La Noblesse Champenoise (suite)

Marconnay, 23 ans, qu'on a trouvé mort sur la rivière du Clain, y ayant passé en bateau, en revenant de Chaulme de chez Madame de la Bouleur. Il s'agit plutôt d'une demoiselle qui portait le triple prénom de Marguerite Suzanne Tranquille, fille de François Philippe de Fricon, seigneur de la Bouleur de Couhé et de Suzanne Marguerite Bellet de Champagné-Saint-Hilaire. Henri de Marconnay, sans doute de la noce en tant que cousin de la mariée, avait 250 mètres à descendre le Clain en barque pour rentrer de sa visite à cette jeune femme. Gardons à sa mort, dont on peut être sûr que ce n'est pas par noyade, le souvenir tragique d'une énigme.

La disparition des nobles Champenois



Signatures après mariage de Marconnay et Ingrand

Les registres paroissiaux de Champagné-Saint-Hilaire sont émaillés de ces inhumations, mariages et baptêmes de nobles. On ne les distingue que par le nombre important de signatures qui témoignent. Mais la Révolution que la noblesse avait pourtant bien commencée en se privant de ses droits féodaux va se tourner contre elle et contre le roi.

L'émigration lancée par le frère de Louis XVI dès le surlendemain de la prise de la Bastille s'intensifie en 1790. Avec la proclamation de la République le 22 septembre 1792, beaucoup de nobles militaires, fidèles à la Royauté s'enfuient.

A Champagné-Saint-Hilaire, Louis René Sylvain Desmier, seigneur de la Carlière part le premier, en 1791. Il est âgé de 35 ans, il est capitaine de dragons au Régiment du Roi, il va être intégré à l'Armée Royale, opposée bien sûr à la République, puis passer en Angleterre dans le Régiment de Mortemart. La même année émigre Henri Rémy de Touzalin S'en vont ensuite les Marconnay de Boisbraut, Dancel Bruneval le 14 novembre 1792, qui laisse sa sœur copropriétaire à Lépinoux, le gendre de Charles Rémi Touzalin, Ague de la Voûte, les deux Maron de la Bonnardelière, gendre de la veuve de Barollon de Fontmort, Danché de Bretagne. C'est une hémorragie !

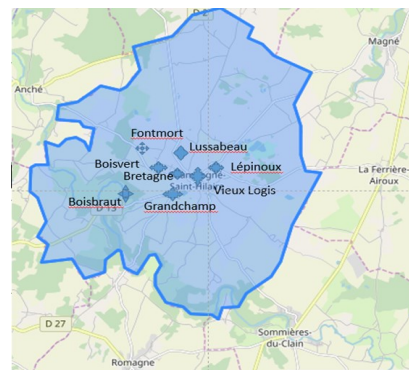
Ils laissent dans l'embarras leurs fermiers, et

leurs familles soumises au séquestre de leurs biens, puis à leur vente. Et beaucoup ne retrouveront pas Champagné-Saint-Hilaire.

Louis René Sylvain Desmiers meurt en Angleterre où il est inhumé au cimetière d'Eling à l'ouest de Southampton, le 30 octobre 1802. Son fils né en 1795, ne rentre en France qu'en 1816 mais pas à Champagné-Saint-Hilaire.

Henri Rémy de Touzalin meurt à Ettenheim en Allemagne où il est enterré le 22 janvier 1794. Charles René Ague officier au Régiment d'Anjou meurt le mardi 24 septembre 1793 de blessures contractées à la bataille de Montaigu en Vendée.

Conclusion :



Situation des demeures nobles au XVIIIe siècle

Être noble aujourd'hui, c'est faire preuve de qualités humaines comme la dignité, la générosité, la moralité, la grandeur d'âme. Ce n'est plus appartenir à une classe privilégiée grâce à sa naissance ou à sa fonction. La Révolution de 1789 n'a pas fait passer d'un seul coup, la noblesse d'une définition à l'autre, mais à partir de 1792, elle a fait disparaître les nobles de Champagné-Saint-Hilaire, enfuis à l'étranger, ou morts à la bataille et elle a privé les non-résidents de leurs biens fonciers. Ils ont pu être au temps de Napoléon 1^{er} supplantés par la noblesse impériale. Le général Olivier Macoux Rivaud de la Raffinière (1766-1839) célébré au musée de Brux, disposait des revenus de deux terres du Poitou pour une valeur totale de 12 000 livres, dont celle de 85 ha sur le terroir de Champagné-Saint-Hilaire. Avec la noblesse sont disparus aussi de Champagné-Saint-Hilaire les serviteurs de l'État et de la Châtellenie-sénéchal, capitaines, procureurs, notaires et notre localité qui est devenue une commune, a perdu les attributs d'une petite ville pour entrer dans le rang de la ruralité. La noblesse est disparue par la Révolution, les Nobles de

Champagné sont disparus en fuyant, certes pour échapper souvent à la guilotine fourbie par les lois de la Terreur, mais aussi parce qu'ils n'ont pas adhéré au nouvel ordre de la République Française. Le marquis de La Fayette fut un exemple de Noble qui a su composer avec le nouveau régime.

Merci aux Archives Départementales de la Vienne, à Geneanet et à Internet !

Louis VIBRAC

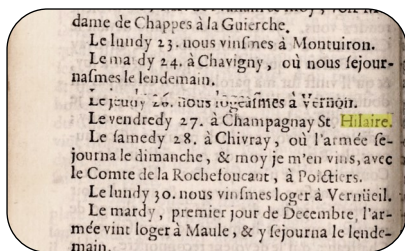
Quand les rois passaient à Champagné-Saint-Hilaire

Le 21 novembre 1615, le roi de France Louis XIII se maria avec Anne d'Autriche à Bordeaux. Celle-ci venait d'Espagne et, les campagnes étant en révolte entre nobles catholiques et protestants, les armées de plusieurs milliers de soldats devaient protéger et accompagner le roi dans ses déplacements.

Chaque étape de ces déplacements devait se tenir dans des logements apportant une certaine sureté. Le choix des châteaux, Maisons fortes, villes fortifiées était évident.

Pour son arrivée le 07 octobre 1615 à Bordeaux, Louis XIII avait choisi le Bateau, mais pour son retour, après le mariage, il voulait faire découvrir la France à la reine.

Pour cela, 5 régiments descendirent de Paris pour protéger le roi et la cour avec pas moins de 10 000 hommes. Parmi ces régiments, le Maréchal Bassompierre, encore colonel des Suisses et des Grisons avec 2400 hommes et cavaliers, relate dans ses mémoires son stationnement à Champagné-Saint-Hilaire le 27 novembre 1615.



Extrait de : Mémoire du Maréchal Bassompierre. Edition 1692

Je vous laisse imaginer 10 000 hommes et environ 400 chevaux à Champagné. Les officiers étant assurément logés dans la maison forte et les soldats sous des tentes. Les Suisses dans leurs beaux habits rouges devaient fasciner la population et la nourriture fournie pour la troupe et les chevaux devait être impressionnante.

Le 17 décembre 1615, le roi, la reine et sa suite quittaient Bordeaux protégés par les régiments. Ce n'est que le mardi 02 janvier qu'ils

arrivèrent entre Civray et Château Larcher en passant à Champagné, traversant certainement le Clain à la Millière.



La garde suisse sous Louis XIII

Le cortège royal n'arriva à Paris que le 16 mai 1616.

Nous allames le mardy (2) 5^{me} voir la reine et le roy sur les chemins au partir de Civray pour venir loger a un chasteau nommé. (1) ou M^{re} de Crequy, la Rochefoucaut, et moy, eumes congé de M^r de Guyse d'y aller, et le mercredi 6^{me} nous l'allames retrouver a Lusignan d'ou il partit le lendemain pour venir loger a Pamprou (2).

Comme nous fumes au rendés vous, toute la cavalerie demanda congé de s'en aller, ne leur estant plus possible de tenir la campagne en cette sayson, et quelque priere que leur peut faire M^r de Guyse, il ne leur peut persuader, et ne luy donnerent (3) plus que trois jours a demeurer près de luy. Comme nous fusmes logés a Pamprou, M^r de Guyse se promenoit avesques moy en colere du refus des troupes de marcher et demandoit mon avis de ce qu'il en devoit faire : je luy dis qu'il en devoit donner avis au roy et cependant les faire pratiquer pour luy donner (4) encores quinze jours de service

1 - Château de Chastelarcher, aujourd'hui Château-Larcher

Extrait du : Journal de ma vie : Mémoire du Maréchal de Bassompierre. Edition 1873

Pierre ROSSIGNOL



On se souviendra de l'année 2020 comme de l'année de la pandémie, de la Covid 19, du confinement et du couvre-feu, c'est-à-dire de cette mondialisation catastrophique qui nous prive de nos relations et de nos divertissements habituels quand ce n'est pas, pour beaucoup, de leur gagne-pain. On se souviendra aussi que la Nature, hélas, donne l'exemple de la violence : l'arrière-pays niçois en France et le Nord de l'Italie se sont fait arracher, par des inondations brutales, des sols, des ponts, des maisons et surtout des vies humaines.

Que dire alors de ces douze derniers mois météorologiques à Champagné-Saint-Hilaire ? On a eu de la sécheresse qui a brûlé des maïs, mais il est tombé tout de même 1011 mm de pluie, bien au-dessus des 838 mm de la moyenne annuelle à Poitiers enregistrée entre 1993 et 2011. Le mois de novembre 2019, il est vrai, avait fait du zèle avec ses 232 mm de précipitations, alors qu'habituellement il se contente de rester aux alentours de 100 mm. On a eu de belles « poussées de fièvre », jusqu'à 33° C dans chacun des mois de l'été, ajoutant leurs effets pernicieux à la sécheresse. Mais si on définit la canicule par le maintien de la température nocturne à plus de 20°C, nous ne l'avons que très peu vécu à Champagné : du 4 au 12 puis du 19 au 22 août.

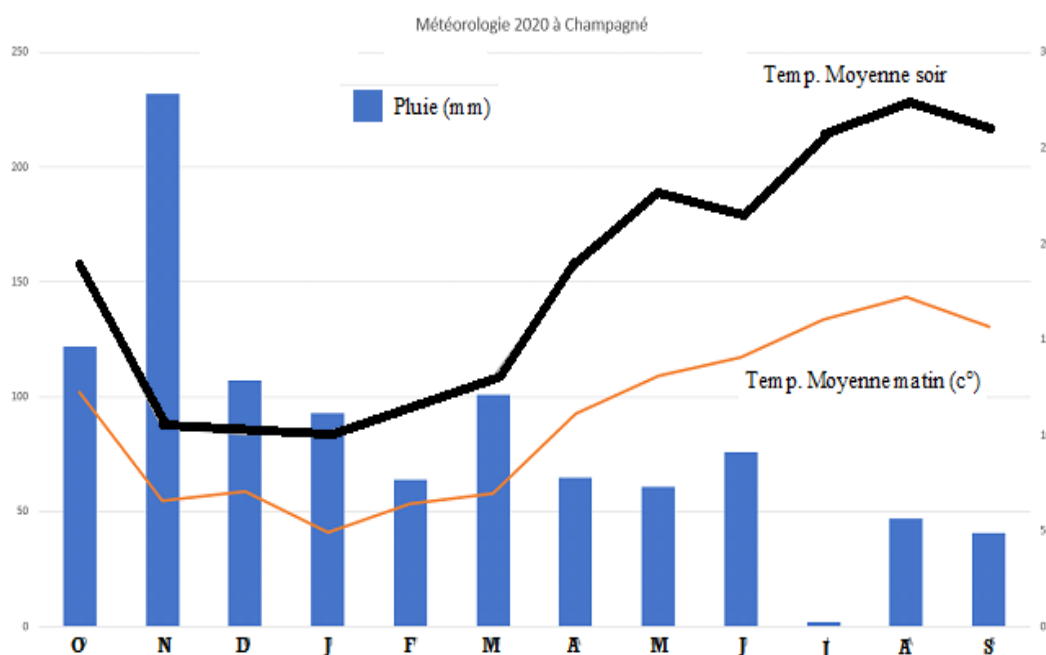
Le réchauffement climatique qui met en émoi toute la planète est-il sensible sur notre terroir ? Oui, à plusieurs signes sans doute, mais pas extrêmes. Les températures relevées à Limes, le matin et le soir de chaque journée donnent des moyennes de 11° C et 18,3 ° C. Ce

qui veut dire que l'hiver est loin d'avoir été rigoureux : un -2° C relevé le 21 janvier 2020, une gelée blanche le 26 mars. Mais les seuils entre les saisons ont tendance à s'écarter au profit de la « saison chaude » : des grues sont passées dans notre ciel dès le 2 février 2020, on a pu arrêter le chauffage de la maison le 7 avril tandis que le coucou, de retour, a pu reprendre son concert à deux notes le 11 ; et les 6 derniers jours de mai, le mercure s'était abonné aux 28° C. La fin de Septembre s'est réclamée comme partie indiscutable de l'été puisque du 8 au 18 on a eu droit à des températures aoûtiniennes de 30 à 33° C.

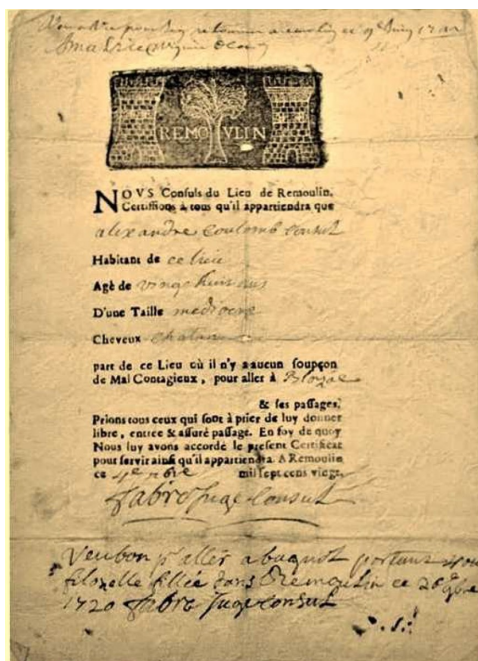
Peut-on parler de dérèglement climatique ? Certes Champagné-Saint-Hilaire ressent, peut-être plus qu'avant, l'affrontement des masses d'air qui se traduit par des vents violents et plus fréquents, particulièrement au printemps. Mais ceux de ces douze derniers mois n'ont pas été au point, à Limes situé au nord du horst, d'arracher des arbres comme en 1999 et en 2012, seulement des branches.

Au total, la commune est restée assez favorisée en 2020 par la météorologie, même si la sécheresse alliée à la forte chaleur a pu réduire les rendements des récoltes : la nappe phréatique a résisté, les étangs ont conservé de l'eau, le confinement dans un jardin riche en courgettes et en tomates n'est pas un enfer ! Dommage qu'il ait interdit les fêtes en plein air, dans un air des plus cléments.

Louis VIBRAC



Attestation de déplacement en 1720
contre l'épidémie de la peste !



C'est drôle quand même que l'histoire se rappelle à nous...
Mais à l'époque l'amende n'était pas 135 € mais... la peine de mort !

Annette Bosseboeuf

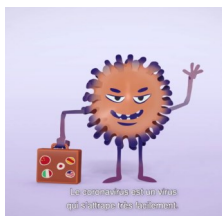
Attestation de déplacement en 2020
contre le coronavirus !

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),
 Mme/M. :
 Né(e) le : à :
 Demeurant :
 certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :
 Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
 Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
 2. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
 Note : achats de première nécessité y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.
 3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
 4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
 5. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
 6. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
 7. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public.
 8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
 9. Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.
 Fait à :
 Le : à :
 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)
 Signature :

Confinement



En ces temps de confinement,
On est perturbé intérieurement,
Mais on peut faire du rangement
Mettre à plat tous ses soucis, ses tourments.

En ces temps de confinement,
Nous n'avons plus le droit de voir les gens
Et devons apprendre à vivre autrement.
C'est pesant et très contraignant.

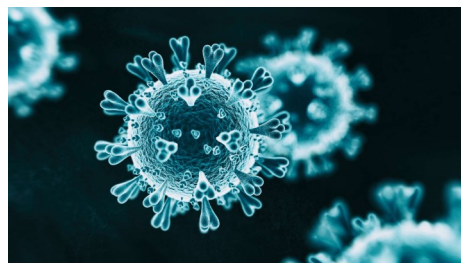
En ces temps de confinement,
Place aux questionnements,
Oui, prenons des engagements,
Essayons de vivre autrement !

En ces temps de confinement,
Il faut obéir au gouvernement
Limiter ses déplacements,
Ne plus organiser d'événements.

Alors, en ces temps confinés,
Tirons des leçons du passé,
Prenons le temps de méditer,
De nous aimer, de partager...

Poème écrit en mai 2020

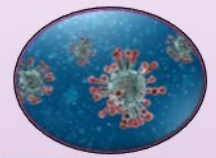
Annette Bosseboeuf



En ces temps de confinement,
On ne peut voir ni parents ni enfants.
Plus question de dépenser son argent,
Plus de voyages, évidemment !

En ces temps de confinement,
C'est difficile, l'isolement.
Mais ça fait du bien de prendre son temps
D'être à l'écoute et bienveillant.

Le coronavirus



Le coronavirus est le nom que l'on donne aux virus issus de la famille des coronaviridae. Chez l'humain, le germe pathogène peut entraîner de simples maladies comme le rhume mais aussi affecter les voies respiratoires et l'appareil digestif et peut ainsi être responsable de graves épidémies comme c'est le cas depuis fin 2019 avec le coronavirus venu de Chine, appelé Covid 19.

Ces germes sont entourés d'une capsule de protéines en forme de couronne, d'où leur nom.

L'année 2020 sera à jamais gravée dans l'Histoire puisque le coronavirus a envahi le monde entier et entraîné un confinement de deux mois et demi en France, qui s'est prolongé par des mesures contraignantes comme les gestes barrière dont le port du masque obligatoire, la distanciation physique, une réduction et même une annulation des rassemblements festifs. Aujourd'hui, certaines grandes villes sont même tenues de respecter un couvre-feu à partir de 21h. Ces contraintes ont entraîné un grand ralentissement parfois même un arrêt complet de l'activité économique, culturelle et associative.

Cependant, le confinement nous a permis de ralentir notre rythme habituel et d'observer la nature au printemps où tout s'éveille, où des oisillons naissent et grandissent comme nous le montrent les images suivantes :



Champagné-Saint-Hilaire, toujours en action malgré le virus

FLEURISSEMENT et ESPACES NATURELS



MÉMOIRE et SOLIDARITÉ



DES INVESTISSEMENTS POUR NOTRE AVENIR



CULTURE ET ÉDUCATION



Ce n'est qu'un aperçu,

NOTRE DYNAMISME...



Bonne Année
2021

Bibliothèque Municipale 2010 - 2020

**Derrière les barreaux
Artistes au...**

Matinée
avec Francis LUCQU
Auteur de 11 livres de cuisine

Samedi 4 Août 2012
de 10h à 12h à Champagné-Saint-Hilaire

Samedi 14 SEPTEMBRE 2019
entre 10h et 12h :
À LA BIBLIOTHÈQUE DE
Champagné-Saint-Hilaire

Conférence :
« les femmes dans la guerre
1914-1918 »
par Isabelle Soulard, historienne,
Vendredi 7 novembre 2014
20h30
salle du Conseil Municipal.

Exposition :
guerre 1914-1918,
femmes, la mode
29 novembre aux
l'ouverture de la

Mercredi 21 mai 2014
à 11h:
conte-tapis : « Roulé, le loup ! »

Vendredi 2 octobre 2015
à 20 h :
« LIRE EN VIENNE »
Sur les Chemins de Compostelle

Samedi 3 Février 2018
à partir de 18h

Samedi 8 août 2020

**Animation sur
Le Botswana**
Compte rendu de voyage par Annette et Gilles
**Samedi 8 mars
2014**
de 10h30 à 12h
à Champagné-Saint-Hilaire
à la Bibliothèque Municipale

**Rencontre avec
Saverio Tomasella**
Bibliothèque Municipale

« Au plaisir des mots et de l'image »

10 années
« Au plaisir des mots et de l'image »

Mairie de Champagné-Saint-Hilaire – 1 place de la mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire

☎ 05.49.37.30.91

E-mail : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

Visitez notre site →

